



Assemblée générale

Distr. générale
6 février 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point de l'ordre du jour 141

Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses de planification et initiatives d'appui de la Mission	6
C. Coopération avec les missions dans la région	10
D. Partenariat, coordination des activités avec l'équipe de pays et missions intégrées	10
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	11
II. Ressources financières	52
A. Vue d'ensemble	52
B. Contributions non budgétisées	53
C. Gains d'efficacité	53
D. Taux de vacance de postes	53
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	54
F. Formation	55
G. Lutte contre la violence communautaire	56
H. Projets à effet rapide	57



III.	Analyse des variations	60
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre.	66
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 62/261 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.	67
Annexes		
I.	Organigrammes	83
II.	Renseignements relatifs aux activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies	85
Carte		95

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, dont le montant s'élève à 618 624 000 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 7 060 membres de contingents, 951 membres de la Police des Nations Unies, 1 140 membres d'unités de police constituées, 24 agents fournis par des gouvernements, 552 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 293 agents recrutés sur le plan national, et 231 Volontaires des Nations Unies, ainsi que le déploiement de personnel temporaire.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats qui présentent une analyse par composante (développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État; sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit; droits de l'homme; coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement; appui). Les effectifs de la Mission ont été rattachés à ces différentes composantes, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2007/08)	Montant alloué (2008/09)	Dépenses prévues (2009/10)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	262 687,8	281 148,3	286 689,0	5 540,7	2,0
Personnel civil	120 091,9	128 424,4	140 274,8	11 850,4	9,2
Dépenses opérationnelles	151 288,5	165 343,8	191 660,2	26 316,4	15,9
Montant brut	534 068,2	574 916,5	618 624,0	43 707,5	7,6
Recettes provenant des contributions du personnel	12 171,2	13 122,2	14 067,3	945,1	7,2
Montant net	521 897,0	561 794,3	604 556,7	42 762,4	7,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	534 068,2	574 916,5	618 624,0	43 707,5	7,6

Ressources humaines^a

Catégorie de personnel	Contingents ^a	Police civile	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Personnel temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies ^c	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2008/09	—	—	—	20	12	—	—	—	32
Effectif proposé 2009/10	—	—	—	20	12	—	—	—	32
Composantes									
Développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État									
Effectif approuvé 2008/09	—	—	—	85	110	—	24	—	219
Effectif proposé 2009/10	—	—	—	85	115	—	35	—	235
Sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit									
Effectif approuvé 2008/09	7 060	951	1 140	50	50	2	39	16	9 308
Effectif proposé 2009/10	7 060	951	1 140	50	51	2	39	24	9 317
Droits de l'homme									
Effectif approuvé 2008/09	—	—	—	24	32	—	8	—	64
Effectif proposé 2009/10	—	—	—	24	32	—	8	—	64
Coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement									
Effectif approuvé 2008/09	—	—	—	7	15	—	3	—	25
Effectif proposé 2009/10	—	—	—	7	15	—	3	—	25
Appui									
Effectif approuvé 2008/09	—	—	—	345	987	84	146	—	1 562
Effectif proposé 2009/10	—	—	—	348	1 006	78	146	—	1 578
Total									
Effectif approuvé 2008/09	7 060	951	1 140	531	1 206	86	220	16	11 210
Effectif proposé 2009/10	7 060	951	1 140	534	1 231	80	231	24	11 251
Variation nette	—	—	—	3	25	(6)	11	8	41

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1542 (2004). Il a été renouvelé dernièrement, jusqu'au 15 octobre 2009, dans la résolution 1840 (2008).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité et de faciliter le processus constitutionnel et politique en cours en Haïti.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État; sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit; droits de l'homme; coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement; appui), étant entendu que ces composantes sont dérivées du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2008/09 est analysée au niveau de chaque composante.
5. La Mission est présente dans les 10 départements d'Haïti. Son quartier général est installé à Port-au-Prince et la MINUSTAH a des bureaux dans les chefs-lieux des 10 départements : Port-au-Prince (ouest); Port-de-Paix (nord-ouest); Cap-Haïtien (nord); Fort Liberté (nord-est); Hinche (centre); Gonaïves (Artibonite); Miragoâne (Les Nippes); Jacmel (sud-est); Les Cayes (sud); et Jérémie (Grand'Anse). Elle a également une antenne à Saint-Marc (Artibonite). Sa composante militaire est répartie entre huit secteurs de responsabilité (Port-au-Prince, Gonaïves, Cap-Haïtien, Fort Liberté, Mirebalais, Croix des Bouquets, Léogâne et Les Cayes), les membres des contingents étant déployés dans 26 localités. La composante Police des Nations Unies est déployée dans les 10 provinces et des membres de son personnel sont détachés dans 54 grands postes de police à travers le pays. Conformément à la résolution 1780 (2007), la Mission a établi sa présence dans quatre villes frontalières (Ouanaminthe, Belladère, Malpasse, Anse-à-Pitres) et déploiera des soldats et des navires de patrouille dans sept ports (Fort-Liberté, Port-de-Paix, Gonaïves, Miragoâne, Jérémie, Port-Salut et Jacmel). Elle maintiendra également sa présence en détachant des membres de la Police des Nations Unies et des spécialistes des affaires civiles dans les bureaux des autorités des services de douane, d'immigration et d'émigration et de sécurité haïtiens ou à proximité dans 10 ports (Fort-Liberté, Cap-Haïtien, Port-de-Paix, Gonaïves, Saint-Marc, Port-au-Prince, Miragoâne, Jérémie, Les Cayes et Jacmel) et dans quatre postes à la frontière terrestre (à Ouanaminthe, Belladère, Malpasse et Anse-à-Pitres), ou à proximité.

B. Hypothèses de planification et initiatives d'appui de la Mission

6. Depuis sa création en 2004, la MINUSTAH a enregistré un certain nombre de progrès importants et a en particulier à son crédit le bon déroulement des élections nationales, municipales et locales et la stabilisation de la situation en matière de sécurité, qui s'est traduite par le démantèlement des structures de direction des principaux gangs à Port-au-Prince et à Martissant (ouest) et à Gonaïves (Artibonite). Elle a également accompli des progrès sensibles en ce qui concerne la réforme de la Police nationale haïtienne et la réforme des systèmes judiciaire et pénitentiaire, et a apporté un soutien continu au Gouvernement haïtien dans le cadre des efforts qu'il déploie pour consolider les institutions et renforcer les capacités, notamment pour établir son autorité sur l'ensemble du territoire matériel.

7. Le mandat de la Mission a été progressivement modifié, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, pour tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain ou faire face à l'évolution des priorités. Dans sa résolution 1780 (2007), le Conseil de sécurité a décidé de réduire les effectifs militaires autorisés à 7 060 soldats et de porter à 1 140 les effectifs des unités de police constituées. Ceci a permis à la Mission de renforcer ses patrouilles aux frontières grâce au déploiement de 16 bateaux et d'un avion pour aider le Gouvernement haïtien à établir son autorité le long des frontières et à décourager les trafics illicites, afin de pouvoir tirer un revenu plus important des droits de douane, conformément à la résolution 1780 (2007).

8. Ainsi qu'il est indiqué dans le dernier rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2008/586), pour assurer la consolidation de la stabilité en Haïti, il faudra continuer à accomplir des progrès dans cinq domaines clefs : a) règlement des divergences politiques par le dialogue et l'achèvement du cycle électoral; b) extension de l'autorité de l'État; c) mise en place d'une structure de sécurité appropriée; d) création d'un système judiciaire et pénal indépendant, crédible et efficace; e) amélioration dans le domaine du développement socioéconomique. Bien que ces objectifs généraux demeurent valides, le processus de stabilisation en Haïti a enregistré d'importants revers en 2008 du fait de troubles internes, d'une crise politique prolongée et d'une crise humanitaire causée par une série de cyclones et de tempêtes tropicales.

9. En avril 2008, l'exaspération de la population face à la hausse rapide des coûts mondiaux des produits de première nécessité, qui a durement touché les secteurs les plus pauvres de la population, a provoqué des troubles civils dans plusieurs parties du pays. Après six jours de manifestations violentes, le Premier Ministre et le Gouvernement haïtiens ont été chassés du pouvoir suite à un vote de censure du Sénat le 12 avril. Il a fallu cinq mois de négociations, qui ont pratiquement entraîné une paralysie politique, jusqu'à ce que le Parlement approuve le nouveau Gouvernement de la Première Ministre Michèle Pierre-Louis. Quand celle-ci a pris ses fonctions, Haïti a été frappé par une série de cyclones et de tempêtes tropicales qui ont fait de nombreux morts et causé des dommages considérables, voire, dans certains endroits, des dégâts sans précédent pour l'infrastructure du pays.

10. Ces événements ont eu un impact considérable sur le temps nécessaire à la Mission pour atteindre ses objectifs principaux et ont mis en évidence la fragilité des acquis. La Mission devra déployer des efforts soutenus pour aider les autorités

et la population haïtiennes à rattraper le temps perdu. Comme l'ont montré les émeutes du mois d'avril, les composantes sécurité de la Mission continuent à jouer un rôle critique en assurant la stabilité du pays, et l'appui logistique et les services de sécurité qu'elles ont fournis ont revêtu une importance cruciale dans le cadre des secours après les catastrophes qui ont frappé le pays. Si la mise en place d'un nouveau gouvernement en Haïti représente une étape importante dans la mesure où elle remet sur les rails le processus de stabilisation et offre une nouvelle possibilité d'aller de l'avant, le progrès d'ensemble dépendra de la capacité du nouveau Gouvernement de s'acquitter pleinement de son rôle au service de l'intérêt commun, avec l'appui et l'assistance de la Mission.

11. L'élaboration d'un budget axé sur les résultats pour l'exercice 2009/10 part du principe que la Mission continuera à collaborer avec le Gouvernement pour s'acquitter de son mandat. Elle se fonde également sur l'hypothèse qu'il n'y aura pas de nouveaux troubles politiques. D'un autre côté, compte tenu de l'expérience du passé, la Mission ne peut pas avoir la certitude qu'il n'y aura pas de nouvelles violences et manifestations et qu'il ne se produira pas de nouvelle catastrophe naturelle.

12. On se souviendra que les élections destinées à remplacer un tiers des membres du Sénat, qui étaient initialement prévues pour novembre 2007, n'ont pas eu lieu et doivent désormais se tenir en avril et juin 2009. Au cours de l'exercice 2009/10, la Mission aidera les autorités haïtiennes à organiser les élections à un tiers des sièges du Sénat et à la Chambre des députés, ainsi que les élections municipales et locales, qui sont toutes prévues pour novembre 2009, et les élections présidentielles prévues pour novembre 2010. Vu les retards qui ont été enregistrés et l'incertitude qui a régné jusqu'à présent, il est difficile de prédire le calendrier électoral pour les deux prochaines années. La Mission serait néanmoins prête, conformément à son mandat, à aider les autorités haïtiennes à organiser des élections conformément à la Constitution. En conséquence, le projet de budget pour 2009/10 tient compte des ressources nécessaires à cette fin.

13. En outre, lors de l'établissement pour la Mission d'un budget axé sur les résultats, il a été tenu compte de l'importance des travaux prévus pour aider le Gouvernement à mettre au point et appliquer une stratégie globale de gestion des frontières. De nouvelles forces seront déployées dans des sites terrestres et maritimes stratégiques grâce à l'organisation de patrouilles conjointes avec les autorités haïtiennes. La MINUSTAH devra assurer la formation des responsables haïtiens et leur fournir un appui dans le cadre du renforcement des capacités, pour permettre aux autorités haïtiennes d'assumer l'entière responsabilité et le contrôle de leurs frontières, et aider le Gouvernement à tirer un revenu des droits de douane.

14. La Mission continuera également à compter sur les diverses contributions et l'assistance apportées à titre bilatéral dans le contexte du Document de stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté en Haïti, ainsi que sur l'appui fourni par des partenaires bilatéraux aux programmes de réforme, notamment du système pénitentiaire national et de la Police nationale haïtienne. Cet appui bilatéral continuera de jouer un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs et le respect des échéances prévues.

15. Un examen approfondi des effectifs de la Mission a été effectué et il en a été tenu compte dans le projet de budget pour 2009/10, notamment en ce qui concerne la régularisation proposée du redéploiement temporaire de postes nécessités par l'évolution des besoins opérationnels, mais dont les fonctions revêtent un caractère

critique et continu. En outre, le projet de budget de 2009/10 prévoit la suppression de 6 postes de temporaire et la création de 39 postes supplémentaires (3 postes pour le personnel recruté sur le plan international, 25 postes pour le personnel recruté sur le plan national et 11 postes de Volontaires des Nations Unies), en vue de l'exécution d'activités prévues au mandat, notamment pour l'appui électoral, la gestion des frontières et l'assistance au système pénitentiaire. Les ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) ont été examinées conformément aux observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/62/781/Add.6).

16. La structure de la Mission en matière de santé évolue et se développe, et la MINUSTAH devra continuer à renforcer ses capacités actuelles, en particulier en ce qui concerne les services d'ambulance (24 heures par jour, 7 jours par semaine) à Port-au-Prince et dans trois régions (Cap-Haïtien, Les Cayes et Gonaïves) pour améliorer les services destinés au personnel militaire, de police et civil.

17. Comme la situation en matière de sécurité dans la zone de la Mission demeure précaire et imprévisible, il est indispensable que la MINUSTAH dispose d'un service robuste et fiable de régulation des transports pour l'ensemble de son personnel. On prévoit qu'au cours de la période 2009/10, il faudra compter sur une moyenne de 20 000 déplacements de passagers par mois pour répondre efficacement aux besoins opérationnels de la Mission. Jusqu'ici, la Mission a eu recours à des vacataires pour accroître le nombre de chauffeurs nationaux de la Section du transport.

18. La Mission a l'intention d'adopter durant l'exercice 2009/10 un nouveau système de rations fondé sur l'apport calorique pour lequel il reste à déterminer le coût maximum homme/jour. Pour l'appel d'offres, c'est le taux de 4,84 euros appliqué dans le contrat actuel qui a été utilisé, et vu les augmentations récentes du coût des produits alimentaires dans le monde, on ne s'attend pas à ce que ce montant diminue. Il est prévu par ailleurs d'offrir des services de cafétéria dans tous les bureaux locaux et régionaux pour améliorer la santé et le bien-être général du personnel de la MINUSTAH, dans toute la zone de la Mission.

19. À la suite d'une série de cyclones et de tempêtes tropicales qui ont eu un effet dévastateur sur l'infrastructure routière et les ponts dans tout le pays, la plupart des principaux itinéraires d'approvisionnement de la Mission sont devenus impraticables. En conséquence, les opérations de génie seront axées sur la remise en état de ces routes, en collaboration avec le Gouvernement hôte. La Mission continuera également à assurer un approvisionnement électrique fiable 24 heures sur 24, sept jours par semaine, et à assurer l'entretien et le développement des camps, y compris l'installation de systèmes d'alerte en cas d'incendie et de prévention des incendies conformes aux mesures de sécurité prescrites dans les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et aux systèmes de contrôle environnemental recommandés par le Groupe de la MINUSTAH chargé de veiller à ce que le cadre de travail soit respectueux de l'environnement. La Mission continuera également à appuyer et à entretenir des postes aux frontières terrestres et maritimes ainsi que des hélistations et des aéroports régionaux.

20. Compte tenu de la politique environnementale définie par le Siège pour les missions, la Mission a créé un groupe chargé de veiller au respect des normes établies dans ce domaine, qui continuent à évoluer. La MINUSTAH s'efforcera de se conformer tant aux normes convenues au niveau international qu'à celles du

Gouvernement haïtien. À cette fin, 33 des sites de la Mission ont fait l'objet d'inspections environnementales de référence et de suivi, et des sites supplémentaires sont annexés à la liste à mesure que les normes environnementales y sont respectées. Les installations d'élimination des déchets qui doivent être créées à Port-au-Prince et dans trois autres régions en 2008/09 devraient devenir pleinement opérationnelles au cours de l'exercice 2009/10 et permettre le traitement des déchets dangereux dans la zone de la Mission. La MINUSTAH compte mettre en place un programme intensif de suivi et de formation en matière d'environnement à l'intention des membres des contingents, des officiers d'état-major et des membres des unités de police constituées, pour les sensibiliser aux problèmes qui se posent dans ce domaine, créer des installations d'élimination des déchets, assurer la protection du sol et de la nappe phréatique et en prévenir la contamination, et promouvoir la réutilisation et le recyclage des déchets de la Mission pour accroître l'efficacité de la consommation des ressources. Compte tenu des mesures prévues pour l'exercice 2009/10, le respect des normes environnementales par la Mission devrait s'améliorer à l'avenir.

21. La MINUSTAH continuera également de veiller au respect des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, en fournissant des services de sécurité pour les résidences à l'intention des officiers d'état-major, des membres de la Police des Nations Unies et des agents fournis par des gouvernements déployés à titre individuel.

22. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2009/10 font apparaître une augmentation de 7,6 % par rapport à l'exercice 2008/09, qui est imputable principalement aux facteurs ci-après : a) augmentation des ressources nécessaires au titre des installations et infrastructures, résultant de la fourniture de services de sécurité aux officiers d'état-major, membres de la Police des Nations Unies et agents fournis par des gouvernements déployés à titre individuel, augmentation des besoins de gazole et de kérosène et hausse des coûts correspondants, achat de matériel supplémentaire de lutte contre l'incendie, de citernes à carburant et de pompes et augmentation des montants à rembourser aux pays fournissant des contingents et des membres de la police au titre du soutien logistique autonome; b) augmentation des ressources nécessaires au titre des traitements, y compris l'indemnité de poste et les dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative à la gestion des ressources humaines, et création proposée de trois postes d'agent du Service mobile, contrebalancée en partie par la suppression des ressources nécessaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions); c) augmentation des ressources nécessaires au titre des contingents, résultant du déploiement prévu d'une unité du génie, augmentation du coût des vols affrétés pour la relève des contingents et des vols commerciaux pour la relève des officiers d'état-major, ainsi que des frais de transport du matériel appartenant aux contingents; d) augmentation des ressources nécessaires au titre des transports terrestres, en raison principalement du remplacement de 224 véhicules légers conformément aux normes applicables; e) augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan national, résultant de la création proposée de 25 postes (5 postes d'administrateur et 20 postes d'agent des services généraux) et de l'application de taux de vacance de postes moins élevés, tant pour les administrateurs que pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, compte tenu des taux d'occupation des postes enregistrés récemment; f) augmentation des ressources nécessaires au titre des transports aériens, due à l'augmentation des frais de location et d'exploitation d'un

avion fourni au titre d'une lettre d'attribution et à l'acquisition de matériel d'observation météorologique à l'appui des opérations aériennes; g) augmentation des ressources nécessaires au titre des communications, en raison des campagnes d'information supplémentaires concernant les élections présidentielles et législatives, les questions d'égalité des sexes et l'appui à la gestion des frontières; h) augmentation des ressources nécessaires au titre des voyages, résultant de la hausse du coût des voyages, de l'augmentation du nombre de participants et du nombre de voyages prévus pour des conférences annuelles et des consultations politiques et à l'appui de la coordination de la relève des membres des contingents et des unités de police constituées, et de l'augmentation du nombre de cours de formation en vue de l'amélioration des compétences spécialisées et techniques. L'augmentation générale est contrebalancée en partie par : a) la réduction des ressources nécessaires au titre du matériel spécial, en raison de la réduction des montants à rembourser aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées au titre du soutien logistique autonome; et b) la réduction des ressources nécessaires au titre des frais médicaux, résultant d'une diminution des montants à rembourser aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées au titre du soutien logistique autonome.

23. Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, le projet de budget de l'exercice 2009/10 tient compte de la transformation en postes d'agent du Service mobile de 32 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international approuvés pour l'exercice 2008/09, sans changement de fonctions.

C. Coopération avec les missions dans la région

24. Il n'y a pas d'autre mission de maintien de la paix dans la région des Caraïbes. La MINUSTAH a cependant établi des liens avec l'équipe de pays des Nations Unies dans la République dominicaine, s'agissant en particulier des problèmes transfrontières entre les deux pays.

D. Partenariat, coordination des activités avec l'équipe de pays et missions intégrées

25. La MINUSTAH continuera d'apporter un appui à d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies opérant en Haïti en vue de la conception et de l'exécution de projets, notamment des campagnes de vaccination, et en ce qui concerne les activités liées aux interventions humanitaires à la suite de cyclones. Pour améliorer encore la coordination et la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSTAH a mis en place un système en vertu duquel les chefs des organismes et le Représentant spécial du Secrétaire général tiennent périodiquement des réunions qui sont suivies par des réunions de travail entre les membres de l'équipe de pays et les chefs des sections de la Mission. Pour assurer la bonne exécution des décisions prises et éviter les doubles emplois, une équipe intégrée de planification de la Mission, composée de représentants de rang élevé du Bureau du coordonnateur résident, de la Division des affaires politiques et de la planification et de représentants des bureaux du Représentant spécial du Secrétaire général, du Représentant spécial adjoint principal et du Représentant spécial adjoint, avec l'appui du Chef du personnel, continuera à se réunir périodiquement pour planifier les activités et veiller à ce que toutes les questions soient traitées le plus

efficacement possible. En outre, les sections et groupes organiques de la MINUSTAH, comme le Groupe de l'égalité des sexes, l'Unité de protection de l'enfance, la Section de la justice et la Section des affaires civiles ont élaboré des activités et des programmes en collaboration avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Direction exécutive et administration

26. La direction exécutive et l'administration générale de la Mission sont assurées par le Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux ^a	Service de sécurité			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général										
Effectif approuvé 2008/09	1	1	2	1	–	3	–	8	6	14
Effectif proposé 2009/10	1	1	2	1	3	–	–	8	6	14
Variation nette	–	–	–	–	3	(3)	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général										
Effectif approuvé 2008/09	1	1	2	–	–	2	–	6	3	9
Effectif proposé 2009/10	1	1	2	–	2	–	–	6	3	9
Variation nette	–	–	–	–	2	(2)	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint (coordination de l'aide humanitaire et activités de développement)										
Effectif approuvé 2008/09 ^c	1	1	2	–	–	2	–	6	3	9
Effectif proposé 2009/10 ^c	1	1	2	–	2	–	–	6	3	9
Variation nette	–	–	–	–	2	(2)	–	–	–	–
Total										
Effectif approuvé 2008/09	3	3	6	1	–	7	–	20	12	32
Effectif proposé 2009/10	3	3	6	1	7	–	–	20	12	32
Variation nette	–	–	–	–	7	(7)	–	–	–	–

^a Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, ces chiffres rendent compte de la transformation des postes approuvés d'agent des services généraux en postes d'agent du Service mobile, sans changement de fonctions.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Le poste de Secrétaire général adjoint est financé au titre d'accords de partage des coûts avec le Programme des Nations Unies pour le Développement.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : pas de variation

27. Au paragraphe 21 de son rapport (A/62/781/Add.6), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que la demande de création du poste D-1 de chef du Bureau intégré du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général soit présentée à nouveau, nouvelles justifications à l'appui. On peut fonder cette demande de création de poste sur les nombreuses responsabilités confiées au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des affaires humanitaires et Représentant résident. Le titulaire du poste devra aussi gérer l'évolution des activités de coordination de la Mission avec l'équipe de pays des Nations Unies et de gestion de la Section de la lutte contre la violence communautaire et du Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement.

28. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, qui est également Coordonnateur résident, Coordonnateur des affaires humanitaires et Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et responsable de la gestion du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, est aussi chargé d'appliquer les grandes orientations définies conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À mesure que les conditions de sécurité s'améliorent en Haïti, il importe tout particulièrement que les différentes entités des Nations Unies travaillent de manière plus concertée afin de relancer durablement les activités d'assistance humanitaire, de relèvement et de développement, en coordination avec les organisations non gouvernementales internationales et les donateurs bilatéraux. L'intégration demeure le principe directeur qui guide la mise au point et le lancement des opérations complexes des Nations Unies après les conflits, ainsi que l'interconnexion des différentes dimensions de la consolidation de la paix (situation politique, développement, situation humanitaire, droits de l'homme, état de droit, situation sociale et sécurité). Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des affaires humanitaires et Représentant résident relève du Représentant spécial du Secrétaire général et travaille en concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies et les composantes de la MINUSTAH. Il planifie et coordonne les activités de développement des Nations Unies et les opérations humanitaires et assure la coordination des donateurs dans les domaines du relèvement et du développement. Il doit également rendre compte à l'Administrateur du PNUD et au Coordonnateur des secours d'urgence.

29. Étant donné l'importance et l'étendue des responsabilités du Représentant spécial adjoint, le Chef du Bureau intégré devra l'aider à remplir les nombreuses fonctions et à atteindre les nombreux objectifs que lui confèrent ses qualités de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, de Coordonnateur résident, de Coordonnateur des affaires humanitaires et de Représentant résident. Il supervisera et coordonnera les activités des diverses sections de la MINUSTAH, dont celle de la lutte contre la violence communautaire, et fera participer son bureau au programme de lutte contre la violence communautaire du PNUD. Il surveillera de près le fonctionnement du Bureau, qui a subi de profondes transformations pour être adapté à la réalité du terrain. Il supervisera également les travaux du Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, qu'il faudra intégrer à ceux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires présent à

Haïti. Le Chef du Bureau intégré continuera également de travailler en concertation avec les hauts responsables de la MINUSTAH, les chefs de sections et le Chef de cabinet. Il veillera aussi à l'utilisation rationnelle des ressources de la MINUSTAH et assurera la direction exécutive des programmes et la coordination et l'administration des sections relevant du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des affaires humanitaires et Représentant résident, ce qui lui permettra de traiter des questions de plus vaste portée, aux niveaux national et régional.

30. Au cours de l'exercice 2007/08, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des affaires humanitaires et Représentant résident a mis au point plusieurs mécanismes d'intégration entre la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies et renforcé la coordination avec les donateurs internationaux. La création de ces mécanismes de coordination doit se traduire, au cours de l'exercice 2008/09, par une augmentation des activités entre la Mission et l'équipe de pays. Au cours de la première partie de l'exercice, l'Équipe intégrée de planification de la Mission a été remise en activité sous la direction conjointe du spécialiste hors-classe de la planification de la MINUSTAH et du spécialiste de la planification stratégique du Bureau du Coordonnateur résident, avec la participation des assistants spéciaux du Représentant spécial du Secrétaire général, du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et du Chef de cabinet de la Mission. Le rôle de l'équipe de planification est de recenser les problèmes de coordination entre la MINUSTAH et l'équipe de pays et d'y trouver des solutions qui conviennent aux deux parties, en particulier pour ce qui touche à la mise en œuvre des activités et des projets. Elle s'est avérée jusqu'à présent un outil efficace et une source d'idées pour améliorer l'intégration et la coordination entre la MINUSTAH et l'équipe de pays.

31. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des affaires humanitaires et Représentant résident est souvent appelé à répondre à des demandes émanant du Représentant spécial du Secrétaire général et du Siège de l'Organisation et à représenter le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des affaires humanitaires et Représentant résident lors de rencontres et de réunions afin d'établir des rapports précis et des mises à jour sur un large éventail de questions dans le domaine des affaires humanitaires et du développement. Le Chef du Bureau intégré devra aider à coordonner les réponses aux demandes de comptes rendus et d'échanges d'informations. En août et septembre 2008, Haïti a été frappé par une série de cyclones qui ont causé des dégâts importants dans ce pays déjà extrêmement défavorisé. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des affaires humanitaires et Représentant résident a consacré tout son temps et ses ressources à l'organisation et à la coordination des secours humanitaires pour plus de 500 000 personnes ayant besoin d'une aide d'urgence. Le Chef du Bureau intégré devra assurer la continuité des travaux du Bureau et des programmes relevant du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des affaires humanitaires et Représentant résident. Plusieurs sections importantes, comme la Section de la lutte contre la violence communautaire et la Section de l'assistance électorale, sont à surveiller de près, compte tenu de l'instabilité de la situation politique. Le Chef du Bureau intégré devra aussi assurer

un appui continu à ces sections comme aux autres, en particulier lorsque le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur des affaires humanitaires et Représentant résident sera appelé à intervenir sur une crise.

32. Si l'équipe de pays et la MINUSTAH renforcent leur coopération et s'il faut améliorer la planification et la coordination de leurs activités, c'est au Chef du Bureau intégré qu'il appartiendra de veiller à bien définir le rôle de chaque composante de la MINUSTAH. Durant l'exercice 2009/10, la Mission devrait s'employer plus activement à la consolidation de la paix et au relèvement, et il sera de plus en plus utile et nécessaire de coordonner les programmes entre les deux entités.

Composante 1 : développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État

33. Comme indiqué dans les cadres, la composante 2 a pour objet d'aider le Gouvernement haïtien à renforcer le régime démocratique, à étendre l'autorité de l'État et à consolider ses institutions. Elle comprend les activités des éléments de la Mission chargés des affaires politiques et civiles, de l'information et des élections, qui continueront à travailler en partenariat avec le Gouvernement et l'Assemblée nationale haïtiens, les partis politiques, la société civile, l'équipe de pays des Nations Unies, le « groupe restreint », les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds. En 2009/10, la Mission continuera de favoriser le dialogue politique ouvert à tous et la réconciliation nationale, et elle contribuera au renforcement des capacités des institutions démocratiques nationales ainsi qu'au rétablissement et à la consolidation de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. La Mission aidera également à la tenue des élections et à la mise en œuvre de la stratégie de gestion intégrée des frontières et elle œuvrera en faveur de la réforme et de la décentralisation de l'État.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Promotion d'un dialogue politique ouvert à tous et de la réconciliation nationale en Haïti

1.1.1 Le Gouvernement poursuit ses échanges avec les différents secteurs de la société par le biais de rencontres régulières.

1.1.2 Maintien au même niveau de l'assistance internationale, laquelle est alignée sur les priorités du Gouvernement telles que définies dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (2008/09 : 60 %; 2009/10 : 60 %)

Produits

- 4 réunions par mois avec le Président ou le Premier Ministre en vue de coordonner les activités du Gouvernement haïtien et celles de la MINUSTAH, notamment en ce qui concerne la stabilité politique, la réforme relative à l'état de droit et les domaines relevant du mandat de la MINUSTAH
- 2 réunions par mois avec les principaux conseillers du Président en vue de promouvoir un processus politique ouvert à tous

- Présidence de réunions mensuelles du groupe restreint, formé des hauts dirigeants de la MINUSTAH et de représentants des organisations régionales et sous-régionales, des institutions financières internationales et de la communauté diplomatique, pour examiner l'efficacité de l'intervention de la communauté internationale face aux besoins d'Haïti
- Réunions mensuelles avec le Premier Ministre et le groupe restreint pour coordonner la coopération internationale avec le Gouvernement, et réunions bihebdomadaires avec le Ministre de la planification pour examiner la mise en œuvre stratégique et opérationnelle du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, l'orientation de l'aide internationale, l'état d'avancement des projets, le versement de l'aide et les politiques et procédures d'harmonisation
- Réunions hebdomadaires avec des représentants des partis politiques, des parlementaires et des représentants de la société civile au niveau national en vue de consolider l'accord sur la transition démocratique ainsi que le dialogue politique sans exclusive devant déboucher sur une vision partagée des principes fondamentaux de gouvernance et de l'avenir du pays
- Organisation de 3 forums consultatifs auxquels participeront des responsables de partis politiques et des parlementaires pour consolider la place des partis politiques à l'Assemblée nationale
- Organisation de 3 forums consultatifs auxquels participeront des représentants de la société civile et des parlementaires pour favoriser l'élaboration d'un programme législatif commun
- Campagne d'information, en collaboration avec la société civile, sur la réconciliation et le dialogue politique, au moyen notamment de 5 000 brochures, de 30 banderoles et de 6 messages d'intérêt public
- Campagnes d'information à l'intention de la population sur le mandat de la MINUSTAH et le rôle des organismes des Nations Unies en Haïti, et célébration de 4 Journées des Nations Unies (Journée de la paix, Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, Journée des Nations Unies et Journée mondiale de l'environnement), au moyen notamment de 500 banderoles, de 10 000 affiches, de 50 000 brochures, de 10 000 t-shirts, de 36 émissions télévisées, d'émissions radiophoniques quotidiennes, de 50 articles de presse, de la coproduction d'un feuilleton télévisé, de 7 000 calendriers, 2 000 cartes de Noël et de 70 manifestations ouvertes au public dans les centres multimédia régionaux

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Renforcement des institutions démocratiques nationales en Haïti

1.2.1 L'Assemblée nationale adopte un programme législatif de 12 mois correspondant aux priorités nationales

1.2.2 Les 15 commissions parlementaires font rapport à l'Assemblée nationale dans le cadre du programme législatif adopté

1.2.3 Tenue d'élections libres et régulières : élections législatives (députés et sénateurs), communales (maires, conseillers communaux, conseils administratifs et assemblées des sections communales) et indirectes

1.2.4 Mise en place du Conseil électoral permanent

Produits

- Conseils aux 15 commissions parlementaires en vue de la réalisation du programme législatif, notamment pour ce qui est de l'adoption de lois relatives à la réforme de l'État conformément aux priorités nationales

- Missions de bons offices auprès des présidents des deux chambres de l'Assemblée nationale pour susciter la confiance et l'entente et favoriser le consensus
- Conseils à l'Assemblée nationale sur l'application et l'amélioration de son règlement intérieur, en puisant notamment dans les bonnes pratiques des parlements d'autres pays
- Conseil et appui à l'Assemblée nationale en vue de l'organisation de réunions thématiques entre les parlementaires et les bailleurs de fonds, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales nationales et internationales, l'objet étant de favoriser la concertation sur les divers aspects de la réforme et les différends politiques
- Organisation de 20 réunions-débats à l'échelle départementale (2 par département) en présence de parlementaires pour discuter du renforcement des institutions et des processus démocratiques, y compris pour ce qui est des élections et de la décentralisation (1 000 participants en tout)
- Assistance technique et conseils aux autorités électorales haïtiennes en vue de l'organisation de campagnes d'information, l'accent portant notamment sur le vote blanc, les nouveaux électeurs et l'inscription des électeurs sur la liste d'un autre bureau de vote que celui où ils étaient initialement inscrits (1 300 bureaux)
- Tenue de 10 ateliers à l'échelle départementale, à l'intention de représentants des partis politiques et de la société civile ainsi que des autorités locales, et de 10 autres à l'intention des observateurs haïtiens des élections, les travaux étant axés sur les nouveaux modes de scrutin et l'inscription des électeurs sur la liste d'un autre bureau de vote que celui où ils étaient initialement inscrits
- Conseils techniques et appui aux autorités électorales haïtiennes en vue de la budgétisation, de la planification et de la préparation de l'élection présidentielle de novembre 2010
- Conseils techniques et appui aux autorités électorales haïtiennes, en coopération avec le PNUD et l'Organisation des États américains (OEA), sous forme de manuels, de directives générales et de contrôle des opérations électorales
- Tenue de 3 stages de formation en matière de renforcement des capacités et de démarginalisation des femmes, à l'intention de femmes et d'hommes politiques (20 participants, dont deux tiers de femmes), ainsi que de 2 séances d'information sur le principe de l'égalité des sexes, à l'intention de 20 parlementaires
- Campagne d'information à l'appui du renforcement des institutions démocratiques, au moyen notamment de 30 banderoles, de 40 000 dépliants, de 1 600 t-shirts, de 4 émissions sur la chaîne de radio des Nations Unies et de 2 campagnes radiophoniques (1 200 minutes d'émission), de 2 émissions télévisées et de 2 annonces pleine page dans un journal national
- Campagne d'information en appui au processus électoral, au moyen notamment de 2 800 affiches, de 280 banderoles, de 500 000 brochures en noir et blanc, de 8 messages radiophoniques diffusés quotidiennement à l'échelle nationale sur 30 chaînes au maximum le mois précédant le jour des élections, de 4 messages télévisés et d'un article spécial dans la presse écrite
- Campagne d'information en faveur d'une plus grande participation des femmes aux affaires politiques, au moyen notamment de 50 000 affiches, de 60 000 brochures, de 10 000 t-shirts, de 4 messages radiophoniques diffusés 4 fois par jour pendant un mois, à l'échelle nationale et sur 15 chaînes, de 2 reportages diffusés 3 fois par jour à l'échelle nationale sur 15 chaînes, de 3 émissions télévisées, de 2 articles de presse, d'une conférence de presse et de 30 manifestations ouvertes au public dans les centres multimédia régionaux

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Rétablissement et consolidation de l'autorité de l'État sur tout le territoire

1.3.1 Présentation à l'Assemblée nationale du projet de statut de la fonction publique dans le cadre de la réforme de l'administration publique et de la décentralisation

1.3.2 Promulgation par l'Assemblée nationale et le Ministère de l'intérieur des lois et règlements relatifs à l'autonomie et la responsabilité financière des administrations centrales et des collectivités locales

1.3.3 Élaboration, par le Ministère de l'intérieur, d'un cadre de planification et de gestion, qui est transmis aux autorités départementales et centrales, l'objet étant d'améliorer la prestation de services par les 140 assemblées communales et les 568 assemblées de section communale

1.3.4 Adoption de la réforme des impôts locaux afin d'augmenter les revenus des collectivités territoriales

1.3.5 Mise en place de commissions départementales de gestion des frontières (2007/08 : 0; 2008/09 : 5; 2009/10 : 10)

Produits

- Conseils aux autorités centrales et locales, notamment par une formation sur le lieu de travail, quant aux moyens de renforcer leur autorité, l'accent portant sur la réforme de l'administration, la décentralisation, les finances publiques et le recouvrement de l'impôt, ainsi que la fonction publique
- Assistance technique au Gouvernement, et particulièrement au Ministère de l'intérieur, en vue d'améliorer les moyens des délégations départementales en matière de contrôle financier et administratif des administrations décentralisées, de prestation de services et de rédaction de projets de lois sur les collectivités locales
- Réunions mensuelles avec les responsables du cabinet du Ministère de l'intérieur pour examiner la planification stratégique et la gestion
- Tenue de 10 stages de formation à la gestion des affaires publiques (1 par département), l'objet étant de renforcer les capacités des délégations départementales
- Tenue, à l'intention de 2 000 représentants des collectivités locales et de la société civile, de 20 séminaires sur la décentralisation, les impôts locaux et la responsabilisation (2 par département)
- Exécution de 160 projets à effet rapide se rapportant aux moyens de subsistance et à la création d'emploi, à la gestion des frontières, à la formation et au renforcement des capacités, à la prestation de services sociaux de base, à l'infrastructure de base, et à la mobilisation citoyenne, l'objet étant de répondre aux besoins immédiats de la population, d'étendre l'autorité de la puissance publique et de prêter un appui aux institutions
- Conseils et appui technique aux autorités haïtiennes concernant la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de gestion des frontières, particulièrement pour ce qui est de former et d'encadrer les responsables de la gestion des frontières au sein des administrations centrales et locales
- Tenue, à l'intention d'agents des douanes, des services d'immigration et des services de sécurité, de 20 ateliers portant sur les questions douanières, les recettes fiscales, la sécurité et la gestion des frontières (2 par département et 25 participants en moyenne par atelier)

- Assistance technique aux autorités haïtiennes et suivi de la mise en place d'un cours de formation à la gestion des frontières à l'intention des agents de la police, des douanes et des services d'immigration
- Assistance et conseils techniques aux autorités haïtiennes concernant la mise en place et le suivi des 10 commissions départementales de gestion des frontières, composées de fonctionnaires haïtiens, de représentants de la MINUSTAH et, le cas échéant, de représentants des autorités dominicaines
- Campagne d'information sur la bonne gouvernance, au moyen notamment de 30 banderoles, de 500 affiches, de 10 000 brochures, de 2 000 t-shirts, de 3 messages radiophoniques, de 15 articles de presse et de 6 conférences de presse
- Campagne d'information sur la gestion des frontières, au moyen notamment de 150 banderoles, de 1 100 affiches, de 5 000 dépliants, de 1 000 autocollants, de 300 000 brochures, de 10 000 t-shirts, d'un message régulièrement radiodiffusé, de 4 émissions télévisées (1 par trimestre) et de 12 articles de presse

Facteurs externes : Les parties prenantes à tous les niveaux continueront de coopérer.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1, développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité	Total partiel			
Division des affaires politiques et de la planification											
Effectif approuvé 2008/09	—	1	8	3	1	1	—	14	6	—	20
Effectif proposé 2009/10	—	1	8	3	2	—	—	14	6	—	20
Variation nette	—	—	—	—	1	(1)	—	—	—	—	—
Section de l'assistance électorale											
Effectif approuvé 2008/09	—	1	2	1	—	1	—	5	12	—	17
Effectif proposé 2009/10	—	1	2	1	1	—	—	5	13	11	29
Variation nette	—	—	—	—	1	(1)	—	—	1	11	12
Section des affaires civiles											
Effectif approuvé 2008/09	—	1	19	15	7	2	—	44	39	16	99
Effectif proposé 2009/10	—	1	19	15	9	—	—	44	43	16	103
Variation nette	—	—	—	—	2	(2)	—	—	4	—	4
Section de la communication et de l'information											
Effectif approuvé 2008/09	—	1	2	13	5	1	—	22	53	8	83
Effectif proposé 2009/10	—	1	2	13	6	—	—	22	53	8	83
Variation nette	—	—	—	—	1	(1)	—	—	—	—	—

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile^a</i>	<i>Services généraux^a</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel			
Total											
Effectif approuvé 2008/09	–	4	31	32	13	5	–	85	110	24	219
Effectif proposé 2009/10	–	4	31	32	18	–	–	85	115	35	235
Variation nette	–	–	–	–	5	(5)	–	–	5	11	16

^a Conversion de postes d'agent des services généraux approuvés en postes du Service mobile, les fonctions demeurant inchangées, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale.

^b Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Section de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan international : augmentation d'un poste

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 11 postes

34. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1780 (2007), a demandé à la Mission de prêter assistance aux autorités haïtiennes, et notamment au Conseil électoral provisoire, en vue de l'organisation, de la préparation et de la tenue des élections, en particulier au moyen de la prestation de conseils, d'une assistance technique et d'un soutien sur les plans logistique et de la sécurité.

35. Conformément à la Constitution, les élections à la Chambre des députés et au Sénat (renouvellement d'un tiers du Sénat) ainsi que les élections au niveau des collectivités territoriales doivent se tenir au second semestre de 2009, et elles seront suivies d'élections indirectes ainsi que de l'élection présidentielle en novembre 2010. La Section de l'assistance électorale s'occupe essentiellement d'aider les autorités haïtiennes à planifier et préparer ces élections, à prendre les dispositions voulues sur le plan logistique – ce qui suppose des délais assez longs – et à renforcer les capacités nationales aux fins du processus électoral, notamment pour ce qui est de la logistique et de la sécurité. À Port-au-Prince, la Mission prêterait conseil et assistance au Conseil électoral provisoire en vue de la planification et de l'administration des élections, particulièrement en ce qui concerne, sur le plan technique, l'inscription des électeurs et des candidats, l'éducation civique et la communication, la logistique, la formation des agents électoraux recrutés pour une courte durée, la participation des femmes, et les technologies informatiques et de traitement des données en vue de la compilation des résultats. La Section assure également, au plan national et pour tout ce qui touche aux élections, la liaison avec le Gouvernement, le PNUD, les bailleurs de fonds et d'autres partenaires. Elle prendra également part à la conception et l'élaboration de cours d'éducation civique sur l'ensemble du territoire.

36. Il est à noter que les élections de 2009/10 devraient se dérouler à une bien plus grande échelle que celles de 2006 : on prévoit 20 % d'électeurs en plus et quelque 1 360 bureaux de vote contre 821. Elles devraient aussi être plus complexes, compte tenu des dispositions de la nouvelle loi électorale; en effet : a) l'élection des sénateurs, députés, maires et autres représentants des collectivités territoriales doit se dérouler le même jour; b) les électeurs peuvent choisir de voter blanc, ce qui

suppose quatre bulletins de vote pour quatre élections simultanées à deux tours; c) pour dégager les résultats, il faudra compter les votes blancs, compter les bulletins et dépouiller les votes de ces quatre élections simultanées; d) le nombre des cas de contestation des résultats risque d'augmenter, ce qui suppose un plus grand nombre d'agents chargés de régler les litiges soulevés par ces quatre élections simultanées.

37. Le tableau d'effectifs de la Section comprend 5 postes de personnel recruté sur le plan international et 12 autres sur le plan national, pour 11 bureaux régionaux (Port-au-Prince, Gonaïves, Saint-Marc, Miragoâne, Jérémie, Jacmel, Les Cayes, Hinche, Port-de-Paix, Cap-Haïtien and Fort-Liberté). Étant donné la complexité et l'envergure des élections de 2009/10 (représentants des collectivités territoriales, députés et renouvellement d'un tiers du Sénat), les préparatifs de l'élection présidentielle de 2010, et l'importance qu'il y a à reconstituer et renforcer les capacités nationales pour permettre le bon déroulement de ces opérations, il est proposé de créer un poste de juriste (administrateur recruté sur le plan national), ainsi qu'un poste de spécialiste du contentieux électoral (Volontaire des Nations Unies) et 10 postes de coordonnateur régional (Volontaires des Nations Unies).

38. Le titulaire du poste de juriste (administrateur recruté sur le plan national) serait chargé d'aider le spécialiste du contentieux électoral à étudier les dispositifs juridiques en la matière et les moyens de gérer les litiges, de prêter avis au Conseil électoral provisoire sur les procédures juridiques applicables, et de l'aider à traiter les plaintes tout au long du processus électoral. De plus, il prêterait assistance et avis au Conseil concernant les incidences juridiques des décisions relatives au contentieux électoral qui viendraient à être prises au cours de ce processus.

39. Le spécialiste du contentieux électoral (Volontaire des Nations Unies) serait en poste à Port-au-Prince. Il prêterait assistance et appui au Conseil électoral provisoire pour tout ce qui touche au contentieux électoral. Il étudierait les dispositifs juridiques de règlement et de gestion des contentieux; il proposerait, si nécessaire, des amendements à la loi; il aiderait le Conseil à mettre sur pied un dispositif viable et transparent de gestion de tous les litiges électoraux dans chaque bureau électoral régional; il donnerait des avis au Conseil sur les procédures juridiques en la matière; et il aiderait le Conseil à traiter les plaintes tout au long du processus électoral. Enfin, il donnerait des avis au Conseil concernant les incidences juridiques des décisions relatives au contentieux électoral qui viendraient à être prises au cours de ce processus.

40. Il est également proposé de créer 10 postes de coordonnateur régional (Volontaires des Nations Unies), dont les titulaires seraient en poste dans 10 bureaux régionaux. Les titulaires seraient chargés de la gestion globale des moyens électoraux dans ces 10 bureaux; ils coordonneraient les activités relatives aux élections dans la région relevant de leur compétence; ils prêteraient appui aux antennes locales du Conseil électoral provisoire et en renforceraient les capacités; enfin, ils diffuseraient les supports d'information et autres éléments relatifs aux élections dans les départements.

Section des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes

41. Les effectifs de la Section des affaires civiles se composent de 4 spécialistes des affaires civiles (administrateurs recrutés sur le plan national) chargés de la gestion des frontières dans 4 villes (Malpasse, Ounaminthe, Port-de-Paix et Port-au-Prince). Il a été établi que les postes de la Section ne suffisent pas pour faire face aux responsabilités très diverses dont elle est chargée en vertu des paragraphes 10 et 11 de la résolution 1780 (2007) du Conseil de sécurité. Il est donc proposé de créer 3 autres postes de spécialiste de la gestion des frontières (administrateurs recrutés sur le plan national) pour 3 postes frontières terrestres (Anse-à-Pitre, Saint-Marc et Belladère). Il est aussi proposé de créer un poste de spécialiste de l'appui aux institutions (administrateur recruté sur le plan national) pour étoffer les moyens du Groupe d'appui aux institutions, qui relève de la Section.

42. Les fonctions des trois nouveaux spécialistes de la gestion des frontières (administrateurs recrutés sur le plan national) seraient en rapport avec l'appui institutionnel à apporter aux niveaux départemental et communal, comme l'exigent les dispositions de la résolution 1780 (2007) du Conseil de sécurité relatives au renforcement des institutions de l'État, en particulier à l'extérieur de Port-au-Prince, y compris des ministères. Les titulaires seraient chargés de prêter assistance aux représentants, maires et contrôleurs financiers des collectivités territoriales pour ce qui touche à la formation, à l'encadrement, à l'établissement des budgets, aux approvisionnements, à la remise en état des infrastructures, aux questions politiques, à la réconciliation et à l'accompagnement psychologique; ils prêteraient aussi des avis d'expert et une assistance en matière de gestion des frontières. Au niveau de l'administration centrale, les titulaires seraient en poste auprès du Ministère de l'intérieur et assureraient la liaison avec les autres ministères pour ce qui est de dispenser une formation, prêter conseil en vue de la réforme de la législation relative à la fonction publique, la réforme du budget des collectivités locales et la décentralisation.

43. Le Groupe de la gestion des frontières, qui relève aussi de la Section des affaires civiles, continue de prendre une part de plus en plus grande à l'élaboration, par le Gouvernement, du plan stratégique national de gestion des frontières, qui devrait être achevée au cours de l'exercice 2008/09. Une fois ce plan lancé, le Groupe interviendra encore plus largement en vue d'en assurer l'application aux divers points d'entrée. Les trois spécialistes de la gestion des frontières seraient affectés aux principaux postes frontières terrestres et assureraient la liaison entre la Mission et les autorités locales de contrôle des frontières. Les services douaniers et les services d'immigration joueraient un rôle de premier plan dans la formulation et l'exécution des activités de la Commission régionale de gestion des frontières. Les spécialistes examineraient et recommanderaient des projets de remise en état des infrastructures et de renforcement des capacités. Ils approfondiraient les connaissances de la Mission concernant les traditions locales et les réalités de l'immigration; établis dans les bureaux de leurs homologues nationaux, dont ils assureraient la formation, ils renforceraient les capacités institutionnelles et contribueraient à généraliser l'application de la stratégie de gestion des frontières, ce qui permettra de mieux contrôler ces dernières, de générer des recettes publiques et de stimuler les échanges commerciaux au moyen de dispositifs plus efficaces de dédouanement et de contrôle des marchandises.

44. Les titulaires de ces postes seraient aussi chargés de circonscrire les problèmes qui se posent s'agissant de la sécurité des frontières, qui seront traités dans la stratégie, et de suivre l'état d'avancement des réformes voulues par cette dernière; ils auraient des contacts avec la population locale et donneraient au Gouvernement et à la Mission des informations sur l'efficacité de la stratégie. De plus, ils surveilleraient les opérations de dédouanement et d'immigration au poste frontière où ils seraient affectés et ils assureraient la continuité et la normalisation de la gestion des frontières, laquelle est, dans une large mesure, inexistante. Leur présence faciliterait l'action menée par les administrations centrales en vue d'appliquer les principes de gestion des frontières, de lutter contre la contrebande, d'augmenter les recettes douanières et autres, et ils contribueraient au renforcement des capacités des institutions chargées du contrôle des frontières. Ces spécialistes seraient aussi les principaux interlocuteurs des pouvoirs publics haïtiens et des autorités dominicaines de contrôle des frontières.

45. Il est aussi proposé de créer un poste de spécialiste de l'appui aux institutions (administrateur recruté sur le plan national) pour étoffer les moyens du Groupe d'appui aux institutions, qui relève aussi de la Section des affaires civiles. Les effectifs du Groupe comportent 2 spécialistes de l'appui aux institutions (administrateurs recrutés sur le plan national) qui s'occupent d'aider le Ministère de l'intérieur pour ce qui a trait à la gouvernance, au financement et à la formation des collectivités locales. Il a cependant été établi que le Groupe devrait disposer de moyens spécifiquement consacrés à la prestation de conseils relatifs au plan d'investissement en faveur des collectivités locales, qui, selon la loi, doit être inscrit au budget de l'État.

46. Le titulaire du nouveau poste prêterait un appui aux 10 bureaux régionaux de la Section des affaires civiles, et, à cet effet, donnerait des conseils et dispenserait une formation aux fonctionnaires haïtiens des collectivités locales pour ce qui est de la rédaction, de la préparation et de la gestion des budgets d'équipement, ainsi que des dépenses sur le long terme. Il assurerait la liaison avec les autorités locales pour les aider à évaluer et planifier les projets. Il prêterait appui aux fonctionnaires du Ministère de l'intérieur et des collectivités locales pour ce qui est de l'administration publique, et il coordonnerait toutes les activités, y compris en matière de formation, en rapport avec les profils communaux de sorte à aider à l'amélioration des services publics rendus à la population.

Composante 2 : sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit

47. La composante 2 a pour objet de stabiliser la situation sur le plan de la sécurité et de réformer la police et les secteurs judiciaire et pénitentiaire. Elle regroupe les activités des éléments militaires et de police de la MINUSTAH, ainsi que celles de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, du Centre d'opérations civilo-militaire et des sections chargées de la lutte contre la violence communautaire, des affaires juridiques, de la justice, de l'administration pénitentiaire et du VIH/sida menées en collaboration avec le Gouvernement, la Police nationale haïtienne, la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire, les universités, l'équipe de pays des Nations Unies et les bailleurs d'aide bilatérale. Les principales priorités de la composante pour la période 2009/10 seront de préserver la sécurité et la stabilité, d'appuyer la réorganisation et la réforme en cours de la Police nationale haïtienne et de concourir à la réforme et au renforcement des institutions judiciaires et

pénitentiaires, en veillant à harmoniser ces différentes réformes. Afin de contribuer à améliorer la sécurité aux frontières, la Mission compte également réorienter ses effectifs militaires et de police, selon qu'il convient, de façon à aider le Gouvernement à contrôler les frontières terrestres et maritimes. En ce qui concerne la lutte contre la violence, le programme de la Mission, dans ses nouvelles orientations, met l'accent sur la prestation d'un appui institutionnel à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que sur l'exécution de projets à forte intensité de main-d'œuvre et créateurs de revenus dans les collectivités touchées par la violence.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Climat sûr et stable en Haïti	2.1.1 Réduction du nombre total d'enlèvements signalés à Port-au-Prince (2007/08 : 245; 2008/09 : 285; 2009/10 : 200) 2.1.2 Augmentation du nombre d'armes inscrites au registre des armes par la Police nationale haïtienne (2007/08 : 588; 2008/09 : 40 000^a; 2009/10 : 15 000) 2.1.3 Réduction du nombre de décès imputables à un acte délictueux officiellement enregistrés (2007/08 : 488; 2008/09 : 320^b; 2009/10 : 350) 2.1.4 Accroissement du nombre de patrouilles mixtes effectuées par la Police nationale haïtienne et la MINUSTAH dans des quartiers sensibles de Port-au-Prince et des Gonaïves (2007/08 : 10 248; 2008/09 : 12 500; 2009/10 : 15 000)

^a Comme indiqué dans le budget de 2008/09 (A/62/720); les projections pour la même période s'établissent à 10 000.

^b Comme indiqué dans le budget de 2008/09 (A/62/720); les projections pour la même période s'établissent à 400.

Produits

- 467 200 jours-homme de patrouille mobile (16 compagnies d'infanterie effectuant chacune 4 patrouilles par jour avec 20 soldats par patrouille, 365 jours par an)
- 427 050 jours-homme d'occupation de sites fixes pour la sécurisation de sites et d'installations sensibles (18 sites fixes avec 65 soldats par site, 365 jours par an)
- 350 400 jours-homme d'occupation de postes fixes ou mobiles de contrôle pour la sécurisation des grandes routes et des principaux postes frontière (15 militaires par poste de contrôle, 4 postes de contrôle par compagnie d'infanterie, 16 compagnies d'infanterie, 365 jours par an)
- 74 825 jours-homme pour la capacité d'intervention rapide, dont le rôle est d'agir de façon préventive et dissuasive en cas de menaces imminentes contre la sécurité (1 compagnie de 205 militaires, 365 jours par an)
- 3 120 sorties de patrouille aérienne hélicoptée (260 heures par mois pendant 12 mois), dont des sorties effectuées par des escadrilles de reconnaissance et d'autres aux fins d'évacuation sanitaire; 60 sorties de patrouille aérienne de la Police des Nations Unies pour aider la Police nationale haïtienne à mener des opérations antidrogues, pour transférer des prisonniers et des marchandises saisies et aux fins de reconnaissance avant, pendant et après des opérations de grande importance (5 sorties pendant 12 mois); et 60 sorties effectuées par la Cellule d'analyse conjointe de la Mission aux fins de reconnaissance (5 sorties pendant 12 mois)

- 528 sorties de patrouille aérienne (44 sorties par mois pendant 12 mois), dont des sorties effectuées par des unités militaires (5 militaires par sortie) et 120 sorties effectuées par la Cellule d'analyse conjointe de la Mission aux fins de reconnaissance (10 sorties pendant 12 mois)
- 6 240 jours-homme d'opérations militaires (4 opérations par mois, pendant 12 mois, avec 130 militaires par opération) et 4 200 jours-homme d'opérations de police conjointes des Nations Unies et de la Police nationale haïtienne, avec la Police nationale haïtienne en première ligne : patrouilles tactiques préventives conjointes, opérations tactiques dirigées contre des éléments criminels en fonction des besoins et opérations stratégiques faisant suite à des renseignements exploitables (10 opérations par mois, pendant 12 mois, avec 35 membres de la Police des Nations Unies par opération)
- 58 400 jours-homme de patrouille militaire pour la surveillance des principaux points de passage de la frontière terrestre (4 sections d'infanterie effectuant 4 patrouilles, avec 10 militaires par patrouille, 365 jours par an)
- 70 080 jours-homme de patrouille côtière conjointe avec le Corps des gardes-côtes d'Haïti (16 patrouilles, 2 bateaux par patrouille et 6 militaires à bord de chaque bateau, 365 jours par an)
- 157 680 jours-homme de patrouille assurés par la Police des Nations Unies aux côtés de la Police nationale haïtienne (2 membres de la Police des Nations Unies par patrouille, 4 patrouilles par commissariat de la Police nationale haïtienne, 54 grands commissariats de la Police nationale haïtienne, 365 jours par an)
- 236 520 jours-homme de patrouille assurés par des unités de police constituées (9 unités de police constituées comprenant chacune 3 sections, chaque section effectuant 3 patrouilles par jour avec 8 agents de police par patrouille, 365 jours par an)
- 5 840 heures de patrouille maritime de la Police des Nations Unies conjointement avec les gardes-côtes d'Haïti (2 membres de la Police des Nations Unies par bateau, à raison de 2 bateaux effectuant 4 heures de patrouille par jour, 365 jours par an)
- 50 000 heures-hommes de soutien opérationnel à la Police nationale haïtienne en matière de maintien de l'ordre, y compris la participation à des manœuvres conjointes
- 7 300 jours-hommes de patrouille assurés par la Police des Nations Unies aux côtés de la Police nationale haïtienne pour maintenir une présence conjointe dans 4 points sensibles de passage de la frontière (5 membres de la Police des Nations Unies par patrouille, 4 points de passage, 365 jours par an)
- Évaluation du comportement professionnel de 13 500 agents de la Police nationale haïtienne dans le cadre de l'accompagnement professionnel, et évaluation des lacunes et points forts, tant sur les plans individuel que collectif
- Assistance technique et accompagnement professionnel de la Police nationale haïtienne en appui à la lutte contre les enlèvements, y compris 3 stages de formation
- Appui opérationnel à la Police nationale haïtienne en matière de lutte antidrogue et de contrebande, y compris des conseils sur l'élaboration de directives générales relatives à la destruction des marchandises saisies
- Appui opérationnel à la Police nationale haïtienne en vue d'assurer, sur les plans local, régional et national, la sécurité lors des élections législatives (députés et sénateurs), communales (maires, conseillers communaux, et représentants aux conseils administratifs et assemblées des sections communales) et indirectes; et prestation, si nécessaire, d'un appui de base aux administrations chargées d'établir des bureaux de vote en milieu rural
- Conseils à la Police nationale haïtienne pour ce qui est du maintien du registre des armes et l'enregistrement des armes de petit calibre, notamment la base de données sur les armes, ainsi que de la mise en place d'un service de délivrance de permis de port d'armes

- Conseils et soutien à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi qu'aux ministères compétents, notamment pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de lutte contre la violence dans les quartiers sensibles des grandes villes
- Exécution de 25 projets à forte intensité de main-d'œuvre en faveur d'anciens membres de groupes armés, de jeunes à risque et de femmes (35 000 bénéficiaires) dans des quartiers sensibles, y compris 5 projets ciblant expressément les femmes touchées par la violence dans les 5 départements les plus sensibles
- Conseils et soutien à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration en vue de l'élaboration et de l'administration d'un cours de formation élémentaire aux fins de la réinsertion de 1 200 anciens membres de groupes armés
- Conseils et appui au Gouvernement en vue de la réinsertion de 200 agents de police relevés de leurs fonctions par la Police nationale haïtienne, de 400 anciens membres de groupes armés et personnes en détention, ainsi que de 300 anciens soldats des Forces armées d'Haïti, aujourd'hui dissoutes
- Aide aux autorités haïtiennes en vue du lancement de 25 campagnes de sensibilisation et de mobilisation citoyenne dans les zones touchées par la violence, le but étant de promouvoir une culture de la non-violence et d'augmenter le nombre d'armes inscrites au registre des armes, au moyen notamment de 10 000 t-shirts, de 7 000 dépliants, de 8 000 affiches, de 12 000 autocollants, de 4 000 cartables d'écolier, de 10 500 foulards, de 5 000 casquettes, de 20 000 crayons, de 200 banderoles, de 2 émissions télévisées, de 5 campagnes radiophoniques et de 4 articles de presse
- Lancement de campagnes de communication et de sensibilisation portant sur le maintien de l'ordre, au moyen notamment de 50 banderoles, de 500 affiches, de 750 dépliants, de 500 autocollants, de 25 000 brochures et de 2 000 t-shirts

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.2 Progrès sur la voie de la réforme et de la réorganisation de la Police nationale haïtienne	2.2.1 Augmentation du nombre total d'agents de la Police nationale haïtienne assermentés (2007/08 : 8 546; 2008/09 : 9 900; 2009/10 : 12 000) 2.2.2 Mise en place au sein de la Police nationale haïtienne de services départementaux de la police judiciaire dans 7 départements (2007/08 : 2; 2008/09 : 4; 2009/10 : 7) 2.2.3 Entrée en action du Corps de gardes-côtes d'Haïti dans 9 départements (2007/08 : 2; 2008/09 : 4; 2009/10 : 9) 2.2.4 Entrée en action du Corps d'intervention de maintien de l'ordre (CIMO) et des unités départementales de maintien de l'ordre (UDMO) dans les 10 départements (2007/08 : UDMO, 2; 2008/09 : UDMO, 5; 2009/10 : 13 (CIMO : 1 et UDMO : 12) 2.2.5 Augmentation du nombre d'agents de la Police nationale haïtienne spécialisés en matière de balistique, de prise d'empreintes digitales et de toxicologie (2007/08 : 2 agents spécialisés en balistique et 2 en prise d'empreintes; 2008/09 : 6 agents en balistique, 6 en prise d'empreintes et 2 en toxicologie; 2009/10 : 8 agents en balistique, 8 en prise d'empreintes et 8 en toxicologie)

Produits

- Assistance technique à la Police nationale haïtienne en matière de planification, de gestion et de coordination de l'exécution de son plan de réforme
- Formation de base dispensée à 2 100 cadets de la Police, avec notamment un stage de formation pratique de 3 mois et la vérification des antécédents des candidats
- Mise à niveau, par un encadrement sur le terrain, de 1 000 policiers haïtiens dont les compétences dans certains domaines ont été jugées insuffisantes lors du processus de validation des compétences
- Tenue de 20 stages de formation spécialisée destinés à 600 agents en service de la Police nationale haïtienne, et de formation approfondie à l'encadrement, à l'intention de 50 officiers
- Assistance technique à la Police nationale haïtienne afin qu'elle puisse vérifier, de concert avec son Inspection générale, l'intégrité de ses agents
- Assistance au Gouvernement en vue de la réinsertion de 200 agents de police relevés de leurs fonctions
- Tenue de 2 stages de rafraîchissement des connaissances en matière de droits de l'homme à l'intention des hauts responsables de la Police nationale haïtienne
- Conseils à la Police nationale haïtienne en vue du renforcement des brigades de la police judiciaire, du Corps d'intervention de maintien de l'ordre et des unités départementales de maintien de l'ordre
- Organisation de stages de formation spécialisée à l'intention de 50 coordonnateurs des questions relatives à la protection des mineurs au sein de la Police nationale haïtienne
- Organisation, à l'intention de 1 400 cadets et 500 agents de la Police nationale haïtienne en service dans les commissariats de Port-au-Prince, de stages de formation aux droits des enfants, à la justice pour mineurs et aux procédures de traitement des enfants en délicatesse avec la loi ou victimes de violences sexuelles
- Prestation de conseils à la Police nationale haïtienne, en collaboration avec la Concertation nationale contre les violences spécifiques faites aux femmes, concernant l'accueil, dans les commissariats, de femmes victimes de violences, et la mise en œuvre de procédures spéciales pour assurer cet accueil dans 4 départements
- Tenue de 3 stages de formation sur l'égalité des sexes et la violence contre les femmes, à l'intention de 120 coordonnateurs des questions d'égalité des sexes au sein de la Police nationale haïtienne
- Tenue d'un atelier sur l'égalité des sexes et la réforme du secteur de la sécurité, à l'intention de 40 représentants de la Police nationale haïtienne, du système judiciaire et de la société civile
- Appui aux autorités haïtiennes pour l'exécution du Plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida pour 2008-2011, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, au moyen de la formation de 50 formateurs issus de la population cible, ainsi que de la tenue de 20 séances de sensibilisation et de 2 ateliers pour les personnes atteintes du VIH/sida, visant particulièrement les agents des services en uniforme (Police nationale haïtienne, services douaniers et services d'immigration), mais s'adressant aussi au personnel des différents ministères et aux représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales
- Lancement de campagnes d'information et de sensibilisation sur la réforme de la police, notamment au moyen de 3 conférences de presse, de 1 000 t-shirts, de 1 000 dépliants, de 3 000 brochures, de 1 000 affiches, de 80 banderoles, de 2 émissions télévisées, de 5 campagnes radiophoniques et de 10 articles de presse, l'objet étant de faire connaître l'action de la Brigade de protection des mineurs de la Police nationale haïtienne

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.3 Réforme et renforcement institutionnel des systèmes judiciaire et pénitentiaire en Haïti

2.3.1 Finalisation de la restructuration du Ministère de la justice, y compris la mise sur pied de services de planification, de statistique et d'inspection judiciaire

2.3.2. Amendement, par l'Assemblée nationale, des articles du Code pénal et du Code de procédure pénale, et adoption d'une nouvelle législation en matière civile et commerciale

2.3.3 Certification et affectation par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire de 350 magistrats en activité, selon leurs qualifications, leur sens de la déontologie et leurs compétences

2.3.4 Participation de 120 élèves magistrats à l'épreuve d'admission, y compris 60 qui achèvent le programme initial de formation, et achèvement des stages de formation pratique dispensés à 180 magistrats au sein de l'École de la magistrature

2.3.5 Réduction du pourcentage de la population carcérale se trouvant en détention provisoire illégale et prolongée, et, pour ce faire, augmentation du nombre de jugements prononcés (2007/08 : 87 % de la population carcérale; 2008/09 : 60 %^a; 2009/10 : 80 %)

2.3.6 Augmentation du nombre des bureaux d'aide juridictionnelle, qui devraient couvrir 16 juridictions en 2009/10 contre 12 en 2008/09

2.3.7 Maintien à 0,5 %, au maximum, du pourcentage d'évasion (2007/08 : 0,5 %; 2008/09 : 0,5 %; 2009/10 : 0,5 %)

2.3.8 Augmentation du nombre d'agents de la Direction de l'administration pénitentiaire qui auront été recrutés et auront bénéficié d'une formation (2007/08 : 227; 2008/09 : 500; 2009/10 : 750)

^a Comme indiqué dans le budget de 2008/09 (A/62/720); les projections pour la même période s'établissent à 85 %.

Produits

- Assistance technique au Ministère de la justice pour la mise en œuvre du plan stratégique de réforme de la justice visant à faciliter le fonctionnement d'un système judiciaire qui soit indépendant, efficace et accessible, dans le cadre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
- Assistance technique au Ministère de la justice en vue de sa réorganisation (texte de loi y relatif et nouvel organigramme) et de la mise en place d'un service de planification stratégique et opérationnelle, d'un service de statistique et d'un service d'inspection judiciaire
- Appui technique au Ministère de la justice en vue de la coordination de l'aide internationale et de l'assistance fournie par les bailleurs de fonds au système judiciaire
- Assistance technique aux autorités haïtiennes en vue de la rédaction et de la validation de propositions relatives à la réforme pressante du droit pénal et d'autres textes de loi fondamentaux, ainsi que de la sensibilisation à cette question
- Assistance technique au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, notamment au moyen du renforcement des capacités, en vue de son bon fonctionnement et de l'exécution des activités qu'il mène en sa qualité d'organe

de contrôle et d'organe disciplinaire, y compris pour ce qui est de la certification des magistrats en activité et de l'Inspection judiciaire

- Assistance technique à l'École de la magistrature concernant son fonctionnement, l'organisation d'épreuves d'admission transparentes, les programmes de formation initiale dispensés aux nouveaux élèves-magistrats, ainsi que les cours de formation continue pour les magistrats en activité et autres personnels du système judiciaire
- Tenue de 6 stages de formation pratique, menés en coordination avec l'École de la magistrature et divers bailleurs de fonds, à l'intention de 360 juges, procureurs, juges de paix et greffiers issus de juridictions choisies, et portant sur des questions particulières de droit et de procédure pénale, ainsi que de criminologie, ou sur les instruments internationaux
- Assistance technique à des chambres ou des juridictions collégiales spécialisées, en matière de criminalité économique et financière, d'enlèvement et de violation manifeste des droits de l'homme, en liaison avec les présidents et les procureurs des tribunaux concernés
- Assistance technique aux tribunaux pour mineurs de Port-au-Prince et de Cap-Haïtien concernant leur fonctionnement et aux juges pour mineurs des différentes juridictions concernant leurs activités, notamment au moyen du renforcement des capacités
- Encadrement de tous les protagonistes du système judiciaire (juges, procureurs, juges d'instruction, juges de paix, greffiers) dans toutes les juridictions en vue d'assurer l'administration et le fonctionnement équitable des tribunaux ainsi que le bon déroulement des procédures pénales, notamment au moyen de la réorganisation et de la normalisation des procédures d'inscription au rôle et de gestion du suivi des affaires
- Appui technique, notamment au moyen de la tenue de 2 séminaires, pour faciliter le fonctionnement des dispositifs et instruments de coordination entre les acteurs du système judiciaire et la Police nationale haïtienne, particulièrement en ce qui concerne les modalités de l'arrestation, la collecte de données sur les antécédents des personnes arrêtées et la gestion des dossiers des détenus
- Assistance technique au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (Ministère de la justice) concernant la mise en place du programme relatif à l'institution de juges itinérants
- Assistance technique aux bureaux d'aide juridictionnelle dans 16 juridictions, ainsi qu'au Ministère de la justice, en vue de la mise sur pied d'un programme national d'aide juridictionnelle
- Assistance technique et conseils en vue de la rédaction et du développement de textes de loi pertinents et tenue de 1 atelier de travail portant sur le renforcement des capacités des auxiliaires de justice (avocats, huissiers, greffiers)
- Conseils au Ministère de la justice, au Ministère des affaires sociales et à l'Institut du bien-être social et de la recherche concernant les droits de l'enfant, la justice pour mineurs ainsi que la réinsertion des mineurs, et notamment l'ouverture de centres de réinsertion pour mineurs; et tenue de 5 stages de formation aux droits de l'enfant pour les nouveaux employés de ces centres
- Assistance, notamment au moyen de 2 ateliers de travail, aux universités et aux organismes de la société civile en vue de la tenue de débats dans le cadre d'une campagne de sensibilisation et de communication visant à mobiliser un appui populaire en faveur de la réforme du secteur judiciaire
- Assistance à la Direction de l'administration pénitentiaire (conseils et encadrement), au moyen de 750 visites dans les prisons, axée sur d'importantes questions stratégiques et opérationnelles intéressant son plan stratégique, notamment la sécurité, les infrastructures, les ressources humaines, la formation et l'infrastructure pénitentiaire
- Assistance technique à la Direction de l'administration pénitentiaire et à 40 de ses responsables, au moyen notamment de la formation de 8 formateurs et de 50 inspecteurs et surveillants

- Conseils aux autorités haïtiennes en vue de l'élaboration d'une politique de gestion des peines (évaluation du niveau de sécurité, planification pénitentiaire, élaboration de programmes pénitentiaires) et de programmes de formation y relatifs
- Lancement d'une campagne d'information sur la réforme du système pénitentiaire et judiciaire, au moyen, notamment, de 200 banderoles, de 5 600 affiches, de 10 000 dépliants, de 5 000 autocollants, de 17 000 brochures, de 10 000 t-shirts, de 3 émissions radiophoniques, de 2 émissions télévisées, de 20 articles de presse, de 2 500 foulards et de 20 manifestations ouvertes au public dans les centres multimédia régionaux

Facteurs externes : Les parties prenantes à tous les niveaux continueront de coopérer. Les bailleurs de fonds verseront des contributions volontaires.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2, sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit

Catégorie	Total										
I. Contingents											
Effectif approuvé 2008/09	7 060										
Effectif proposé 2009/10	7 060										
Variation nette	–										
II. Police des Nations Unies											
Effectif approuvé 2008/09	951										
Effectif proposé 2009/10	951										
Variation nette	–										
III. Unité de police constituée											
Effectif approuvé 2008/09	1 140										
Effectif proposé 2009/10	1 140										
Variation nette	–										
IV. Personnel fourni par des gouvernements											
Effectif approuvé 2008/09	16										
Effectif proposé 2009/10	14										
Variation nette	8										
	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total	
V. Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité	Total partiel			
Bureau du commandant de la Force											
Postes approuvés 2008/09	–	1	–	–	–	1	–	2	3	–	5
Postes proposés 2009/10	–	1	–	–	1	–	–	2	3	–	5
Variation nette	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité			
Postes de temporaire approuvés ^c 2008/09	–	–	–	–	1	–	–	1	–	2
Postes de temporaire approuvés ^c 2009/10	–	–	–	–	1	–	–	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel										
Effectif approuvé 2008/09	–	1	–	–	1	1	–	3	4	7
Effectif proposé 2009/10	–	1	–	–	2	–	–	3	4	7
Variation nette	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–
Bureau du Chef de la police										
Effectif approuvé 2008/09	–	2	5	–	2	1	–	10	3	35
Effectif proposé 2009/10	–	2	5	–	3	–	–	10	4	36
Variation nette	–	–	–	–	1	(1)	–	–	1	1
Cellule d'analyse conjointe de la Mission										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	1	–	1	–	3	–	4
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	1	1	–	–	3	–	4
Variation nette	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–
Centre d'opérations civilo-militaires										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	4	–	–	–	5	–	5
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	4	–	–	–	5	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la justice										
Effectif approuvé 2008/09	–	1	8	9	–	1	–	19	22	51
Effectif proposé 2009/10	–	1	7	8	1	–	–	17	19	44
Variation nette	–	–	(1)	(1)	1	(1)	–	(2)	(3)	(7)
Groupe de l'administration pénitentiaire										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	1	–	–	–	2	3	7
Variation nette	–	–	1	1	–	–	–	2	3	7
Section de la lutte contre la violence communautaire										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	2	3	–	1	–	6	20	32
Effectif proposé 2009/10	–	–	2	3	1	–	–	6	20	32
Variation nette	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité			
Section des affaires juridiques										
Effectif approuvé 2008/09	–	–	3	1	1	–	–	5	2	7
Effectif proposé 2009/10	–	–	3	1	1	–	–	5	2	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil										
Effectif approuvé 2008/09		4	20	18	3	5	–	50	50	139
Effectif proposé 2009/10		4	20	18	8	–	–	50	51	140
Variation nette	–	–	–	–	5	(5)	–	–	1	1
Postes de temporaire approuvés ^c 2008/09	–	–	–	–	1	–	–	1	1	2
Postes de temporaire proposés ^c 2009/10	–	–	–	–	1	–	–	1	1	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel										
Effectif approuvé 2008/09		4	20	18	4	5	–	51	51	141
Effectif proposé 2009/10		4	20	18	9	–	–	51	52	142
Variation nette	–	–	–	–	5	(5)	–	–	–	1
Total général (I-V)										
Effectif approuvé 2008/09										9 308
Effectif proposé 2009/10										9 317
Variation nette										9

^a Conversion de postes d'agent des services généraux approuvés en postes du Service mobile, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale.

^b Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel fourni par des gouvernements : augmentation de 8 postes

48. Au paragraphe 7 de sa résolution 1542 (2004), le Conseil de sécurité a décidé de confier à la Mission le mandat d'aider au rétablissement et au maintien de l'état de droit, de la sécurité publique et de l'ordre public en Haïti, et au renforcement des institutions, notamment en remettant sur pied le système pénitentiaire. Le Groupe pénitentiaire ne disposait que d'effectifs restreints avant que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1702 (2006), autorise la MINUSTAH à déployer 16 spécialistes des questions pénitentiaires détachés par les États Membres afin d'aider le Gouvernement haïtien à remédier aux carences du système pénitentiaire. Le Groupe, dont le tableau d'effectifs se compose de 7 postes et postes de temporaire (2 postes de personnel civil recruté sur le plan international, 2 postes de personnel civil recruté sur le plan national et deux postes de Volontaire des Nations Unies) prête

aujourd'hui appui à la Direction de l'administration pénitentiaire, qui se charge de l'administration des 17 prisons d'Haïti. Le recrutement des 16 spécialistes s'est avéré crucial au regard du mandat de la Mission dans ce domaine, et, par leur présence constante sur le terrain, ils ont apporté un appui et une assistance extrêmement précieuse à l'administration des établissements pénitentiaires relevant de leur compétence. Toutefois, d'autres prisons existent, qui requièrent autant sinon plus d'attention, mais pour lesquelles il n'a pas été possible de prêter assistance, en raison de leur emplacement géographique et de l'impossibilité d'y accéder. Les 16 spécialistes sont certes déployés selon des critères géographiques, mais ils ne peuvent à eux seuls s'attaquer aux nombreux problèmes que posent le surpeuplement carcéral et la formation des cadres de la Direction.

49. Pour pouvoir prêter le complément d'assistance requis au Pénitencier national ainsi qu'aux établissements de certains départements et à l'administration centrale, il est proposé de créer 8 autres postes de spécialiste des questions pénitentiaires (personnel fourni par des gouvernements) pour l'exercice 2009/10, comme suit : 3 spécialistes détachés auprès du Pénitencier national; 1 spécialiste dans chacune des villes suivantes : Port-de-Paix, Jacmel et Jérémie; 1 spécialiste à Port-au-Prince chargé d'apporter un complément d'aide en matière d'établissement de rapports, y compris analytiques, et de rendre compte de questions transversales touchant le maintien de l'ordre dans son ensemble; et 1 spécialiste de la conception des prisons à Port-au-Prince en vue de renforcer les capacités du cabinet du Directeur de l'administration pénitentiaire.

50. Ces huit spécialistes permettraient à la Mission d'être présente sur l'ensemble du territoire et ils étofferaient les moyens dont le Groupe de l'administration pénitentiaire dispose pour effectuer des visites dans les prisons, qui pourraient alors être plus fréquentes. Grâce à eux, il serait possible de poursuivre durablement les activités de renforcement des capacités nationales et d'accroître la présence dans les principaux établissements pénitentiaires.

Bureau du Chef de la police

Personnel recruté sur le plan national : augmentation d'un poste

51. Il est proposé de créer un poste de conseiller en matière de sécurité publique (administrateur recruté sur le plan national) en vue de faciliter la coordination, entre le Gouvernement et la Mission, de la mise en œuvre du plan de réforme de la police.

52. La Mission ayant été chargée d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre le plan de réforme de la police, il lui a fallu déterminer les effectifs dont elle aurait besoin à cet effet. Il a été établi qu'il faudrait étoffer ces derniers afin d'assurer la liaison avec le Gouvernement. Face à cette exigence d'ordre opérationnel, la Mission a provisoirement transféré un poste vacant d'administrateur recruté sur le plan national de la Section des services médicaux au Bureau du Chef de la police, poste qui est donc actuellement pourvu. Dans la mesure où il demeure nécessaire d'assurer les fonctions rattachées à ce poste, il est proposé de créer un poste de conseiller en matière de sécurité publique (administrateur recruté sur le plan national) au Bureau du Chef de la police.

53. Le titulaire serait détaché auprès du Commissaire adjoint au développement (Bureau du Secrétaire d'État à la sécurité publique) et serait chargé de prêter conseil quant aux documents relatifs à la sécurité publique et aux propositions en appui au

plan de réforme de la Police nationale haïtienne; il passerait en revue et suivrait les activités en rapport avec la sécurité nationale et analyserait les faits nouveaux qui risquent de nuire à la sécurité; il analyserait aussi les problèmes de sécurité et autres dans un domaine donné afin d'alerter à temps le Secrétaire d'État; il aiderait enfin les responsables de la Police nationale haïtienne, des douanes et des services d'immigration, d'autres fonctionnaires haïtiens ainsi que les membres de la Police des Nations Unies à planifier les projets proposés et à passer en revue les activités en cours au titre des projets. En concertation avec le Commissaire adjoint, il s'acquitterait de tâches administratives en rapport avec le plan de réforme de la Police nationale haïtienne.

Section de la justice

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes

54. Comme indiqué aux paragraphes 56 et 57 ci-dessous, il est proposé de faire du Groupe de l'administration pénitentiaire un service fonctionnel distinct qui conserverait les 6 postes approuvés (2 postes de personnel recruté sur le plan international, 2 postes de personnel recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies).

55. Par ailleurs, il est proposé de supprimer un poste de juriste (administrateur recruté sur le plan national) de la Section de la justice vacant depuis 2004, la Mission n'ayant pas été en mesure de trouver des candidats qualifiés pour le pourvoir. Ce poste a été provisoirement transféré au Groupe de l'administration pénitentiaire afin de répondre aux besoins opérationnels du groupe et a été pourvu par un officier du génie qui prête appui à la Direction de l'administration pénitentiaire en vue de l'exécution de projets d'infrastructures en rapport avec les prisons.

Groupe de l'administration pénitentiaire

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes

56. Il est proposé de faire du Groupe de l'administration pénitentiaire un service fonctionnel distinct qui conserverait les 6 postes approuvés (2 postes de personnel recruté sur le plan international, 2 postes de personnel recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies). Le Chef du Groupe rendrait directement compte au Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général.

57. Le Groupe fait partie, depuis le lancement de la MINUSTAH en 2004, de la Section de la justice. Or, la Mission prenant une plus grande part au renforcement du système pénitentiaire haïtien, comme le Conseil de sécurité en a décidé dans sa résolution 1702 (2006), par laquelle il autorisait la MINUSTAH à déployer 16 spécialistes des questions pénitentiaires détachés par les États Membres, il a été établi que, si l'on faisait du Groupe un service distinct, ceci permettrait à la MINUSTAH de mieux s'acquitter de sa tâche. Certes, le Groupe prête aujourd'hui appui à la Direction haïtienne de l'administration pénitentiaire, qui administre les

17 prisons d'Haïti, mais les dernières données d'expérience et l'évolution récente des besoins opérationnels montrent qu'il serait à présent utile que le Groupe ne dépende plus de la Section de la justice et qu'il constitue un service distinct, avec des attributions et responsabilités qui lui seraient propres. Cette proposition se justifie en ce sens qu'elle permettrait : a) d'aligner les structures de la Mission et celles du système haïtien et de faciliter l'exécution des tâches en rapport avec le renforcement des capacités et des institutions; b) de doter les effectifs du Groupe pénitentiaire d'un accès direct à leurs homologues haïtiens, de sorte qu'ils pourraient plus rapidement répondre aux besoins croissants et pressants du système pénitentiaire; et c) de faire en sorte que tant la Section de la justice que le Groupe répondent davantage aux priorités nationales et que l'exécution des tâches confiées à la Mission en soit facilitée.

58. Par ailleurs, il est proposé de créer un poste d'officier du génie (administrateur recruté sur le plan national) afin que le Groupe puisse mieux prêter appui à la Direction de l'administration pénitentiaire. En raison de la pénurie d'effectifs et de compétences, la Direction n'a les moyens ni quantitatifs, ni qualitatifs, de faire face à sa charge de travail. Il faudrait donc étoffer les effectifs du Groupe pour aider la Direction à exécuter des projets d'infrastructure pénitentiaire, notamment pour ce qui est d'élaborer les projets, de lancer les appels d'offres et de superviser l'exécution des projets retenus.

59. La part accrue que la Mission prend au renforcement du système pénitentiaire a suscité l'intérêt des bailleurs de fonds, de sorte que des organismes donateurs et des pays tiers ont mis à disposition des fonds devant servir à financer les grands projets d'infrastructure pénitentiaire. Comme indiqué au paragraphe 55 ci-dessus, un poste vacant de juriste (administrateur recruté sur le plan national) de la Section de la justice a été provisoirement transféré au Groupe de l'administration pénitentiaire et a été pourvu par un officier du génie qui prête appui à la Direction de l'administration pénitentiaire en vue de l'exécution de grands projets d'infrastructures en rapport avec les prisons. Il est donc proposé que ce transfert provisoire soit régularisé par la création d'un poste correspondant. Le titulaire du poste étofferait les moyens de la Mission en matière de renforcement des capacités de la Direction de l'administration pénitentiaire, et notamment le transfert de compétences, en rapport avec l'élaboration, la budgétisation, les compétences informatiques et l'exécution des projets.

Composante 3 : droits de l'homme

60. La composante 3 suit la situation des droits de l'homme dans le pays et conseille le Gouvernement et les organisations haïtiennes de défense des droits de l'homme sur les moyens de l'améliorer. Elle comprend les activités des éléments de la Mission chargés des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance, qui travaillent en partenariat avec le Gouvernement haïtien, le Parlement, les organismes chargés d'assurer la primauté du droit, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, l'équipe de pays des Nations Unies, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ainsi que les rapporteurs spéciaux et experts indépendants pour Haïti. Les principales priorités en 2009/10 seront de poursuivre l'action de promotion et de protection des droits humains, notamment ceux des femmes et des enfants; de faciliter la réforme des institutions; de renforcer les capacités des organisations non

gouvernementales locales, de la police et des autorités judiciaires et administratives; et de mener des programmes d'éducation civique.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Progrès en matière de promotion et de la protection des droits humains, notamment ceux des femmes et des enfants	3.1.1 Signature et renvoi au Parlement pour ratification de deux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme 3.1.2 Augmentation du nombre des enquêtes menées par l'Inspection générale sur des affaires de violation des droits de l'homme et débouchant sur l'ouverture d'une procédure judiciaire (2007 : 205 enquêtes, dont 28 portées devant les tribunaux; 2008 : 120 enquêtes, dont 40 portées devant les tribunaux; 2009 : 250 enquêtes, dont 45 portées devant les tribunaux) 3.1.3 Présentation par les autorités haïtiennes, de rapports conformément aux obligations leur incombant en vertu des conventions et des traités ratifiés par l'État 3.1.4 Ratification par le Parlement des deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant

Produits

- 10 rapports publics sur la situation des droits de l'homme dans l'ensemble du pays
- Rapports semestriels publics d'analyse portant sur les droits de l'homme
- 2 rapports thématiques publics sur les droits de l'homme
- Fourniture de conseils et d'un encadrement au Bureau pour la protection des citoyens (institution de médiation) pour les questions de droits de l'homme et la conduite d'enquêtes relatives à ces droits
- Fourniture aux autorités haïtiennes d'avis sur la ratification des traités et des conventions se rapportant aux droits de l'homme, notamment les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant
- Organisation, à l'intention de 125 participants appartenant à 25 organisations non gouvernementales locales de défense des droits de l'homme, de 8 stages de formation portant sur le droit à la santé et à la propriété foncière
- Organisation, à l'intention de 25 organisations non gouvernementales locales de défense des droits de l'homme, de 8 stages de formation à la surveillance des droits politiques pendant les élections
- Organisation, à l'intention de 250 membres du personnel judiciaire et pénitentiaire, de 8 stages de formation aux droits de l'homme
- Organisation, à l'intention de 15 fonctionnaires haïtiens, en collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, d'un séminaire commun de formation à l'établissement de rapports périodiques sur les traités et conventions relatifs aux droits de l'homme ratifiés par l'État
- Fourniture aux autorités haïtiennes de conseils relatifs aux obligations qui leur incombent en matière de présentation de rapports en vertu des traités et des conventions relatifs aux droits de l'homme, comme le Pacte international relatif aux droits civiques et politiques et la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que d'informations visant à les sensibiliser à ces questions

- Fourniture aux autorités haïtiennes d'avis concernant l'adoption des deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que d'informations visant à les sensibiliser à ces questions
- Apport d'un appui à l'équipe de pays des Nations Unies et à la Concertation nationale contre les violences spécifiques faites aux femmes en ce qui concerne les problèmes de coordination liés à la violence contre les femmes et la mise au point d'un système de collecte de données devant permettre de recueillir des informations sur les violences commises à l'égard des femmes dans cinq départements
- Fourniture au Ministère de la condition de la femme, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, de conseils techniques sur les modalités d'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment d'avis sur les moyens de promouvoir l'adoption du Protocole facultatif à cette convention
- Suivi et signalement des affaires de violation des droits des enfants touchés par la violence armée, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1612 (2005)
- Organisation, à l'intention d'organisations non gouvernementales et d'institutions nationales haïtiennes, de 6 stages de formation au suivi des violations dont sont victimes les enfants
- Organisation, à l'intention de 100 journalistes, de 5 stages de formation aux principes éthiques qui doivent présider à l'établissement de rapports sur les enfants victimes d'enlèvement et de violences sexuelles et les enfants touchés par la violence armée
- Fourniture aux autorités haïtiennes, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de conseils sur le VIH/sida, notamment la législation et les moyens de prévenir la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les personnes vivant avec cette maladie
- Lancement, en collaboration avec les autorités locales de 9 départements, d'une campagne d'information publique sur le renforcement des normes relatives aux droits de l'homme, au moyen notamment de 300 banderoles, 600 affiches, 200 autocollants, 4 émissions radiophoniques, 4 articles publiés dans les médias, et promotion d'un festival cinématographique sur les droits de l'homme devant être organisé dans les centres régionaux multimédia; célébration chaque année de trois journées pour les droits humains (droits de la femme, droits de l'enfant et droits humains respectivement), au moyen de 2 200 affiches, 1 500 t-shirts, 5 émissions radiophoniques et 6 articles publiés dans les médias; et diffusion de 2 émissions radiophoniques, 2 articles de presse et 1 000 exemplaires d'instruments relatifs aux droits de l'homme, en français et en créole, en vue de mieux faire connaître 2 conventions relatives à ces droits
- Lancement d'une campagne d'information du public sur la promotion et la protection des droits fondamentaux de la femme, au moyen de 4 émissions radiophoniques, 30 banderoles, 15 000 affiches, 15 000 tracts, 6 000 t-shirts, 3 programmes radiodiffusés, 3 spots radiodiffusés, 3 programmes de télévision, 3 articles de presse et 27 manifestations publiques organisées dans les centres régionaux multimédia
- Lancement d'une campagne publique d'information sur la protection des droits de l'enfant, la prévention de la traite des enfants et la lutte contre les orphelinats illégaux, au moyen de 1 000 affiches, 5 émissions radiophoniques, 35 banderoles, 2 000 autocollants, 22 000 tracts, 3 000 t-shirts, 4 programmes de radio portant sur des thèmes touchant aux droits des enfants; diffusion de 3 programmes de télévision et de 3 articles de presse destinés à mieux faire connaître les activités de l'Institut du bien-être social et de recherche
- Lancement d'une campagne d'information du public visant à mieux sensibiliser le public au problème du VIH/sida, à promouvoir la Journée mondiale de lutte contre le sida et à appuyer le Plan stratégique national Multisectoriel de lutte contre le VIH/sida en Haïti au moyen de 20 banderoles, 1 000 affiches, 2 000 tracts, 4 émissions radiophoniques, 2 programmes de télévision, 3 articles de presse et 9 manifestations publiques organisées dans les centres régionaux multimédia

Facteurs externes : Les parties prenantes continueront de coopérer à tous les niveaux. Des donateurs verseront des contributions volontaires.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3, droits de l'homme

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies		
Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité	Total partiel		Total	
Section des droits de l'homme											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	6	13	–	1	–	21	24	6	51
Effectif proposé 2009/10	–	1	6	13	1	–	–	21	24	6	51
Variation nette	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–
Unité de protection de l'enfance											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	–	–	–	–	1	3	1	5
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	–	–	–	–	1	3	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de l'égalité des sexes											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	1	–	–	–	2	5	1	8
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	1	–	–	–	2	5	1	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	8	14	–	1	–	24	32	8	64
Effectif proposé 2009/10	–	1	8	14	1	–	–	24	32	8	64
Variation nette					1	(1)					–

^a Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, les chiffres tiennent compte de la transformation des postes approuvés d'agent des services généraux en postes d'agent du Service mobile, sans changement de fonctions.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 4 : coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement

61. La composante 4 inclut la fourniture au Gouvernement haïtien d'un soutien et de conseils visant à renforcer sa capacité à coordonner l'action humanitaire, les mesures de réduction de la pauvreté et la prestation de services publics. Elle comprend les activités de l'élément de la Mission chargé de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, qui travaille en partenariat avec le Gouvernement haïtien, notamment les autorités locales, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, le secteur privé, l'équipe de pays des Nations Unies, et les institutions financières et donateurs internationaux. Sa principale priorité en 2009/10 sera le renforcement des capacités des mécanismes de coordination au niveau départemental.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.1 Amélioration de la situation humanitaire et progrès en matière de relèvement économique et de réduction de la pauvreté en Haïti

4.1.1 Renforcement des mécanismes de coordination départementaux (tables de concertation départementales et groupes sectoriels connexes) par l'intermédiaire desquels le Ministère de la planification et de la coopération externe planifie et coordonne la prestation de services sociaux de base sans aide extérieure (2007/08 : 2; 2008/09 : 3; 2009/10 : 5)

4.1.2 Formation de 130 responsables haïtiens (60 maires, 50 agents des comités municipaux, 20 agents de la fonction publique) aux moyens de faire face aux crises humanitaires imputables à des catastrophes naturelles ou à l'homme, ainsi qu'à la fourniture d'une aide d'urgence et de services sociaux de base à la population locale

Produits

- Octroi aux autorités haïtiennes, notamment le Ministre de la planification et de la coopération externe, de conseils relatifs aux besoins en matière humanitaire et de développement ainsi qu'à la coordination et à la mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
- Fourniture aux tables de concertation départementales d'une assistance technique destinée à renforcer leurs capacités, notamment d'un appui aux réunions qu'elles tiennent chaque mois avec les responsables gouvernementaux, les représentants des organes, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et la société civile dans 10 départements
- Fourniture aux autorités locales de 10 départements, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, d'un appui technique en vue de renforcer les capacités de planification préalable et d'intervention en cas de catastrophe naturelle
- Fourniture, par la voie de réunions de coordination mensuelles avec certains partenaires chargés des questions humanitaires et du développement, et en coordination avec le Gouvernement haïtien, d'un appui à l'examen des secteurs d'intervention prioritaires (crise alimentaire, production agricole, activités à forte intensité de main-d'œuvre et filets de sécurité)
- Lancement, à titre d'appui aux institutions nationales et en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, d'une campagne d'information et de sensibilisation portant sur la gestion des risques et des catastrophes naturelles, au moyen de 10 000 tracts, 1 000 affiches, 15 programmes télévisés et 4 spots publicitaires audiovisuels

Facteurs externes : Il n'y aura pas de catastrophe naturelle majeure ni de troubles civils; les donateurs fourniront les fonds nécessaires; les parties prenantes continueront de coopérer à tous les niveaux.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 4, coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité				Total partiel
Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	4	1	–	1	–	6	12	1	19
Effectif proposé 2009/10	–	–	4	1	1	–	–	6	12	1	19
Variation nette	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–
Groupe du VIH/sida											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	–	–	–	–	1	3	2	6
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	–	–	–	–	1	3	2	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectif approuvé 2008/09			5	1	–	1	–	7	15	3	25
Effectif proposé 2009/10			5	1	1	–	–	7	15	3	25
Variation nette			–	–	1	(1)	–	–	–	–	–

^a Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, les chiffres tiennent compte de la transformation des postes approuvés d'agent des services généraux en postes d'agent du Service mobile, sans changement de fonctions.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Groupe de la coordination humanitaire et de l'aide au développement
Personnel recruté sur le plan national : pas de variation nette

62. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) afin de renforcer les moyens dont dispose le Groupe pour s'acquitter des activités qui lui sont confiées et d'abolir un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

63. Compte tenu de la récente évolution des besoins opérationnels, un poste vacant (administrateur recruté sur le plan national) à la Section du transport a été temporairement redéployé et attribué au Groupe de la coordination humanitaire et de l'aide au développement. Un réexamen des besoins du Groupe prenant en compte le volume, l'ampleur et le niveau des responsabilités incombant au titulaire du poste de spécialiste des questions humanitaires a confirmé la nécessité de maintenir ce poste. L'intéressé sera notamment chargé de surveiller et d'analyser les activités d'assistance humanitaire et d'aide au développement, les secours en cas de catastrophe et la situation d'urgence dans des zones désignées, et de faire rapport à ce sujet; de participer à des projets vastes et complexes, notamment des missions d'évaluation des catastrophes et autres missions conjointes sur le terrain; d'élaborer des propositions de projets; de prêter un appui aux travaux sur le terrain; et de

participer aux travaux de groupes de travail et aux réunions et consultations avec d'autres organismes et partenaires humanitaires portant sur des questions en rapport avec les secours d'urgence. Il aura aussi pour tâche d'entretenir des contacts, de suivre et d'évaluer les questions humanitaires et d'aide au développement et de prêter un appui au Département de l'ouest, notamment en ce qui concerne la planification et la gestion des services sociaux pour 20 communes.

64. Il est proposé par ailleurs d'abolir un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui est actuellement vacant et qui, en raison de l'évolution des besoins opérationnels, a été temporairement redéployé et attribué à la Section du transport de la Division d'appui à la Mission. Il a été déterminé que d'autres membres du personnel du Groupe pourraient s'acquitter des fonctions liées à ce poste.

Composante 5 : appui

65. La composante de l'appui regroupe les activités de la Division de l'appui à la Mission, de l'Équipe Déontologie et discipline et de la Section de la sécurité qui visent à fournir des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces pour faciliter l'exécution du mandat de la Mission, et ceci en fournissant les produits correspondants, en améliorant la qualité des services et en obtenant des gains d'efficacité. L'appui fourni sera à la mesure de l'effectif autorisé, soit 7 060 militaires et 2 091 membres de la Police des Nations Unies, dont 1 140 membres d'unités de police constituées, 24 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement et, pour le personnel civil, 552 personnels recrutés sur le plan international, 1 293 personnels recrutés sur le plan national et 231 Volontaires des Nations Unies, y compris les postes de temporaire. La gamme des services fournis comprendra toutes les formes d'appui, notamment la mise en œuvre de programmes de déontologie et de discipline, l'administration du personnel, les services financiers, l'entretien et la construction de bureaux et de locaux d'habitation, les transports aériens et terrestres, les transmissions, l'informatique, les soins médicaux, ainsi que la fourniture de services de sécurité à l'ensemble de la Mission.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.1 Fourniture à la Mission d'un appui logistique, administratif et de sécurité efficace et rationnel

5.1.1 Maintien de services ambulanciers, 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine, pour tout le personnel de la MINUSTAH à Port-au-Prince et dans 3 départements (2007/08 : Port-au-Prince; 2008/09 : Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Les Cayes et Gonaïves; 2009/10 : Port-au-Prince, Cap-Haïtien, les Cayes et Gonaïves)

5.1.2 Maintien d'un taux de 90 % de respect des normes de protection de l'environnement définies par le Siège et par la législation haïtienne (2007/08 : 84 %; 2008/09 : 90 %; 2009/10 : 90 %)

5.1.3 Aucun cas de fraude sur les carburants (2007/08 : 3 cas; 2008/09 : aucun cas; 2009/10 : aucun cas)

Produits

Amélioration des services

- Services d'ambulance assurés 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, pour tout le personnel de la MINUSTAH à Port-au-Prince et dans 3 départements (Cap-Haïtien, Les Cayes et Gonaïves)
- Utilisation appropriée des décharges et contrôle des contrats de services externalisés pour la destruction de tous les matériels obsolètes et réformés, notamment les déchets toxiques
- Surveillance et renforcement du respect de l'environnement dans tous les sites de la MINUSTAH par des inspections régulières et des mesures correctives pour assurer le respect des normes réglementaires dans ce domaine
- Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation à la protection de l'environnement par des formations, des exposés et des publications à ce sujet
- Exploitation de systèmes électroniques de suivi et de contrôle de la consommation du carburant dans tous les véhicules de l'ONU

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 7 060 militaires membres des contingents, 1 140 membres d'unités de police constituées et 975 membres de la Police des Nations Unies (dont 24 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement)
- Vérification, contrôle et inspection de matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome pour un effectif moyen de 7 060 militaires et 1 140 membres d'unités de police constituées
- Stockage et fourniture de rations alimentaires et d'eau pour un effectif moyen de 7 060 militaires et 1 140 membres d'unités de police constituées dans 30 sites
- Stockage et fourniture de 54 568 litres de diesel nécessaires à la préparation de repas pour 7 060 militaires et 1 140 membres d'unités de police constituées
- Gestion d'un effectif moyen de 552 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 293 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 231 Volontaire des Nations Unies, dont des postes de temporaire
- Application d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble des personnels militaires, de police et civils, incluant la formation, la prévention, le contrôle et la formulation de recommandations sur les mesures correctives à prendre lorsqu'une faute a été commise

Installations et infrastructures

- Entretien de 143 locaux de la MINUSTAH, dont 45 locaux utilisés par du personnel militaire, 10 locaux utilisés par les unités de police constituées des Nations Unies, 55 locaux utilisés par le personnel civil, 8 locaux utilisés par la Police des Nations Unies et 25 locaux loués conjointement utilisés par la Police des Nations Unies
- Fourniture et entretien des services d'assainissement pour 143 locaux, y compris l'évacuation des eaux usées ainsi que le ramassage et l'évacuation des déchets
- Exploitation et entretien de 44 sources d'approvisionnement en eau et de 16 stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU dans 10 départements et d'une usine d'embouteillage à Port-au-Prince
- Stockage et fourniture de 9,9 millions de litres de carburants et lubrifiants pour générateurs
- Entretien et rénovation de 118 km de routes à Port-au-Prince

- Construction de 2 nouvelles hélistations et modernisation de 38 hélistations existantes permettant des atterrissages de nuit (Les Cayes et Cap-Haïtien)
- Entretien de systèmes de protection contre l'incendie pour 143 locaux de la MINUSTAH, aux fins de la mise en conformité avec les normes de sécurité incendie
- Distribution et entretien de matériel et fournitures à l'appui d'un effectif moyen de 2 076 membres du personnel civil, 975 membres de la Police des Nations Unies (dont 24 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement) et 102 officiers d'état-major

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 1 067 véhicules et 102 accessoires dans 11 ateliers sur 11 sites
- Stockage et fourniture de 5,1 millions de litres de carburants et lubrifiants pour 1 067 véhicules appartenant à l'ONU et 1 477 véhicules appartenant aux contingents
- Service de navette quotidien à Port-au-Prince, 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine, pour 729 utilisateurs en moyenne – militaires, personnel de police et personnel civil

Transports aériens

- Gestion et exploitation de 10 hélicoptères (6 militaires et 4 civils) et de 2 avions (1 militaire et 1 civil) sur 4 terrains d'aviation et 7 hélistations
- Maintien de la capacité de déploiement simultané d'aéronefs sur 3 bases d'opérations temporaires dans les départements
- Fourniture d'un appui aux opérations aériennes 24 heures sur 24, y compris la recherche et le sauvetage, les évacuations sanitaires primaire et secondaire et les vols de nuit
- Stockage et fourniture de 3,8 millions de litres de carburant pour 10 hélicoptères et 2 avions

Transports maritimes ou fluviaux

- Stockage et fourniture de 2,6 millions de litres de carburant et lubrifiants pour 16 navires appartenant aux contingents

Transmissions

- Gestion et entretien d'un réseau de communications par satellite composé de 2 stations terriennes principales et de 23 microterminaux (9 à Port-au-Prince et 14 dans des sites éloignés) pour la fourniture de services de téléphonie, télécopie, visioconférence et transmission de données, ainsi que des services de reprise après sinistre et de continuité des activités
- Gestion et entretien de 31 centraux téléphoniques et 138 liaisons hertziennes
- Gestion et entretien d'un réseau de répéteurs à ultra-haute fréquence (UHF) composé de 3 469 radios portables, 1 239 radios mobiles, 115 stations fixes, 2 129 radios portables à commutation automatique, 650 radios mobiles à commutation automatique et 80 stations fixes à commutation automatique
- Gestion et entretien d'un réseau à haute fréquence (HF) composé de 1 121 radios mobiles équipées du Système mondial de localisation et de 107 stations fixes capables de transmettre des données
- Gestion et entretien de 13 centres de communication
- Gestion et entretien de 25 sites de transmissions pour améliorer la couverture hertzienne et à ultra-haute fréquence de tout le territoire haïtien

Informatique

- Gestion et entretien de 106 serveurs, 2 416 ordinateurs de bureau, 874 ordinateurs portables, 618 imprimantes et 181 scanners Digital Sender
- Gestion et entretien de réseaux locaux et de réseaux étendus reliant 3 700 utilisateurs en moyenne

Services médicaux

- Exploitation et gestion de 26 centres de consultation de niveau I à Port-au-Prince et dans les départements et d'un centre médical de niveau II à Port-au-Prince fournissant des services médicaux à tout le personnel de la Mission ainsi qu'au personnel d'autres organismes des Nations Unies en cas d'urgence
- Exploitation et entretien d'un laboratoire central à Port-au-Prince et de 3 laboratoires de base à Cap-Haïtien, aux Gonaïves et aux Cayes
- Exploitation et entretien d'un service ouvert 24 heures sur 24 au centre de consultation de niveau I de l'ONU à Port-au-Prince et de services d'urgence accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine dans les départements, par l'intermédiaire des centres de consultation militaires de niveau I et d'un médecin civil de garde
- Exploitation et entretien d'un dispensaire central à Port-au-Prince et de dispensaires de base à Cap-Haïtien, aux Cayes et aux Gonaïves
- Gestion de moyens d'évacuation sanitaire par voie aérienne et terrestre pour tout le personnel de la Mission, notamment l'évacuation stratégique par voie aérienne d'un centre médical de niveau I vers un centre médical de niveau II, et d'un centre médical de niveau II vers un centre médical de niveau III ou IV
- Exploitation et gestion de moyens de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH pour tout le personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation au VIH à l'intention de tout le personnel de la Mission, notamment par la diffusion de l'information entre collègues

Sécurité

- Services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine pour un effectif moyen de 102 officiers d'état-major, 975 membres de la Police des Nations Unies (dont 24 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement), 552 membres du personnel recruté sur le plan international et 231 Volontaires des Nations Unies, pour assurer notamment la protection des personnalités de marque, ainsi que des installations et des sites des Nations Unies
- Enquêtes sur les incidents et accidents mettant en cause du personnel ou des biens de la Mission
- Mise en œuvre et actualisation du plan de sécurité
- Mise en œuvre de capacités d'intervention 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine en matière de secours et de sécurité en cas d'incendie pour l'ensemble du personnel, des installations et des sites de la Mission

Facteurs externes : Les fournitures et le matériel sont livrés et les services externalisés sont exécutés conformément au cahier des charges; et les cyclones n'auront pas d'incidence néfaste sur les opérations.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5, appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité				
Équipe Déontologie et discipline											
Postes approuvés 2008/09	–	–	2	1	–	–	–	3	1	–	4
Postes proposées 2009/10	–	–	2	1	–	–	–	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^c 2008/09	–	–	1	–	1	–	–	2	1	–	3
Postes de temporaire proposés ^c 2009/10	–	–	1	–	1	–	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
Effectif proposé 2009/10	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité											
Postes approuvés 2008/09	–	–	3	15	45	1	–	64	214	–	278
Postes proposés 2009/10	–	–	3	15	49	–	–	67	214	–	281
Variation nette	–	–	–	–	4	(1)	–	3	–	–	3
Division de l'appui à la Mission											
Bureau du Chef											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	3	7	19	–	–	30	23	1	54
Effectif proposé 2009/10	–	1	3	7	19	–	–	30	24	1	55
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Postes de temporaire approuvés ^c 2008/09	–	–	–	–	2	–	–	2	1	–	3
Postes de temporaire proposés ^c 2009/10	–	–	–	–	2	–	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité				Total partiel
Total partiel											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	3	7	21	–	–	32	24	1	57
Effectif proposé 2009/10	–	1	3	7	21	–	–	32	25	1	58
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Services administratifs											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	7	19	44	7	–	77	413	21	511
Effectif proposé 2009/10	–	–	7	19	51	–	–	77	413	21	511
Variation nette	–	–	–	–	7	(7)	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^c 2008/09											
	–	–	–	–	4	–	–	4	2	1	7
Postes de temporaire proposés ^c 2009/10											
	–	–	–	–	4	–	–	4	2	1	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	7	19	48	7	–	81	415	22	518
Effectif proposé 2009/10	–	–	7	19	55	–	–	81	415	22	518
Variation nette	–	–	–	–	7	(7)	–	–	–	–	–
Services d'appui intégrés											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	10	29	127	5	–	171	336	107	614
Effectif proposé 2009/10	–	–	10	29	132	–	–	171	354	107	632
Variation nette	–	–	–	–	5	(5)	–	–	18	–	18
Postes de temporaire approuvés ^c 2008/09											
	–	–	–	–	9	–	–	9	63	16	88
Postes de temporaire proposés ^c 2009/10											
	–	–	–	–	9	–	–	9	57	16	82
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(6)	–	(6)
Total partiel											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	10	29	136	5	–	180	399	123	702
Effectif proposé 2009/10	–	–	10	29	141	–	–	180	411	123	714
Variation nette	–	–	–	–	5	(5)	–	–	12	–	12

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile ^a	Services généraux ^a	Service de sécurité				
Total partiel, appui											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	25	71	235	13	–	345	987	129	1 461
Effectif proposé 2009/10	–	1	25	71	251	–	–	348	1 006	129	1 483
Variation nette	–	–	–	–	16	(13)	–	3	19	–	22
Postes de temporaire approuvés ^c 2008/09	–	–	1	–	16	–	–	17	67	17	101
Postes de temporaire proposés ^c 2009/10	–	–	1	–	16	–	–	17	61	17	95
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(6)	–	(6)
Total											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	26	71	251	13	–	362	1 054	146	1 562
Effectif proposé 2009/10	–	1	26	71	267	–	–	365	1 067	146	1 578
Variation nette	–	–	–	–	16	(13)	–	3	13	–	16

^a Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, reflète la conversion dans la catégorie du Service mobile de postes approuvés de la catégorie des services généraux, sans modification des fonctions.

^b Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Financés à l'aide de crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : création de 3 postes

66. Il est proposé de créer trois postes d'agent de sécurité (Service mobile) pour renforcer la capacité de la Section de conduire la formation obligatoire à la sécurité du personnel civil, des Volontaires des Nations Unies, des membres de la Police des Nations Unies déployés individuellement ainsi que des officiers d'état-major, et d'appuyer la mise en œuvre des politiques relatives aux normes minimales de sécurité opérationnelle et aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile.

67. La structure existante du Groupe de la formation ne comporte qu'un agent de sécurité, qui dispense des formations de trois jours au personnel recruté sur le plan international et au personnel recruté sur le plan national pour les sensibiliser à la sécurité et leur apprendre les compétences indispensables pour se comporter dans des situations à haut risque. En outre, l'actuel agent de sécurité est responsable du classement des armes pour 64 agents de sécurité; du classement et du reclassement des armes non létales pour 64 agents de sécurité et 214 gardes de sécurité recrutés sur le plan national; de la formation à la conduite de véhicules blindés pour les chauffeurs de personnalités; de la coordination des activités de formation à la sécurité, y compris, mais pas exclusivement, de la trousse médicale d'intervention d'urgence et du programme de certification en matière de sécurité du Département

de la sûreté et de la sécurité; et de la formation à la protection rapprochée. Ces tâches ont requis les services à temps complet de l'actuel agent de sécurité.

68. Il est proposé de créer un poste d'agent de sécurité (Service mobile) pour renforcer la capacité du Groupe de la formation de la Section de conduire la formation obligatoire à la sécurité, conformément aux politiques institutionnelles. Le programme relatif à la sécurité et la sûreté en mission est une formation obligatoire pour les lieux d'affectation en phase III, qui dure quatre jours et couvre les compétences requises propres au pays, notamment la sécurité personnelle, la survie comme otage, l'utilisation de la radio, la conduite tout-terrain, les premiers secours et la sécurité incendie. Cette formation, conduite sous la direction du Département de la sûreté et de la sécurité et validée par celui-ci, est destinée au personnel recruté sur le plan international et au personnel recruté sur le plan national, aux Volontaires des Nations Unies, aux membres de la Police des Nations Unies déployés individuellement et aux officiers d'état-major. Le programme nécessite des ressources propres pour conduire une formation au rythme de 24 stagiaires par session à raison de 3 cours par semaine en continu, ce qui représente un maximum de 864 personnes formées chaque année, pour un groupe cible constitué du personnel civil de la MINUSTAH, des Volontaires des Nations Unies, des membres de la Police des Nations Unies et des officiers d'état-major. Pour mettre en œuvre ce programme, il faudrait un agent de sécurité supplémentaire (Service mobile), possédant des compétences et une expérience en matière de formation, afin d'augmenter la capacité du Groupe de la formation de coordonner et conduire les stages de formation sur le programme relatif à la sécurité et la sûreté en mission.

69. Il est en outre proposé de créer deux postes d'agent de sécurité (Service mobile) pour renforcer la capacité de la Section d'appuyer la mise en œuvre des normes minimales de sécurité opérationnelle et des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile dans la zone de la Mission. L'application des directives du Département des opérations de maintien de la paix visant à inclure les officiers d'état-major déployés individuellement, les membres de la Police des Nations Unies et le personnel fourni par des gouvernements dans la mise en œuvre des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile nécessiterait des ressources humaines supplémentaires dans la Section. L'ONU prescrit l'adoption de dispositifs à l'échelon du système pour assurer la protection du personnel civil et des biens des Nations Unies, y compris en ce qui concerne les normes minimales de sécurité opérationnelle, les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, les communications d'urgence, la formation à la sécurité avant le déploiement, les plans d'intervention d'urgence et de sécurité et le système de localisation du personnel. Les deux postes proposés devraient permettre à la Section de la sécurité d'appuyer l'application de ces politiques, vu que le tableau actuel des effectifs de cette section comprend un spécialiste de la planification et le Coordonnateur du dispositif de personnes relais pour la sécurité qui se consacrent entièrement à l'exécution de leurs fonctions respectives.

Division de l'appui à la Mission

Bureau du Chef

Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste

70. Il est proposé de créer un poste de fonctionnaire chargé de la qualité de vie du personnel (administrateur recruté sur le plan national) pour appuyer l'organisation d'un programme général de protection du bien-être du personnel de la Mission. Le titulaire du poste relèverait directement du Chef de l'appui à la Mission et coordonnerait les activités avec le Conseiller du personnel.

71. Les conditions de vie et de travail du personnel recruté sur le plan international dans la zone de la Mission ont été difficiles, à cause notamment des contraintes résultant des mesures de couvre-feu justifiées par les risques pour la sécurité; d'expériences traumatisantes, y compris le spectacle de l'extrême pauvreté et des victimes des cyclones; et des risques de dépression et de problèmes médicaux, y compris des cas de rapatriement pour raisons médicales. Sur la base d'une récente expérience de la Mission, et pour atténuer les risques qui menacent le bien-être du personnel de la Mission, un poste vacant d'administrateur recruté sur le plan national a été provisoirement transféré du Service médical au Bureau du Chef de l'appui à la Mission en tant que fonctionnaire chargé de la qualité de vie du personnel, pour répondre à la nécessité d'un programme complet, bien conçu et bien organisé de protection du bien-être du personnel. Étant donné que la plupart des activités à organiser pour le personnel font intervenir des établissements ou des espaces de loisirs locaux, il a été décidé que le poste devrait être occupé par un ressortissant haïtien qui aurait une connaissance et une expérience suffisantes du milieu local et parlerait couramment le français, l'anglais et le créole. En outre, vu que ces fonctions sont considérées comme répondant à une nécessité permanente, il est proposé de créer le poste de fonctionnaire chargé de la qualité de vie du personnel afin de régulariser l'arrangement provisoire actuellement en place.

72. Dans le cadre de la procédure d'entrée en fonctions, le fonctionnaire chargé de la qualité de vie du personnel (administrateur recruté sur le plan national) participerait à l'orientation des membres du personnel nouvellement affectés à la zone de la Mission, notamment en les familiarisant avec la culture locale et en leur donnant des renseignements sur les activités sociales et de loisirs disponibles dans la zone de la Mission, en leur recommandant par exemple des installations sportives et de loisirs, des restaurants et des supermarchés. Le fonctionnaire chargé de la qualité de vie du personnel serait aussi le principal relais entre les nouveaux membres du personnel dans la zone de la Mission et des agences immobilières sélectionnées; il pourrait répertorier et localiser les logements convenables, maintenir une base de données sur les locaux résidentiels disponibles, organiser des visites à caractère social à l'intérieur et hors de la zone de la Mission et faciliter la participation du personnel à ces visites. Le titulaire du poste serait aussi chargé d'établir un centre de documentation, d'organiser une médiathèque constituée de livres, magazines, disques compacts (CD) et matériel vidéo, de fournir des brochures et dépliants sur des activités sociales, comme de brèves excursions ou vacances à l'intérieur et à proximité de la zone de la Mission, et de proposer le cas échéant un concours et une assistance neutres pour régler des problèmes personnels, en consultation avec le Conseiller du personnel. Le titulaire du poste établirait aussi un calendrier mensuel de manifestations sociales et d'activités culturelles locales en concertation avec

d'autres bureaux des Nations Unies dans la zone de la Mission, les ambassades et divers organismes publics locaux.

Services d'appui intégrés

73. Au paragraphe 29 de son rapport (A/62/781/Add.6), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé la création de 52 postes de temporaire (agents des services généraux recrutés sur le plan national) proposés par le Secrétaire général pour les services d'appui intégrés (24 postes d'assistant à la Section du génie, 20 postes de chauffeur à la Section du transport et 8 postes de chauffeur à la Section de l'approvisionnement) et a indiqué qu'il comptait que les contrats y relatifs viendraient à expiration d'ici à la fin de l'exercice budgétaire 2008/09. L'Assemblée générale, au paragraphe 11 de sa résolution 62/261, a décidé d'approuver la création de 14 des 28 postes de temporaire (agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour des chauffeurs dans les Sections des transports et de l'approvisionnement, ce qui a ramené à 38 le nombre total de postes de temporaire approuvés pour l'exercice 2008/09. Les 14 postes de chauffeur approuvés (postes de temporaire) ont été affectés à la Section du transport.

74. Les 24 assistants à la Section du génie (agents des services généraux recrutés sur le plan national) ont fourni un appui à des sites de contrôle frontalier dans huit départements dépourvus de services du génie et les postes devraient être nécessaires jusqu'à ce que les autorités haïtiennes reprennent le contrôle des frontières. Le développement des sites de gestion des frontières et des tâches connexes devrait en principe se poursuivre durant l'exercice 2009/10, en raison des retards dans l'établissement de sites maritimes et dans le déploiement des navires appartenant aux contingents. En conséquence, on estime actuellement que le Gouvernement haïtien ne sera pas à même de reprendre la gestion des frontières durant l'exercice 2009/10. C'est pourquoi il est proposé de maintenir les 24 postes d'assistant du génie (postes de temporaire) pour l'exercice 2009/10 pour pouvoir fournir de manière continue des services du génie suffisants, notamment la livraison d'eau en citerne, l'alimentation en électricité et l'entretien des installations et des infrastructures.

75. Comme il est indiqué au paragraphe 73 ci-dessus, 14 seulement des 28 postes de chauffeur (postes de temporaire) qui avaient été proposés ont été approuvés par l'Assemblée générale pour l'exercice 2008/09. Afin de répondre à ses besoins opérationnels, la Mission a donc provisoirement transféré huit postes de chauffeur de la Section du transport à la Section de l'approvisionnement. Néanmoins, les six postes de temporaire restants n'ont pas été suffisants pour entreprendre les opérations prévues de régulation du parc de véhicules de la Section du transport prévues pour l'exercice 2008/09. La Mission a donc dû recourir aux services de 14 vacataires pour répondre aux besoins opérationnels, vu que la situation en Haïti sous l'angle de la sécurité reste inchangée, ce qui empêche les membres du personnel d'utiliser leurs véhicules privés ou les transports locaux et provoque une demande accrue de services de navette pour assurer quotidiennement la circulation du personnel. La justification des demandes de postes de chauffeur pour l'exercice 2009/10 est explicitée au paragraphe 80 ci-dessous.

Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan national : réduction de 2 postes

76. Il est proposé de supprimer deux postes de médecin (administrateurs recrutés sur le plan national). Ces postes, pour lesquels des avis de vacance de postes ont été publiés dans les journaux en Haïti, à Miami aux États-Unis et au Canada, sont approuvés depuis l'exercice 2006/07. Malgré les efforts de la MINUSTAH pour les pourvoir par une procédure de sélection concurrentielle, aucun candidat n'a pu être retenu. En conséquence, après plusieurs tentatives infructueuses, la Mission a décidé d'utiliser temporairement ces deux postes pour répondre aux besoins opérationnels du Bureau du chef de la police concernant un conseiller pour les questions de sécurité publique, comme il est expliqué au paragraphe 52 ci-dessus, et du Bureau du Chef de l'appui à la Mission concernant un fonctionnaire chargé de la qualité de vie du personnel, comme il est exposé au paragraphe 71 ci-dessus. Étant donné que les fonctions correspondant aux deux postes ont pu être remplies dans le cadre du tableau d'effectifs existant de la Section des services médicaux, il est proposé de supprimer lesdits postes.

Section du transport

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 20 postes et suppression de 14 postes de temporaire

77. Il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire des transports (administrateur recruté sur le plan national) et de créer 21 postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national), dont un poste d'assistant aux transports et 20 postes de chauffeur. Il est également proposé de supprimer 6 postes de chauffeur (postes de temporaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'en transférer 8 à la Section de l'approvisionnement.

78. Il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire des transports (administrateur recruté sur le plan national), vu qu'aucun candidat n'a pu être retenu à l'issue d'une procédure de sélection concurrentielle depuis que le poste a été approuvé durant l'exercice 2006/07.

79. En fonction des besoins opérationnels de la Section, un poste vacant (agent des services généraux recruté sur le plan national) a été temporairement transféré du Groupe de la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, comme il est exposé au paragraphe 64 ci-dessus. Il a été estimé qu'un poste d'assistant aux transports (agent des services généraux recruté sur le plan national) restait nécessaire. Celui-ci serait chargé de la tenue à jour de la base de données de la MINUSTAH sur l'affectation des véhicules, y compris la coordination avec les fonctionnaires des transports dans les départements en ce qui concerne les véhicules affectés aux bureaux régionaux et aux municipalités. Le titulaire du poste serait aussi chargé de réceptionner les véhicules de l'ONU à leur arrivée dans la zone de la Mission, de procéder aux vérifications et aux inspections techniques des véhicules appartenant aux contingents déployés dans la zone de la Mission, et d'effectuer des inventaires mensuels de tous les véhicules de l'ONU, y compris les remorques, le matériel d'atelier et les autres articles en stock sous la responsabilité de la Section du transport.

80. Il est aussi proposé de créer 20 postes de chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour appuyer les services de navette

fonctionnant actuellement dans toute la zone de la Mission et répondre aux autres besoins de transport. Le service de régulation du parc de véhicules continue d'assurer 24 heures sur 24 des navettes par autobus pour environ 39 destinations différentes. Il est prévu que pour l'exercice 2009/10, les services quotidiens de navette permettront de transporter quelque 20 000 passagers par mois. Outre les navettes, le service de régulation du parc de véhicules contribue aussi à assurer d'autres activités de transport, notamment la relève des contingents, les visites officielles de militaires, les visites de personnalités, les délégations spéciales et les demandes de transport de la Mission, par exemple pour des exercices de relocalisation ou des séminaires sur les droits de l'homme avec les administrations locales. Dans ce contexte, il a été estimé que la création de postes de chauffeur reste une nécessité pour la Section du transport, afin de lui permettre d'assurer des services adaptés et fiables de régulation du parc de véhicules et de mettre fin aux arrangements provisoires consistant à recourir à des vacataires pour satisfaire des besoins permanents.

81. Il est en outre proposé de redéployer 8 postes existants de chauffeur (postes de temporaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section de l'approvisionnement, comme il est expliqué plus amplement au paragraphe 83 ci-dessous.

Section de l'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan national : création de 8 postes de temporaire

82. Comme il est indiqué au paragraphe 73 ci-dessus, l'Assemblée générale a approuvé la création de 14 des 28 postes de chauffeur (postes de temporaire) proposés pour la Section du transport et la Section de l'approvisionnement pour l'exercice 2008/09. Compte tenu des besoins opérationnels actuels de la Section de l'approvisionnement pour la livraison de carburant dans toute la zone de la Mission, 8 des 14 postes de chauffeur (postes de temporaire) ont été provisoirement transférés de la Section du transport à la Section de l'approvisionnement.

83. Il est maintenant proposé de redéployer 8 postes de chauffeur (postes de temporaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section du transport à la Section de l'approvisionnement. Étant donné que le contrat d'approvisionnement en carburant de la Mission n'est pas encore définitivement établi, la MINUSTAH continue de tabler sur un petit nombre de fournisseurs sur le marché haïtien pour l'approvisionnement en carburant avion. Les arrangements existants pour l'approvisionnement en carburant ne permettent de livrer celui-ci qu'à Port-au-Prince; de ce fait, à l'intérieur de la Mission, c'est à celle-ci qu'il revient de distribuer le carburant aux régions et aux sites de déploiement des contingents à l'aide de ses propres camions-citernes. Vu la complexité des négociations pour la conclusion d'un contrat d'approvisionnement en carburant, il est prévu que les nouveaux arrangements ne seront peut-être pas en vigueur au cours de l'exercice 2009/10, si bien que la MINUSTAH aura besoin du maintien des 8 postes de chauffeur (postes de temporaire) dans la Section de l'approvisionnement pour garantir la livraison en temps voulu de carburant dans toute la zone de la Mission.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2007/08) (1)	Montant alloué (2008/09) (2)	Dépenses prévues (2009/10) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	—	—	—	—	—
Contingents	182 499,5	190 780,8	196 036,7	5 255,9	2,8
Police des Nations Unies	52 744,4	57 612,3	57 961,6	349,3	0,6
Unités de police constituées	27 443,9	32 755,2	32 690,7	(64,5)	(0,2)
Total partiel	262 687,8	281 148,3	286 689,0	5 540,7	2,0
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	82 935,2	84 893,5	92 418,4	7 524,9	8,9
Personnel recruté sur le plan national	23 404,9	27 350,0	30 772,9	3 422,9	12,5
Volontaires des Nations Unies	9 859,3	11 875,7	12 313,0	437,3	3,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 892,5	4 305,2	4 770,5	465,3	10,8
Total partiel	120 091,9	128 424,4	140 274,8	11 850,4	9,2
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	806,9	969,5	1 451,1	481,6	49,7
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	171,5	261,5	214,9	(46,6)	(17,8)
Voyages	1 141,7	1 420,3	2 411,5	991,2	69,8
Installations et infrastructures	66 305,3	72 088,5	87 657,6	15 569,1	21,6
Transports terrestres	15 890,0	10 476,1	14 507,9	4 031,8	38,5
Transports aériens	22 180,1	28 882,6	32 112,6	3 230,0	11,2
Transports maritimes ou fluviaux	257,2	1 038,9	1 695,0	656,1	63,2
Transmissions	23 059,8	24 584,8	26 089,1	1 504,3	6,1
Informatique	5 455,5	7 168,0	7 441,3	273,3	3,8
Services médicaux	5 811,1	7 310,1	6 921,6	(388,5)	(5,3)
Matériel spécial	2 829,6	3 743,4	3 325,4	(418,0)	(11,2)
Fournitures, services et matériel divers	5 407,7	5 400,1	5 832,2	432,1	8,0
Projets à effet rapide	1 972,1	2 000,0	2 000,0	—	—
Total partiel	151 288,5	165 343,8	191 660,2	26 316,4	15,9
Total brut	534 068,2	574 916,5	618 624,0	43 707,5	7,6
Recettes provenant des contributions du personnel	12 171,2	13 122,2	14 067,3	945,1	7,2
Total net	521 897,0	561 794,3	604 556,7	42 762,4	7,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	534 068,2	574 916,5	618 624,0	43 707,5	7,6

B. Contributions non budgétisées

84. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Valeur estimative</i>
Accord sur le statut des forces ^a	3 719,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	3 719,0

^a Valeur estimée des terrains et bâtiments mis à la disposition de la Mission par le Gouvernement.

C. Gains d'efficacité

85. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 tiennent compte des mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Transmissions	86,4	Le nouveau contrat de fourniture de services Internet permettra de ramener le montant nécessaire de 926 400 dollars en 2008/09 à 840 000 dollars en 2009/10.
Informatique	609,2	Les nouvelles mesures de maintenance préventive, d'uniformisation du matériel informatique et des infrastructures de communication, l'amélioration du recours aux services de garantie et le remplacement d'équipements anciens et techniquement obsolètes devraient permettre de réduire encore les besoins en pièces détachées pour le matériel informatique, ce qui ramènerait leur montant de 5 % de la valeur totale d'inventaire en 2008/09 à 3 % de cette valeur estimée en 2009/10, soit une économie de 609 195 dollars.
Total	695,6	

D. Taux de vacance de postes

86. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 ont été calculées sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

Catégorie de dépenses	Taux inscrit		
	Taux réel 2007/08	au budget 2008/09	Prévisions 2009/10
Militaires et personnel de police			
Contingents	2	—	—
Police des Nations Unies	9	3	4
Unités de police constituées	—	—	—
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	9	10	9
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	25	30	7
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	6	10	2
Volontaires des Nations Unies	13	5	10
Postes de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	6	10	5
Administrateurs recrutés sur le plan national	8	30	5
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	11	10	10
Personnel fourni par des gouvernements	6	—	—

^a Financés à l'aide de crédits ouverts pour le recrutement du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

87. Les prévisions de dépenses sont fondées sur l'hypothèse du déploiement intégral des contingents, des unités de police constituées et du personnel fourni par des gouvernements durant l'exercice 2009/10, compte tenu des récents déploiements. Un abattement de 4 % au titre des délais de déploiement a été appliqué aux prévisions pour les effectifs de la Police des Nations Unies, sur la base des récents déploiements.

88. Pour le personnel recruté sur le plan international, les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national, y compris les postes de temporaire, des taux de vacance de postes plus faibles ont été appliqués aux prévisions correspondantes pour 2009/10, compte tenu des taux récents d'occupation des postes, à l'exception des postes de temporaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour lesquels le taux de vacance de postes de 10 % pour 2008/09 est maintenu pour 2009/10. Les prévisions de dépenses pour les Volontaires des Nations Unies traduisent l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé, sur la base des taux récents d'occupation des postes.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

89. Les montants prévus pour l'exercice 2009/10, sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'établissent à 77 022 900 dollars, répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Matériel majeur	
Contingents	37 221,5
Unités de police constituées	6 604,9
Total partiel	43 826,4
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	17 602,2
Transmissions	7 400,2
Services médicaux	4 868,7
Matériel spécial	3 325,4
Total partiel	33 196,5
Total	77 022,9

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,1	1 ^{er} juin 2004	—
Usage opérationnel intensif	1,3	1 ^{er} juin 2004	—
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,0	1 ^{er} juin 2004	—
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,00-5,00		

F. Formation

90. Les prévisions de dépenses au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	
Consultants en formation	214,9
Voyages	
Voyages au titre de la formation	748,1
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	667,1
Total	1 630,1

91. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2009/10, par rapport aux exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Réel 2007/08</i>	<i>Prévu 2008/09</i>	<i>Proposé 2009/10</i>	<i>Réel 2007/08</i>	<i>Prévu 2008/09</i>	<i>Proposé 2009/10</i>	<i>Réel 2007/08</i>	<i>Prévu 2008/09</i>	<i>Proposé 2009/10</i>
Interne	344	551	675	85	771	719	15 323	306	358
Externe ^a	52	63	106	5	1	3	–	3	–
Total	–	614	781	90	772	722	–	309	358

^a Y compris à la Base logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie) et en dehors de la zone de la Mission.

92. Les ressources demandées au titre de la formation interne seront essentiellement utilisées pour financer les programmes de formation linguistique dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et en créole; le programme de formation à distance de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et du Département des opérations de maintien de la paix; les programmes de formation générale et technique concernant les affaires civiles; les programmes de formation sur la réduction de la violence dans les communautés; les programmes de certification en ce qui concerne les transports aériens; les programmes de formation en matière de gestion et de renforcement des capacités du personnel; les programmes de formation dans le domaine des achats et les programmes de formation dans le domaine de la sécurité.

93. Les ressources demandées au titre de la formation externe permettraient essentiellement de financer la participation du personnel de la Mission à des activités de formation en divers lieux hors de la zone de la Mission dans les domaines suivants : sécurité et opérations aériennes; technologies de l'information et de la communication; génie; déontologie et discipline; finance; services généraux; analyse conjointe de la Mission; affaires politiques; sécurité; approvisionnement; transports; information du public; égalité entre les sexes; achats; gestion du savoir et techniques d'encadrement centrées sur les relations humaines.

G. Lutte contre la violence communautaire

94. Les prévisions de dépenses au titre de la lutte contre la violence communautaire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
Installations et infrastructures	
Location de locaux	70,5
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	40,0
Services divers	2 953,4
Total	3 063,9

95. La MINUSTAH poursuivra son programme de lutte contre la violence communautaire en appuyant le renforcement du système d'enregistrement national des armes légères et la réinsertion d'agents de police révoqués, d'anciens éléments armés sortis de prison et d'anciens membres des forces armées haïtiennes. La Mission continuera aussi de fournir un appui logistique, financier et technique pour renforcer les capacités de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration. Vu la précarité de la situation sous l'angle de la sécurité, aggravée par les catastrophes environnementales, la MINUSTAH prévoit d'exécuter 25 projets à forte intensité de main-d'œuvre et générateurs de revenus pour l'exercice 2009/10.

96. La Mission mènera aussi 25 campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale en appui à 12 communautés touchées par la violence, afin de promouvoir la culture de la non-violence et de la paix et d'accroître le nombre d'armes enregistrées.

97. La MINUSTAH aidera la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration à élaborer et exécuter un programme de formation aux aptitudes de base et à la réinsertion de 1 200 anciens membres de groupes armés, et elle apportera son appui au Gouvernement haïtien pour réinsérer dans la société 200 agents de la Police haïtienne qui ont été révoqués, 400 anciens éléments armés et détenus et 300 anciens militaires (ex-Forces armées d'Haïti).

H. Projets à effet rapide

98. Les prévisions de dépenses au titre des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, par rapport aux exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (réel)	1 972,1	176
Du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (approuvé)	2 000,0	125
Du 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (proposé)	2 000,0	160

99. La MINUSTAH a procédé à une évaluation approfondie des ressources nécessaires au financement de projets à effet rapide pour la sixième année consécutive, en notant la nécessité de renforcer la confiance à un moment crucial de la transition politique en Haïti. Par ses résolutions 1743 (2007) et 1780 (2007), le Conseil de sécurité a sensiblement revu le mandat de la MINUSTAH. D'importantes responsabilités nouvelles lui ont été confiées, dans des domaines comme le renforcement des institutions et des capacités à tous les niveaux de l'État (en particulier en dehors de Port-au-Prince), la réforme du système judiciaire et la gestion intégrée des frontières. Dans le même temps, le rôle de la Mission pour promouvoir la sécurité et la stabilité reste important, comme l'ont montré de récents événements comme les émeutes d'avril 2008. Les projets à effet rapide sont une partie intégrante de la stratégie d'ensemble de la MINUSTAH pour exécuter son mandat, axée essentiellement sur les relations de la Mission avec la population et les autorités haïtiennes. La détérioration des conditions de vie, due à la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie sur les marchés mondiaux, a été encore aggravée par la série de cyclones qui ont frappé le pays en 2008. L'opinion publique a souvent eu une image négative de la MINUSTAH, qu'elle juge trop passive face à ces problèmes, mais la Mission est désormais d'autant plus exposée aux critiques qu'elle n'est pas en mesure de fournir un appui suffisant. Ces critiques risquent de compromettre les relations de la MINUSTAH avec la population et les autorités publiques. C'est pourquoi la Mission poursuit ses activités d'ouverture et de communication pour expliquer le rôle limité qui est le sien à l'égard des problèmes humanitaires et de développement, tout en renforçant sa coordination avec les acteurs pertinents, notamment l'équipe de pays des Nations Unies. Bien que les projets à effet rapide ne jouent qu'un rôle modeste pour remédier durablement aux difficultés du pays, ils contribuent largement à une amélioration de l'environnement opérationnel permettant une exécution efficace du mandat et au renforcement des conditions de sécurité pour le personnel de la MINUSTAH. Grâce à leur popularité et à leur grande visibilité, les projets à effet rapide continuent d'être un moyen de garder et même de renforcer la confiance des habitants dans la Mission et ses activités, ainsi que dans le processus démocratique.

100. Étant donné l'ampleur et l'intensification des tâches confiées à la Mission, les projets à effet rapide, qui présentent pour les Haïtiens des avantages directs et visibles, sont devenus indispensables pour soutenir la confiance de la population locale dans la MINUSTAH et dans le processus de stabilisation.

101. Au paragraphe 15 de sa résolution 1840 (2008), le Conseil de sécurité a demandé à la MINUSTAH de continuer à exécuter des projets à effet rapide. En conséquence, il est proposé un montant estimatif de dépenses de 2 millions de dollars pour l'exercice 2009/10 au titre de l'exécution de 160 projets à effet rapide, dont 61 projets générateurs de revenus, 31 projets relatifs aux infrastructures publiques, 44 projets de formation et de renforcement des capacités et 24 projets de mobilisation sociale, l'objectif étant de renforcer les efforts redoublés de la Mission pour gagner les cœurs et les esprits de la population haïtienne, compte tenu en particulier de l'aggravation récente de l'instabilité en Haïti due à la vie chère et aux ravages causés par les récents cyclones. En septembre 2008, le Gouvernement haïtien a affirmé que, par suite des effets conjugués sur l'économie de « la vie chère » et des destructions causées dans tout le pays par les cyclones, le taux annuel

d'inflation atteindrait 18 %. On estime qu'en quelques jours, trois à quatre années de croissance économique ont été anéanties par les ouragans. Le Gouvernement a sollicité un appui dans trois principaux domaines : a) la remise en état des infrastructures; b) la reprise de l'année scolaire; et c) les urgences sectorielles comme l'agriculture et la santé.

102. Dans sa résolution 1780 (2007), le Conseil de sécurité a souligné la nécessité de mettre rapidement en œuvre des projets à forte intensité de main-d'œuvre, d'une grande efficacité et ayant un grand retentissement, qui aident à créer des emplois et à assurer les services sociaux de base. Au vu des manifestations massives qui ont eu lieu en avril 2008 pour protester contre l'extrême pauvreté, aggravée par les ouragans qui ont fait un grand nombre de victimes et causé des destructions massives, la Mission est désormais confrontée à une exigence encore plus forte de répondre aux besoins réels et apparents de la population si elle veut continuer de gagner l'adhésion de la population au mandat de la MINUSTAH et apporter son appui à la sécurité et la stabilisation en Haïti. Dans des régions très inaccessibles du pays, la MINUSTAH continue de servir de principal lien entre la population et les autorités publiques. Les projets à effet rapide ont permis aux soldats de la paix de la MINUSTAH de gagner la confiance des habitants, notamment dans des zones où ils avaient été précédemment perçus comme des « forces d'invasion », et ils ont aussi donné aux échelons supérieurs l'occasion et les moyens de répondre concrètement aux besoins de la population locale lorsque les ressources publiques ou autres sont inexistantes ou limitées.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement)

	<i>Variation</i>	
Contingents	5 255,9	2,8 %

• **Facteurs externes : augmentation des frais de transport (vols affrétés et réguliers) et du coût des rations**

103. La variation enregistrée à cette rubrique est essentiellement due à l'augmentation des frais de transport (vols affrétés et réguliers) occasionnés par la relève des contingents, le prix unitaire moyen d'un aller simple étant de 1 131 dollars pour les militaires contre 983 dollars en 2008/09 et de 2 251 dollars pour les officiers d'état-major contre 1 876 dollars pendant l'exercice précédent. Elle s'explique aussi par une hausse du coût unitaire et journalier des rations, (6,37 dollars contre 5,76 dollars en 2008/09) et des frais mensuels de transport et d'entreposage connexes (188 360 dollars contre 131 994 dollars en 2008/09). L'augmentation des crédits demandés à cette rubrique est en partie compensée par : a) une diminution des frais liés au remboursement du matériel majeur aux pays fournisseurs de contingents, due au fait qu'il ne faudra remplacer que 16 navires alors que les dépenses prévues à ce titre en 2008/09 étaient plus élevées; et b) une diminution du montant prévu pour les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, compte tenu de l'expérience récente de la Mission.

¹ Les variations dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	349,3	0,6 %

• **Facteurs externes : augmentation du tarif des vols commerciaux**

104. La variation constatée à cette rubrique s'explique essentiellement par une hausse du tarif moyen des vols commerciaux, des frais de transport de bagage et des faux frais au départ et à l'arrivée, le coût unitaire d'un aller simple étant de 3 211 dollars contre 2 563 dollars en 2008/09. L'augmentation des crédits demandés est en partie compensée par la réduction des montants nécessaires pour les indemnités de subsistance – due à l'application d'un taux d'abattement pour délais de déploiement qui est passé de 3 % en 2008/09 à 4 % en 2009/10 – et pour les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, compte tenu des dépenses effectuées par le passé.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(64,5)	(0,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

105. La variation enregistrée à cette rubrique tient en grande partie au fait que, ne prévoyant pas de transporter et de déployer du matériel appartenant aux unités de police constituées, on n'a demandé aucun crédit à ce titre; elle s'explique aussi par une réduction du montant prévu pour les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, compte tenu de l'expérience récente de la Mission. Cette diminution est en partie annulée par : a) l'augmentation du coût unitaire des rations (6,37 dollars contre 5,76 dollars en 2008/09) et des frais mensuels de transport et d'entreposage connexes (23 334 dollars contre 20 887 dollars en 2008/09), en application du nouveau contrat; b) la hausse du coût unitaire moyen des voyages nécessités par la relève des contingents (2 953 dollars l'aller simple sur un vol affrété contre 2 631 dollars en 2008/09).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	7 524,9	8,9 %

• **Paramètres budgétaires : application de nouveaux régimes contractuels**

106. La variation constatée à cette rubrique s'explique essentiellement par l'augmentation des crédits demandés au titre des traitements, y compris des indemnités de poste, et des dépenses communes de personnel, après l'approbation par l'Assemblée générale, dans sa résolution 63/250, de nouveaux régimes contractuels prévoyant divers types d'engagement régis par un règlement unique, qui seront mis en application à compter du 1^{er} juillet 2009, et tient également au fait que le taux de vacance de postes est passé de 9 % en 2008/09 à 10 % en 2009/10. Elle est en partie compensée par le fait qu'aucun crédit n'a été demandé au titre de l'indemnité de subsistance (missions).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	3 422,9	12,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

107. La variation enregistrée à cette rubrique est imputable à : a) la création de 25 postes à pourvoir sur le plan national; b) l'application d'un taux de vacance de postes de 7 % contre 30 % en 2008/09 pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 2 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national contre 10 % en 2008/09; c) la révision du barème des traitements des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national, en vigueur depuis le 1^{er} mars 2008.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	437,3	3,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

108. L'augmentation des crédits demandés s'explique essentiellement par : a) la création de 11 postes de Volontaire des Nations Unies; b) l'accroissement du montant mensuel de l'indemnité de subsistance des Volontaires (2 639 dollars contre 2 578 dollars en 2008/09); c) la hausse du montant de l'indemnité au titre du congé dans les foyers, qui est passée de 2 500 dollars par personne en 2008/09 à 3 000 dollars en 2009/10; et d) l'augmentation du nombre de personnes appelées à faire valoir leurs droits au congé dans les foyers (77 contre 50 en 2008/09). Elle est en partie compensée par l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé, soit 10 % contre 5 % en 2008/09.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	465,3	10,8 %

• **Paramètres budgétaires : application de nouveaux régimes contractuels**

109. La variation constatée à cette rubrique s'explique essentiellement par l'accroissement des crédits demandés au titre des traitements, y compris des indemnités de poste, et des dépenses communes se rapportant au personnel recruté sur le plan international, après l'approbation par l'Assemblée générale, dans sa résolution 63/250, de nouveaux régimes contractuels prévoyant divers types d'engagement régis par un Règlement du personnel unique, qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2009. Elle est également due à l'application d'un taux de vacance de postes plus faible, soit 5 % pour le personnel recruté sur le plan international et le même pourcentage pour les administrateurs recrutés sur le plan national contre 10 % et 30 % respectivement en 2008/09, compte tenu du taux d'occupation des postes. Ces prévisions tiennent également compte de la révision du barème des traitements des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national, en vigueur depuis le 1^{er} mars 2008. L'augmentation des ressources nécessaires est en partie compensée par le fait qu'aucun crédit n'a été demandé au titre de l'indemnité de subsistance du personnel recruté sur le plan international et par la suppression de six postes de temporaire (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	481,6	49,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

110. La variation enregistrée à cette rubrique est essentiellement imputable au déploiement de huit spécialistes des questions pénitentiaires détachés par des États Membres pour aider la MINUSTAH à soutenir le système pénitentiaire du Gouvernement haïtien.

	<i>Variation</i>	
Consultants	(46,6)	(17,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

111. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique essentiellement par le fait qu'il n'est pas prévu de faire appel à des services de consultants autres que pour la formation. Elle est en partie annulée par la hausse des crédits demandés pour financer les services de consultants en matière de formation dans les domaines des technologies de l'information et des communications, du suivi et de l'évaluation des programmes de lutte contre la violence communautaire, de la diffusion de programmes radiophoniques, de l'organisation de cours linguistiques et de la mise en place de programmes de formation sur les questions de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Voyages	991,2	69,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

112. La variation est imputable à : a) la hausse des crédits demandés pour financer les voyages n'ayant pas trait à la formation, qui s'explique par le nombre plus élevé de personnel et des voyages occasionnés par les conférences annuelles, les consultations politiques, les conférences de donateurs et la coordination des vols prévus pour la relève des militaires et du personnel des unités de police constituées; et b) l'accroissement des ressources nécessaires pour les voyages liés à la formation, dû au nombre plus élevé de cours dans les domaines de l'aviation, des transports et de la gestion du flux logistique, compte tenu d'un récent examen des besoins du personnel d'appui en matière de formation. Ces prévisions tiennent également compte de la hausse du tarif des vols commerciaux.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	15 569,1	21,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

113. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à : a) l'augmentation des crédits demandés pour financer les services de sécurité, dans le cadre des ressources prévues pour les officiers d'état-major, les membres de la Police des Nations Unies et le personnel fourni par des gouvernements afin que les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile soient

respectées; b) l'augmentation des dépenses prévues au titre des carburants et des lubrifiants, due au retard pris dans l'exécution du second projet relatif à la construction d'une centrale électrique et à la hausse du tarif moyen du gazole (0,67 dollar le litre contre 0,65 dollar en 2008/09) et du kérosène (1,09 dollar le litre contre 0,69 dollar en 2008/09); c) l'augmentation des crédits demandés pour l'achat d'équipement de lutte anti-incendie au titre de la sécurité des moyens de transport aériens et pour l'achat de matériel servant à parer aux déversements de produits chimiques dangereux et d'hydrocarbures; d) la hausse des crédits demandés pour l'achat de 25 réservoirs ignifuges permettant de stocker du carburant en toute sécurité dans les 16 navires appartenant aux contingents et dans certains sites de la région; e) la hausse des crédits demandés pour l'achat de fournitures et de pièces détachées pour les groupes électrogènes, les pompes de transfert de carburant et les installations de distribution de carburant; et f) la hausse des ressources nécessaires au titre des services d'entretien, due à l'augmentation du nombre de lieux de déploiement de la Mission (143 contre 129 durant l'exercice précédent), et à la signature d'un contrat de louage de services d'inspection et de recharge d'extincteurs pour l'ensemble de la Mission. L'augmentation des crédits demandés est en partie compensée par : a) la réduction des dépenses prévues au titre de la location des locaux, due au fait que le Gouvernement a mis gratuitement des locaux à la disposition des unités militaires et des unités de police constituées; b) la diminution des ressources nécessaires au titre des services de construction due au fait que la plupart des travaux prévus auront été menés à bien en 2008/09; et c) la diminution des ressources nécessaires pour l'achat de bâtiments préfabriqués, due au fait que toutes les dépenses prévues à ce titre auront été effectuées en 2008/09.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	4 031,8	38,5 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

114. L'augmentation des crédits demandés est due au remplacement de 224 véhicules légers qui doivent passer par pertes et profits, conformément aux critères appliqués habituellement à cet égard; l'augmentation des dépenses prévues pour l'achat de pièces détachées, due au mauvais état de l'infrastructure routière et des difficultés du terrain dans la zone de la Mission; l'augmentation des crédits demandés pour sous-traiter les services de réparation et d'entretien auprès de 24 mécaniciens, due au vieillissement de la flotte de véhicules, aux difficultés du terrain et au mauvais état des routes dans toute la zone de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	3 230,0	11,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

115. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à : a) l'augmentation des dépenses prévues pour louer et exploiter un avion Casa-212, dont le coût est plus élevé que celui du Beechcraft-200 utilisé en 2008/09; b) l'augmentation du prix du carburant (1,331 dollar le litre contre 1,086 dollar en 2008/09); et c) l'accroissement des dépenses prévues pour l'achat de matériel d'observation en vue de faciliter et de renforcer les services météorologiques des opérations aériennes. La hausse des crédits demandés est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues au titre de la sous-traitance des services

météorologiques, la MINUSTAH ayant décidé d'acheter le matériel nécessaire et d'utiliser ses propres ressources.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	656,1	63,2 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

116. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à l'accroissement des dépenses prévues au titre des carburants et des lubrifiants, dû à l'augmentation de la consommation journalière moyenne de carburant (453 litres contre 200 litres en 2008/09) des 16 navires dont la Mission a besoin pour seconder le Gouvernement dans la gestion de ses frontières maritimes.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	1 504,3	6,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

117. L'augmentation des crédits demandés est essentiellement due à : a) la hausse du coût des services d'information utilisés à l'appui des élections locales et présidentielles; b) l'accroissement des dépenses prévues au titre des communications assurées par les réseaux commerciaux du fait que les frais de location des répéteurs seront plus élevés; et c) la hausse du coût des services d'appui aux transmissions dont la Mission a besoin pour se conformer aux normes minimales de sécurité opérationnelle dans les zones reculées. L'augmentation des ressources nécessaires est en partie compensée par la réduction des crédits demandés pour l'acquisition de matériel de transmissions, réduction qui s'explique par le fait que la plupart des achats auront été effectués en 2008/09, et par la diminution des dépenses prévues pour les achats de pièces détachées, qui, elle, est due à la diligence dont fait preuve la Mission pour remplacer le matériel vétuste et techniquement obsolète.

	<i>Variation</i>	
Informatique	273,3	3,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

118. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à : a) l'augmentation des crédits demandés pour l'achat d'un système de sauvegarde sur disque de toutes les données de la Mission, qui soit plus fiable et plus efficace; b) l'accroissement des dépenses prévues au titre des services informatiques qui permettront de soutenir l'infrastructure existante, notamment les nouveaux postes de gestion des frontières; et c) l'accroissement des dépenses prévues au titre du matériel informatique, dû à l'augmentation du nombre de postes de travail (3 290 contre 3 080 en 2008/09) et de comptes de messagerie électronique (3 700 contre 3 115 en 2008/09), permettant au personnel recruté sur le plan national de communiquer avec le Système e-Pas. L'augmentation des crédits demandés est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues au titre des pièces détachées due à la diligence dont fait preuve la Mission pour remplacer le matériel vétuste et techniquement obsolète.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	(388,5)	(5,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

119. La variation enregistrée à cette rubrique procède essentiellement de la diminution du montant nécessaire au remboursement des pays fournisseurs de contingents et d'unités de police au titre du soutien logistique autonome, calculé sur la base des mémorandums d'accord définitifs.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	418,0	11,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

120. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à la diminution du montant nécessaire au remboursement des pays fournisseurs de contingents et d'unités de police au titre du soutien logistique autonome, qui s'explique par le fait que le matériel de neutralisation des engins explosifs est passé de la catégorie « Soutien logistique autonome » à la catégorie « Matériel majeur ».

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	432,1	8,0%

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

121. La variation enregistrée à cette rubrique est essentiellement due à l'augmentation des dépenses prévues au titre des honoraires, des fournitures et des services liés à la formation, due au fait qu'il est prévu de dispenser davantage de cours de formation (interne et externe). Elle est en partie compensée par la diminution des crédits demandés au titre des services divers, résultant de la réduction du nombre de projets de lutte contre la violence communautaire (25 projets contre 30 en 2008/09).

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

122. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSTAH portent sur les points suivants :

- a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 618 624 000 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2009/10;
- b) Mise en recouvrement d'un montant de 180 432 000 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre 2009;
- c) Mise en recouvrement d'un montant de 438 192 000 dollars pour la période allant du 16 octobre 2009 au 30 juin 2010, à raison de 51 552 000 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/276 et 62/261 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

A. Assemblée générale

Questions intersectorielles

(Résolution 61/276)

Décision/demande

Mesures prises

Section II : établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2).

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport sur la question à l'Assemblée générale, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5).

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements du fait de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6).

Le projet de budget pour 2009/10 tient compte des aspects opérationnels (activités de fond et d'appui) de la MINUSTAH et renseigne sur les décisions de gestion concernant son budget, comme cela est expliqué dans la section sur les hypothèses de planification et les ressources financières.

Les améliorations à apporter aux services et les gains d'efficacité recherchés sont indiqués dans le projet de budget pour 2009/10.

La Mission a examiné les dépenses précédentes. Une augmentation minimale des ressources est proposée dans le budget de 2009/10 et les prévisions de dépenses ont pour la plupart été établies compte tenu de l'expérience.

Chaque mois, les engagements sont passés en revue afin de veiller à ce que seuls ceux qui sont indispensables soient maintenus à la fin de l'année. Le nombre d'annulations d'engagements d'exercices antérieurs a augmenté essentiellement pour les raisons suivantes : solde inutilisé après le remboursement aux pays concernés du matériel appartenant aux contingents; remaniement du concept militaire des opérations ayant entraîné une diminution des moyens des compagnies de génie militaire de procéder à des travaux de remise en état, compte tenu de la situation instable en matière de sécurité; incapacité des fournisseurs locaux à procurer les biens et matériels voulus; et, enfin, retards apportés à la délégation locale

de pouvoirs en vue de la mise en place et de la maintenance de décharges contrôlées à Port-au-Prince et en province.

Section III : budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2).

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats de la MINUSTAH a été établi à partir des plans d'exécution du mandat et il tient compte des activités que la Mission doit mener au titre de son mandat.

Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3).

La Mission continuera de revoir ses besoins en personnel, ainsi que les fonctions et le classement des postes, de sorte à les adapter à l'évolution de son mandat. Pour ce faire, elle se fondera, comme elle l'a toujours fait, sur le mandat que le Conseil de sécurité lui a confié. Dans le cadre du projet de budget pour 2009/10, il est proposé de créer 25 postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu des besoins nécessaires pour assurer le fonctionnement de la Mission.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4).

Au 31 décembre 2008, le taux de vacance de postes à la Mission (compte non tenu des postes de temporaire) était de 12 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 5 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 4 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 2 % pour les Volontaires des Nations Unies, alors que dans le budget de 2008/09, les taux prévus dans ces mêmes catégories étaient 10 %, 30 %, 10 % et 5 % respectivement.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5).

La Mission a examiné la dotation en effectifs de chacune de ses composantes, afin qu'elle soit à la mesure des tâches prescrites et du volume de travail correspondant. Dans le projet de budget pour 2009/10, il est proposé de supprimer des postes et d'en créer d'autres pour aider à l'organisation des élections qui doivent prochainement avoir lieu ainsi qu'à la gestion et au contrôle des frontières. Chaque création de poste proposée est dûment justifiée.

Section IX : formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et le faire participer à tous les programmes de formation pouvant l'intéresser (par. 2).

La MINUSTAH est consciente qu'il importe d'assurer le perfectionnement professionnel du personnel recruté sur le plan national et elle offre des cours dans les domaines de la technologie de l'information, de

l'expression écrite et des techniques d'entretien, diverses formations ouvrant des perspectives de carrière ainsi que des cours de langue. Le personnel recruté sur le plan national participe aussi à des stages de formation spécialisée portant sur les achats, le transport et la sécurité.

Section XIII : transports aériens

Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes afin qu'elle corresponde mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3).

Lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, les missions doivent prendre en considération des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel et tenir pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4).

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6).

Section XVIII : projets à effet rapide

L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).

La Mission contrôle de près l'utilisation des appareils et la composition de la flotte afin de s'assurer qu'il en est tiré le meilleur parti et que la flotte prévue pour l'exercice suivant corresponde au mieux aux exigences opérationnelles. L'amélioration du contrôle et de la planification a permis, au cours des trois derniers exercices, de réduire la variation au titre des heures de vol (28 % en 2005/06, 0 % en 2006/07 et 7 % en 2007/08). Tous les appareils de la flotte sont exploités à fond et au moindre coût.

La MINUSTAH a passé en revue ses besoins en matière de transports et veille à n'utiliser la voie aérienne que lorsqu'elle ne peut faire autrement. Le transport de marchandises s'effectue essentiellement par la route. Des péniches sont utilisées pour transporter le carburant et d'autres matériels jusqu'à des lieux non accessibles par la voie terrestre, ainsi que pour le matériel spécial, comme les grosses grues, qui ne pourrait être acheminé autrement.

La Mission a créé un nouveau groupe chargé de traiter toutes les questions liées à l'assurance qualité des services d'aviation à l'échelle de la Mission.

La MINUSTAH exécute des projets à effet rapide depuis l'exercice 2004/05. Aucune dépense n'a été engagée au titre des frais généraux et tous les fonds ont été dépensés au profit direct de la population locale.

Les montants demandés au titre des projets à effet rapide au-delà de la troisième année sont justifiés aux paragraphes 99 à 102 du présent document. Compte tenu des grandes manifestations causées par la misère, et de l'augmentation prévue de l'aide accordée par les bailleurs de fonds au Gouvernement en vue de la mise en place d'un programme intégré de gestion des frontières, il est demandé un montant de 2 millions de dollars au titre de ces projets pour l'exercice 2009/10.

Se concerter avec les partenaires humanitaires et de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7).

En temps normal, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général préside les réunions de coordination, auxquelles participent les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les bailleurs de fonds internationaux, les organisations non gouvernementales, les représentants des autorités nationales compétentes, y compris le Premier Ministre, et les hauts responsables de la Mission, à la tête desquels le Représentant spécial du Secrétaire général. Ces réunions visent essentiellement à assurer la coordination des activités prévues et à éviter les chevauchements d'activités. Elles ont permis de resserrer les liens de coopération et d'optimiser les échanges de connaissances et de ressources entre les organismes des Nations Unies, la Mission et les acteurs externes. Lors de la crise humanitaire, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur des affaires humanitaires, et ses collaborateurs ont assuré la coordination des interventions destinées à améliorer le sort de la population, notamment pour faire face aux dommages causés par les ouragans. L'appui de la Mission aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux représentants des autorités nationales s'est effectué de manière concertée afin d'optimiser les maigres ressources disponibles. Enfin, pour ce qui est de l'exécution des activités, la coordination entre les services organiques de la Mission et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies compétents – dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) – a été intensifiée.

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).

Les projets à effet rapide que la Mission exécute servent essentiellement à remettre en état l'infrastructure de base, à aider les collectivités locales à rétablir les conditions opérationnelles élémentaires et à assurer la prestation des services essentiels, à assurer la formation et le renforcement des capacités des fonctionnaires et à favoriser la mobilisation sociale. Plusieurs mesures ont été prises pour que : a) toutes les propositions soient présentées au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Équipe de coordination des Nations Unies) et à la Section de la lutte contre la violence communautaire

Décision/demande

Mesures prises

afin d'éviter tout chevauchement des activités; b) les bureaux régionaux examinent les nouvelles propositions avec leurs collègues des organismes au niveau régional; et c) toutes les propositions nouvelles soient examinées par le Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général avant d'être présentées au Comité régional d'examen des projets.

Section XX : coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2).

Comme cela est expliqué au paragraphe 24 du présent rapport, aucune autre mission n'est établie dans les Caraïbes. La MINUSTAH a toutefois tissé des liens avec l'équipe de pays des Nations Unies en République dominicaine, avec laquelle elle suit de près les problèmes transfrontières se posant avec Haïti.

Section XXI : partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2).

On trouvera décrits au paragraphe 25 du présent document le rôle et les responsabilités de la MINUSTAH vis-à-vis de ses partenaires.

(Résolution 62/261)

Décision/demande

Mesures prises

Sécurité aérienne

L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire tout son possible pour que la Mission se conforme aux normes aéronautiques des opérations des Nations Unies, surtout pour ce qui est des renseignements météorologiques et du matériel de lutte contre les incendies (par. 12).

Pour ce qui est des renseignements météorologiques, la Mission recrute actuellement deux météorologues aéronautiques qui planifieront et commenceront à exploiter un système de collecte, à l'échelle nationale, de données météorologiques et fourniront aux équipages des appareils de la mission des prévisions et des observations spécialisées. Les dépenses prévues au titre du matériel météorologique nécessaire à l'exploitation de ce système sont présentés dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10.

En ce qui concerne le matériel de lutte contre les incendies dans les aéroports, la Mission a acquis trois camions anti-incendie au titre d'un contrat-cadre, ainsi que des extincteurs spéciaux à halotron, ce matériel devant être livré sous peu. De plus, elle procède

actuellement à l'achat de remorques anti-incendie à mousse de type AFFF, d'équipements individuels de protection, d'appareils de respiration et de matériel de sauvetage, qui devraient aussi être livrés avant la fin février 2009. La lutte anti-incendie dans les aéroports de la Mission est désormais placée sous le commandement de l'officier incendie de la Section de la sécurité.

Coordination

L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'améliorer la coordination entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres entités des Nations Unies, notamment pour lutter contre les causes profondes de situations d'urgence imprévues telles que les troubles suscités par la crise alimentaire récente en Haïti (par. 13).

En temps normal, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général préside les réunions de coordination, auxquelles participent les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les bailleurs de fonds internationaux, les organisations non gouvernementales, les représentants des autorités nationales compétentes, y compris le Premier Ministre et les hauts responsables de la Mission, à la tête desquels le Représentant spécial du Secrétaire général. Ces réunions visent essentiellement à assurer la coordination des activités prévues et à éviter les chevauchements d'activités. Elles ont permis de resserrer les liens de coopération et d'optimiser les échanges de connaissances et de ressources entre les organismes des Nations Unies, la Mission et les acteurs externes. Lors de la crise humanitaire, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur des affaires humanitaires et ses collaborateurs ont assuré la coordination des interventions destinées à améliorer le sort de la population, notamment pour faire face aux dommages causés par les ouragans.

L'appui de la Mission aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux représentants des autorités nationales s'est effectué de manière concertée afin d'optimiser les maigres ressources disponibles. Enfin, pour ce qui est de l'exécution des activités, la coordination entre les services organiques de la Mission et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies compétents – dont le PNUD, l'UNICEF, UNIFEM, le FNUAP et l'UNESCO – a été intensifiée.

La Mission aide en particulier les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à exécuter des projets en faveur du développement, notamment pour ce qui est des campagnes de vaccination et des interventions en cas de crise humanitaire. Pour ce qui est des stratégies destinées à intensifier la coordination et la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a

Décision/demande

Mesures prises

pris des dispositions pour que les chefs des organismes des Nations Unies et le Représentant spécial du Secrétaire général se réunissent régulièrement, ces réunions étant suivies de réunions de travail entre l'équipe de pays des Nations Unies et les sections organiques de la Mission. Une équipe de planification de l'exécution des activités a été mise sur pied dans le souci d'éviter tout chevauchement.

Taux de vacance de postes

L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre toutes les mesures voulues pour remédier d'urgence au taux de vacance élevé enregistré pour les postes soumis à recrutement sur le plan national (par. 14).

Le taux de vacance élevé enregistré pour les postes soumis à recrutement sur le plan national s'explique essentiellement par la pénurie de candidats disposant des titres universitaires et de l'expérience requises. La Mission continue de faire tout son possible pour réduire ce taux, notamment par la publication d'avis de vacance de postes dans la presse locale et sur son propre site Web, l'objet étant de toucher des candidats haïtiens qualifiés et intéressés. Au 31 décembre 2008, le taux de vacance de postes à la Mission (compte non tenu des postes temporaires) était de 5 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 4 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, alors que dans le budget de 2008/09, les taux prévus dans ces mêmes catégories étaient de 30 % et 10 % respectivement.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/62/781/Add.6)

Demande/recommandation

Mesures prises

Postes et postes de temporaire

Le Comité consultatif prend note des améliorations apportées à la présentation du budget de la MINUSTAH, mais estime que les propositions relatives aux effectifs qui y sont énoncées sont inutilement compliquées et exigent des clarifications et des explications. Il compte qu'à l'avenir les demandes qui lui seront présentées seront sans ambiguïté (voir aussi les observations formulées au paragraphe 27 de son rapport) (par. 13).

En ce qui concerne le poste D-1 de chef du Bureau intégré du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, le Comité souligne que le Secrétaire

La présentation des propositions relatives aux effectifs dans le projet de budget pour 2009/10 tient compte de la recommandation du Comité consultatif.

Comme le Comité consultatif l'a demandé, la proposition de créer un poste D-1 de chef du Bureau intégré du Bureau du Représentant spécial adjoint du

général propose un reclassement vu qu'il demande la suppression du poste P-5 correspondant qui existe déjà et la création simultanée d'un poste D-1. Il ne voit pas d'objection à la création de ce poste mais il est d'avis qu'elle doit être justifiée par l'évolution générale de la situation dans la zone de la Mission, notamment des progrès accomplis dans la lutte contre la violence communautaire. Il recommande donc que la demande de création du poste D-1 de chef du Bureau intégré soit présentée à nouveau, assortie de nouvelles justifications, dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2009/10 (par. 21).

Le Comité consultatif note avec préoccupation la proposition qui est faite dans le budget de transférer, et dans certains cas de reclasser, un certain nombre de postes et de positions pour assurer l'exercice de fonctions sans rapports avec eux. Il rappelle que, dans l'intérêt de la discipline et de la transparence budgétaires, les postes vacants dont l'existence n'est plus nécessaire devraient être supprimés et il demande que la création et le reclassement de postes soient pleinement justifiés [voir aussi ses rapports sur la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (A/62/781/Add.1, par. 18) et sur la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (A/62/781/Add.3, par. 24)] (par. 27).

Le Secrétaire général propose de faire passer le nombre de postes de temporaire de 48 pour l'exercice 2007/08 à 100 pour l'exercice 2008/09 (ibid., par. 38, 46 et 47). Il a été proposé à cet égard de créer 52 postes de temporaire dans les services d'appui intégrés (24 postes d'assistant à la Section du génie; 20 postes de chauffeur à la Section des transports et 8 postes de chauffeur à la Section de l'approvisionnement) (ibid., par. 38, 46 et 47). Le Comité consultatif recommande la création de ces 52 postes. Il compte que les contrats y relatifs viendront à expiration d'ici à la fin de l'exercice budgétaire 2008/09.

Transports aériens

Les prévisions de dépenses relatives aux transports aériens pour l'exercice 2008/09 s'élèvent à 28 882 600 dollars, soit une augmentation de 4 621 900 dollars (19,1 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2007/08. Le Comité consultatif a été informé que le montant proposé par la Mission pour les opérations aériennes concerne 10 hélicoptères (4 hélicoptères commerciaux et 6 hélicoptères militaires), contre

Secrétaire général est justifiée aux paragraphes 27 à 32 du présent document.

Les propositions relatives aux effectifs formulées dans le projet de budget pour 2009/10 tiennent compte des observations et recommandations du Comité consultatif. À la suite d'une étude approfondie de la dotation en effectifs de la Mission, il a été décidé de demander la création de postes supplémentaires et de postes de Volontaires des Nations Unies pour aider à la tenue des prochaines élections ainsi qu'à la gestion et au contrôle des frontières, mais aussi de proposer la suppression des postes dont l'existence n'est plus nécessaire.

Il est indiqué, aux paragraphes 73 à 75 du présent document, que l'Assemblée générale a approuvé 38 des 52 postes de temporaire pour l'exercice 2008/09. Le fait que ces postes ainsi que ceux en rapport avec la Section des transports et la Section de l'approvisionnement continuent d'être nécessaires y est également justifié.

La Mission contrôle de près l'utilisation des appareils et la composition de la flotte afin de s'assurer qu'il en est tiré le meilleur parti et que la flotte prévue pour chaque exercice corresponde au mieux aux exigences opérationnelles. L'amélioration du contrôle et de la planification a permis, au cours des trois derniers exercices, de réduire la variation des heures de vol (28 % en 2005/06, 0 % en 2006/07 et 7 % en 2007/08).

11 au cours de l'exercice 2007/08 (3 hélicoptères commerciaux et 8 hélicoptères militaires). Il a été également informé que, du fait de l'augmentation des dépenses contractuelles afférentes aux hélicoptères commerciaux, la location et l'exploitation de ces hélicoptères entraîneraient des dépenses d'un montant estimatif de 16 992 300 dollars, soit une augmentation de 3 905 800 dollars (29,8 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2007/08. Il est convaincu que ces dépenses continueront d'être suivies de près et qu'il sera fait en sorte qu'à l'avenir les procédures d'achat de la MINUSTAH relatives aux aéronefs mettent l'accent sur la rentabilité des investissements (par. 32).

Remplacement du matériel de transmission obsolète

Le Comité consultatif relève, au paragraphe 61 du projet de budget (A/62/720), que la réduction des dépenses prévues pour l'exercice 2008/09 s'explique en partie par le remplacement de matériel endommagé et/ou obsolète. Comme suite aux nouvelles mesures, les dépenses prévues au titre des pièces de rechange du matériel de transmission passeraient de 5,5 % à 4 % de la valeur d'inventaire, et seraient donc réduites de 299 190 dollars. Le Comité consultatif note des améliorations dans la gestion de l'inventaire de la MINUSTAH et compte être tenu informé de la question dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2009/10 (par.35).

Livre de bord sur la consommation de carburant

Au paragraphe 62 du projet de budget (A/62/720), il est indiqué que la Mission a mis en place un système de suivi consistant à entrer les factures d'essence dans le Système électronique de gestion des véhicules, ce qui permet de vérifier par recoupement les consommations de carburant. Le Comité consultatif souhaite trouver dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10 des renseignements sur l'efficacité et la rentabilité de ce système (par. 38).

Passage du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration au programme de réduction de la violence communautaire

Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait élaboré, en collaboration avec ses principaux partenaires et le Gouvernement haïtien, un cadre stratégique faisant le lien entre sécurité et développement grâce à un

Les mesures de maintenance préventive renforcée que la Mission a récemment prises, la standardisation des infrastructures informatiques et de communications, le plus grand recours aux services prévus par la garantie et le remplacement de matériel ancien ou technologiquement obsolète permettront de réduire encore les dépenses prévues au titre des pièces de rechange du matériel informatique, qui passeraient de 5 % de la valeur d'inventaire totale pour 2008/09 à 3 % de celle estimée pour 2009/10. Il sera possible de la sorte d'opérer des économies se montant à 609 195 dollars, qui font partie des gains d'efficacité prévus pour 2009/10.

La Mission continue pour le moment d'entrer manuellement les factures d'essence dans le Système électronique de gestion des véhicules, l'objet étant de vérifier par recoupement les consommations de carburant. Elle entend toutefois recourir au livre de bord informatisé sur la consommation de carburant au cours de l'exercice 2008/09. Le système d'enregistrement manuel engendre des erreurs et omissions, ce qui explique l'importance de passer au système informatisé.

Le Département des opérations de maintien de la paix et le PNUD ont dépêché conjointement une mission à Haïti du 26 septembre au 1^{er} octobre 2008. Il s'agissait de discuter avec la MINUSTAH, le PNUD et d'autres acteurs nationaux et internationaux compétents des

programme de lutte contre la violence communautaire conçu conjointement avec le PNUD et d'autres partenaires importants. La démarche retenue consiste à prévenir et à réduire la violence en mettant en œuvre un vaste programme de développement. On a communiqué au Comité la répartition des dépenses prévues à ce titre, qui figurent sous la rubrique Services divers pour un montant de 3 381 000 dollars (annexe IV). Le Comité compte que les responsabilités respectives de la MINUSTAH et des autres membres de l'équipe de pays seront plus précisément définies (par. 40).

problèmes de gouvernance et de sécurité que connaît actuellement ce pays. Les responsables de la Section de la lutte contre la violence communautaire, qui relève de la Mission, et du programme de sécurité des populations locales du PNUD ont passé en revue leurs activités en cours, les succès obtenus, les échecs enregistrés et les problèmes rencontrés. Ils se sont également penchés sur les liens entre leurs activités et l'intérêt qu'elles présentent au regard d'autres de leurs activités complémentaires, y compris en ce qui concerne l'état de droit, la police, les droits de l'homme et la gouvernance. On s'est demandé si la Section de la lutte contre la violence communautaire et le programme de sécurité des populations locales pouvaient réaliser en commun des objectifs allant dans le sens des priorités nationales, notamment par la reconstitution d'un service administratif intégré qui regrouperait la Section et le programme, et, dans le cas où cela ne serait pas envisageable, s'il était possible de prendre des dispositions pour assurer l'intégration et la coordination des activités dans le cadre d'une stratégie commune des Nations Unies. Les attributions et responsabilités de la Mission et du PNUD en matière de réduction de la violence communautaire et de sécurité des populations locales ont été cernées afin d'éviter tout chevauchement des activités ou tout risque de confusion des rôles, et l'on s'est accordé sur des dispositifs permettant la concertation régulière et l'échange périodique d'information. À l'issue des discussions, une stratégie ou un cadre commun visant l'ensemble des activités des Nations Unies sur la violence communautaire et la sécurité des populations locales en Haïti a été approuvée par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur des affaires humanitaires, et des mesures ont été prises pour traduire en termes opérationnels les aspects relatifs au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration dans le cadre du partenariat entre le Département des opérations de maintien de la paix et le PNUD et de leur programme de travail.

Centre de continuité des opérations et de reprise après sinistre

Ayant demandé des précisions sur l'organisation et le fonctionnement du centre de reprise après sinistre de la MINUSTAH, hébergé à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la

L'INSTRAW héberge à Saint-Domingue un centre particulièrement utile au regard de la planification à trois niveaux de la continuité des opérations de la Mission et de la reprise après sinistre. Au premier

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
femme (INSTRAW) à Saint-Domingue, le Comité consultatif a été informé qu'il n'y avait aucun changement par rapport aux informations qui lui avaient été communiquées lors de l'examen du projet de budget pour l'exercice 2006/07 (voir A/60/869, par. 74 à 76). Le Comité consultatif souhaite que les renseignements relatifs au centre de continuité des opérations et de reprise après sinistre figurent sous une rubrique distincte dans le projet de budget de la MINUSTAH pour 2009/10 (par. 41).	niveau, en cas de crise touchant la sécurité du site principal de la MINUSTAH, l'unité de continuité des opérations serait transférée à la base logistique de la Mission à Port-au-Prince. Si la sécurité se détériorait davantage, la structure de continuité des opérations et de reprise après sinistre se replierait hors de la zone de la Mission. Dans ce cas, l'INSTRAW constituerait une zone sécurisée en vue de l'évacuation des personnels ou du transfert temporaire du quartier général de la Mission. C'est pourquoi la Mission a demandé à l'INSTRAW d'héberger son centre de reprise après sinistre, qui fera aussi office de centre délocalisé de continuité des opérations et de lieu de repli des hauts responsables de la Mission en cas d'urgence. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi servirait, en cas de crise majeure, d'emplacement de repli hors de la région. Saint-Domingue étant voisin d'Haïti, l'hébergement du centre par l'INSTRAW est une solution économiquement intéressante au cas où il faille assurer la continuité des opérations de la Mission dans des conditions de sécurité dégradées.

C. Comité des Commissaires aux comptes

(A/62/5, vol. II)

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Indicateurs de succès	
La validation de certains indicateurs de succès de la MINUSTAH, notamment ceux touchant les affaires politiques, était complexe, ce qui entravait le suivi des progrès (al. e), par. 79). Le Comité réaffirme sa recommandation antérieure selon laquelle il faudrait que l'Administration veille à ce que tous les indicateurs de succès et les produits retenus dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats soient clairs, mesurables et assortis d'éléments de comparaison et de cibles pour l'exercice en cours et l'exercice suivant en vue de faciliter le suivi et l'établissement de rapports (par. 80).	La Mission continue d'améliorer la formulation des cadres de budgétisation axée sur les résultats afin que les indicateurs de succès et les produits soient mesurables, réalisables et assortis d'échéances.
Inventaire et comptes d'inventaire	
Des écarts allant de 6 à 597 unités ont été relevés entre les feuilles d'inventaire de l'entrepôt de la Base de	Les stocks actuels de bacs à courrier se chiffrent à 5 191 et ceux de blocs-notes à 9 643, ce qui fait

Demande/recommandation

soutien logistique et les données portées dans Galileo. De plus, bien que l'effectif autorisé ne compte que 1 771 personnes, les données d'inventaire ont montré qu'il y avait 6 974 bacs à courrier et 14 136 blocs-notes en stock, ce qui dénotait des stocks trop importants. L'Administration a déclaré que la MINUSTAH prendrait des mesures afin de fixer des seuils appropriés pour les quantités à stocker et faciliter les décisions de réapprovisionnement (par. 111).

Les responsables de l'administration des entrepôts de la Section des transports ont affirmé procéder à des dénombrements réguliers, mais rien ne venait étayer leurs dires (par. 115).

Le Comité recommande que la Mission : a) procède à un inventaire de tous les biens non durables qu'elle détient en divers endroits et corrige les écarts existant entre les quantités effectivement dénombrées et les quantités portées dans Galileo; b) mette à jour Galileo sans tarder chaque fois qu'il y a des mouvements de stocks; c) veille à ce que l'emplacement indiqué dans Galileo corresponde à l'emplacement physique du matériel (par. 116).

Vérification physique et comptabilisation

Le nombre de biens durables en suspens devant faire l'objet d'un suivi pour déterminer s'ils étaient en stock, en service ou dans des emplacements autres que ceux enregistrés dans Galileo avait augmenté. On pouvait en conclure que les vérifications physiques et les rapprochements avec les comptes n'avaient pas été effectués de façon régulière (al. c), par. 138). Le Comité réitère ses recommandations antérieures selon lesquelles l'Administration devrait s'assurer que : a) les biens durables sont vérifiés physiquement de façon périodique dans les diverses missions; b) les écarts sont rapidement l'objet d'une analyse; et c) des mesures correctives sont

Mesures prises

apparaître une diminution de 1 783 bacs et 4 493 blocs-notes. Il n'en a pas été acheté de nouveaux en 2007/08 et il n'en est pas prévu pour 2008/09. Il importe de noter que les écarts sont systématiquement tirés au clair le jour même où ils sont constatés.

La Mission réaffirme que les dénombrements ont été effectués comme indiqué. Les preuves documentaires des activités relatives aux résultats des cycles d'inventaires se trouvent dans Galileo.

La MINUSTAH constate que cette question se pose dans toutes les missions. La Base de soutien logistique des Nations Unies a constitué une équipe afin de nettoyer les données de codification, aux travaux de laquelle la MINUSTAH a contribué.

Les descriptions d'articles figurant dans Galileo sont corrigées périodiquement à la demande des services qui ont une comptabilité autonome.

Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks présente chaque mois à ces services, aux fins de concordance, des rapports de non-conformité concernant tous les matériels appartenant aux Nations Unies qui se trouvent ailleurs qu'à l'emplacement indiqué dans Galileo.

Des inventaires physiques sont effectués de manière aléatoire tous les mois. Les écarts entre l'inventaire physique et les données entrées dans le système Galileo de gestion des stocks sont corrigés dans la journée ou dans la semaine.

La MINUSTAH constate que les groupes de contrôle du matériel et des stocks effectuent chaque année une vérification physique de tous les biens non consommables afin de fiabiliser la communication de l'information financière.

Lorsque cette inspection physique ne permet pas de déterminer l'emplacement de certains biens, un mémorandum est personnellement et systématiquement adressé aux fonctionnaires à qui ils ont été livrés, l'objet étant de retrouver l'emplacement de la totalité des biens et des matériels.

prises pour que de telles situations ne se reproduisent pas (par. 139).

Marchés et lettres d'intention

La Section des achats avait donné son accord pour l'exécution d'un marché concernant la fourniture de carburant d'aviation d'ici au 30 juin 2007. Toutefois, ce marché n'a pas été exécuté. En conséquence, le contrat en vigueur a été prorogé du 1^{er} juillet au 31 décembre 2007 ou jusqu'à la date où le nouveau contrat serait exécuté (par. 188). Par ailleurs, à la date de l'audit effectué en août 2007, un marché portant sur la fourniture de carburant pour véhicules n'avait pas été passé depuis l'expiration du précédent marché en avril 2007. Les dossiers du Comité local des marchés indiquaient que l'accord avec le fournisseur avait été prorogé du 1^{er} mai au 31 décembre 2007 (par. 190). Le Comité recommande que la MINUSTAH, en collaboration avec le Service des achats, accélère la finalisation des marchés en ce qui concerne l'approvisionnement en carburant (par. 192).

Évaluation des prestations des fournisseurs et dommages-intérêts

Du fait de l'absence de concurrence, le contrat d'un fournisseur avait été prorogé malgré des défauts d'exécution (par. 201). Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que toutes les missions respectent strictement les conditions énoncées dans le Manuel des achats concernant le versement de garanties de bonne fin et de dommages-intérêts libératoires dans le cadre de l'exécution des contrats (par. 203).

Ce sont les services du Siège qui se chargent de l'approvisionnement en carburant d'aviation et carburants pour véhicules.

Ces services s'emploient actuellement à établir un contrat de longue durée pour la fourniture de ces carburants. Dans l'interim, un fournisseur continue d'approvisionner la MINUSTAH selon les conditions fixées dans le cadre du marché correspondant.

La MINUSTAH fait valoir les clauses de dommages-intérêts conformément au marché conclu chaque fois que possible, mais elle ne peut pas le faire strictement car cela nuirait au bon fonctionnement de la Mission.

Dommages-intérêts fixés contractuellement

Il est à noter que les fournisseurs sont peu nombreux dans la zone de la Mission et qu'il s'agit en général de petites et moyennes entreprises. Chaque contrat renferme une clause relative au versement de dommages-intérêts afin que le fournisseur comprenne bien que tout retard a des répercussions, notamment financières.

Toutefois, cette clause est très difficile à faire valoir : son application risquerait de dissuader les rares fournisseurs désireux de traiter avec la Mission.

De plus, si elle était strictement appliquée, il est fort probable que les fournisseurs rompraient le contrat, entravant ainsi le bon déroulement des opérations; la Mission serait alors dans l'obligation de trouver un nouveau fournisseur sur le marché local, sans garantie que ce dernier donne davantage satisfaction.

Garanties de bonne fin

La MINUSTAH est consciente de l'importance des garanties de bonne fin et de l'application de cette clause chaque fois que possible. Ceci étant avant tout une clause de sauvegarde destinée à protéger les intérêts de l'Organisation, les fonctionnaires chargés des achats ont pour instruction de faire preuve de discernement comme indiqué à la section 9.9.13 du Manuel des achats (Caution de sécurité de bonne exécution). L'on a en effet constaté qu'il est en général très difficile, voire impossible, de faire valoir cette clause auprès des entreprises haïtiennes.

Il faut comprendre qu'Haïti a connu des périodes d'instabilité politique dévastatrices et que les troubles civils ont fait des ravages dans l'économie. Cette dernière repose sur les échanges en liquide et les acteurs ne respectent pas toujours les normes applicables aux transactions internationales. Les banques hésitent en général à fournir une caution de bonne exécution, et lorsqu'elles le font, le taux en est exorbitant comparé à la valeur du marché. Très peu de fournisseurs sont donc en mesure de verser la caution; l'imposition d'une telle clause irait à l'encontre de la concurrence et empêcherait de nombreuses sociétés de prendre part aux appels d'offres. La Mission se voit donc obligée d'évaluer la situation au cas par cas.

Stockage des rations

Les boîtes de rations n'avaient pas été entreposées à la température prescrite; en conséquence, 13 527 boîtes de rations dont le montant était évalué à 110 000 dollars étaient avariées au 15 août 2007. En outre, une inspection effectuée dans une région le 24 août 2007 a montré que 32 boîtes de rations de secours avaient été entreposées dans le bureau du Chef des opérations logistiques parce qu'il n'existait sur place aucune installation d'entreposage pleinement fonctionnelle permettant de contrôler la température (par. 236). Le Comité recommande que l'Administration fasse en sorte que la MINUSTAH prenne les mesures voulues pour veiller à ce que les rations soient entreposées à la température prescrite afin de minimiser le nombre de rations avariées (par. 237).

Des installations d'entreposage à température contrôlée ont été mises en place dans tous les sites de la Mission. Des boîtiers de surveillance de la température (qui enregistrent les données) ont été installés dans les entrepôts où sont stockées les boîtes de rations.

Normes de sécurité aérienne

Les aéroports n'ont pas tous accès aux informations météorologiques, contrairement aux normes de sécurité

Pour ce qui est des services météorologiques, la Mission recrute actuellement 2 météorologues

*Demande/recommandation**Mesures prises*

aérienne de l'ONU, et ils ne disposent ni du matériel ni du personnel voulus pour la lutte contre l'incendie. Au moment de l'audit effectué en août 2007, le plan pour l'acquisition de matériel météorologique n'avait pas encore été arrêté (par. 254). Le Comité recommande que l'Administration accélère le recrutement de personnel et l'acquisition de matériel météorologique pour réduire les risques en matière de sécurité aérienne et assurer tant le respect des normes internationales que celui des normes de l'ONU en matière de sécurité aérienne (par. 256).

Les crédits prévus au budget pour la formation spécialisée dans le domaine de la sécurité aérienne des missions ont été considérablement réduits bien que les visites d'aide à la sécurité aérienne aient clairement indiqué qu'il s'agissait là d'un domaine prioritaire (par. 257). L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de fournir des ressources financières adéquates à la MINUSTAH pour assurer la formation spécialisée du personnel chargé des opérations aériennes (par. 258).

Plan de gestion des ressources humaines

La MINUSTAH n'avait pas encore de plans pour la gestion des ressources humaines, en particulier pour la planification des successions. Ce problème a été évoqué dans l'audit précédent et l'Administration était convenue d'élaborer et de mettre en œuvre un plan global de gestion des ressources humaines (par. 284). Le Comité des commissaires aux comptes réitère sa recommandation antérieure tendant à ce que les missions, de concert avec le Siège, formulent et mettent en œuvre des plans globaux de gestion des ressources humaines, notamment pour planifier les successions, afin d'attirer et de retenir le personnel possédant les qualifications et la formation requises (par. 285).

aéronautiques qui planifieront et commenceront à exploiter un système de collecte, à l'échelle nationale, de données météorologiques et fourniront aux équipages des appareils de la Mission des prévisions et des observations spécialisées. Les dépenses prévues au titre de l'acquisition du matériel météorologique nécessaire à l'exploitation de ce système sont présentées dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10.

En ce qui concerne le matériel de lutte contre les incendies dans les aérodromes, la Mission a acquis 3 camions anti-incendie au titre d'un contrat-cadre, ainsi que des extincteurs spéciaux à halotron.

De plus, elle procède actuellement à l'achat de remorques anti-incendie à mousse de type AFFF, d'équipements individuels de protection, d'appareils de respiration et de matériel de sauvetage, qui devraient être livrés avant la fin février 2009. La lutte anti-incendie dans les aérodromes de la Mission est désormais placée sous le commandement de l'officier incendie de la Section de la sécurité.

Les montants requis pour assurer la formation spécialisée du personnel chargé des opérations aériennes sont demandés dans le cadre du projet de budget pour 2009/10 conformément aux politiques et directives du Siège.

Le plan d'action ressources humaines a été dans un premier temps lancé à titre expérimental auprès de certaines missions, y compris la MINUSTAH, en février 2008, et il a ensuite été étendu à toutes les autres missions le 28 juillet 2008. La MINUSTAH s'emploie à définir les statistiques de référence pour 2008/09. Le coordonnateur du plan d'action a été désigné et le plan spécifique à la MINUSTAH sera communiqué à celle-ci une fois les statistiques de référence établies.

Taux de vacance de postes

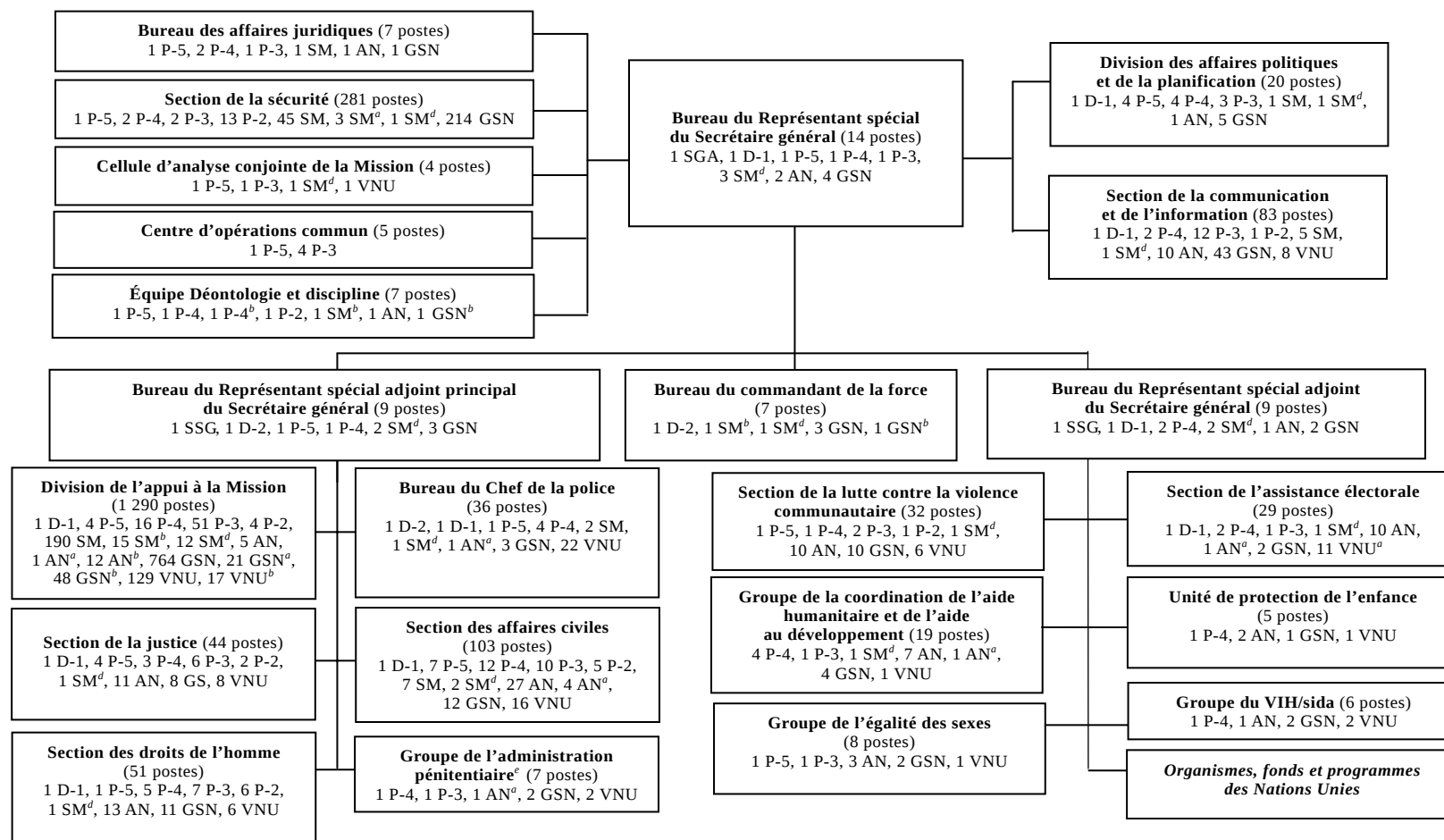
La recommandation du Comité des commissaires aux comptes relative à la nécessité de déployer des efforts soutenus pour pourvoir les postes vacants en temps voulu est toujours d'actualité car les taux de vacance de postes relevés dans les missions sont supérieurs aux taux prévus dans les budgets axés sur les résultats, à savoir 20 % pour une mission en cours de lancement et 15 % pour une mission stable (par. 288). Le taux de vacance de postes d'administrateur était de 16,4 % au 30 juin 2007 (par. 292). Le Comité des commissaires aux comptes recommande que l'Administration accélère le processus de recrutement aux postes vacants dans toutes les missions (par. 293).

Pour la MINUSTAH, le taux global de vacance de postes d'administrateur et postes de rang supérieur se chiffrait à 13 % au 31 décembre 2008. L'importance du taux indiqué s'explique par le départ de 21 personnes au total en mars et en juin 2008.

Annexe I

Organigrammes

A. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général;
SM = agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national;
GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national;
VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Nouveaux postes ou postes de temporaire.

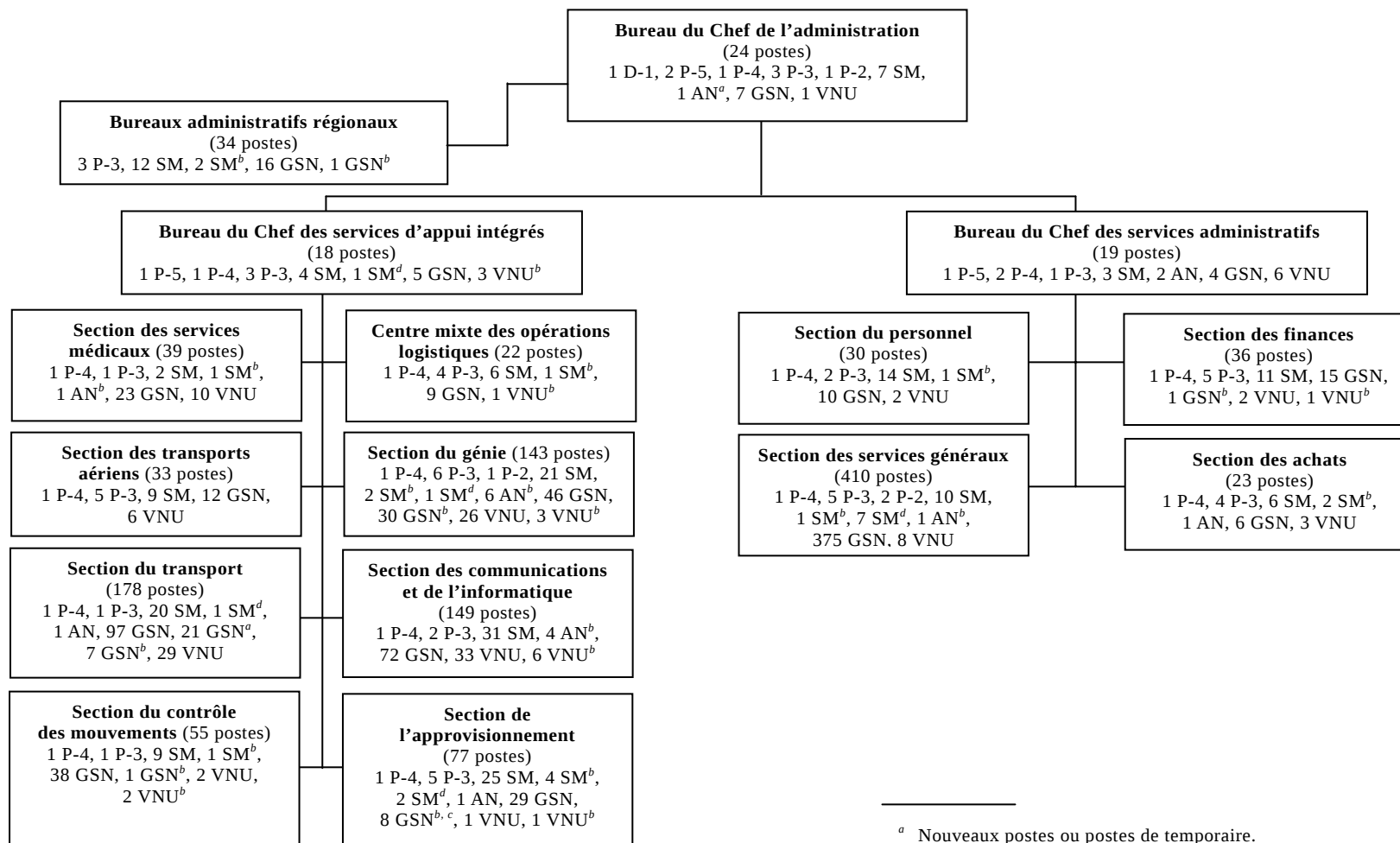
^b Postes de temporaire.

^c Postes ou postes de temporaire redéployés.

^d Postes convertis en postes d'agent du Service mobile.

^e Entité distincte, qui relevait précédemment de la Section de la justice.

B. Division de l'appui à la Mission



Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général;
SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national;
GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national;
VNU = Volontaire des Nations Unies.

- ^a Nouveaux postes ou postes de temporaire.
^b Postes de temporaire.
^c Postes ou postes de temporaire redéployés.
^d Postes convertis en postes d'agent du Service mobile.

Annexe II

Renseignements relatifs aux activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et modalités</i>
Développement de la démocratie et consolidation de l'autorité de l'État	Promotion d'un dialogue politique ouvert à tous et de la réconciliation nationale en Haïti	• Réunions mensuelles du groupe restreint, formé des hauts dirigeants de la MINUSTAH et de représentants des organisations régionales et sous-régionales, des institutions financières internationales et de la communauté diplomatique, pour examiner l'efficacité de l'intervention de la communauté internationale face aux besoins d'Haïti • Réunions mensuelles avec le Premier Ministre et le groupe restreint pour coordonner la coopération internationale avec le Gouvernement haïtien, et réunions bihebdomadaires avec le Ministre de la planification pour examiner la mise en œuvre stratégique et opérationnelle du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, l'orientation de l'aide internationale, l'état d'avancement des projets, le versement de l'aide et les politiques et procédures d'harmonisation • Campagnes d'information à l'intention de la population sur le mandat de la MINUSTAH et le rôle des organismes des Nations Unies en Haïti, et célébration de quatre Journées des Nations Unies (Journée de la paix, Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, Journée des Nations Unies et Journée mondiale de l'environnement)	• Chef de file : MINUSTAH • Partenaires : Banque mondiale, FMI et bailleurs de fonds internationaux, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation mondiale de la Santé (OMS) • Modalités : groupe restreint présidé par le Représentant spécial du Secrétaire général, et Groupe des 10 présidé par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur des affaires humanitaires. Le PNUD doit exécuter des activités avec l'Assemblée nationale en vue de la réforme de l'État. L'OMS agira en faveur du remaniement des politiques de santé et sensibilisera l'Assemblée nationale et les ministères compétents. La célébration des Journées des Nations Unies est organisée en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et modalités
Renforcement des institutions démocratiques nationales en Haïti	• Prestation de conseils aux commissions parlementaires sur la réalisation du calendrier législatif, notamment l’adoption de lois relatives à la réforme des institutions, conformément aux priorités de l’État • Prestation de conseils l’Assemblée nationale sur l’application et l’amélioration de son règlement intérieur, en puisant notamment dans les bonnes pratiques des parlements d’autres pays • Prestation d’un appui logistique et en matière de sécurité aux autorités électorales haïtiennes en vue de la préparation et de la tenue des élections législatives (députés et sénateurs), communales (maires, conseillers communaux, conseils administratifs et assemblées des sections communales) et indirectes • Prestation d’une assistance technique et de conseils aux autorités électorales haïtiennes en vue de l’organisation de campagnes d’information, l’accent portant notamment sur le vote blanc, les nouveaux électeurs et l’inscription des électeurs sur la liste d’un autre bureau de vote que celui initialement prévu (1 300 bureaux) • Tenue de 10 ateliers régionaux à l’intention de représentants des partis politiques, de la société civile et des autorités locales, et de 10 autres à l’intention des observateurs haïtiens des élections, les travaux étant axés sur les nouveaux modes de scrutin et l’inscription des électeurs sur la	• Chef de file : MINUSTAH • Partenaires : PNUD, OMS, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) • Modalités : stages de formation sur la bonne gouvernance; sur les élections et les questions électorales (en coopération avec le PNUD, l’Organisation des États américains (OEA) et le Conseil électoral provisoire; sur l’égalité des sexes (en coopération avec UNIFEM). Des bailleurs de fonds internationaux financent un projet relatif à la participation des femmes au développement.	

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et modalités</i>
		liste d'un autre bureau de vote que celui initialement prévu • Prestation de conseils techniques et d'un appui aux autorités électorales haïtiennes en vue de la budgétisation, de la planification et de la préparation de l'élection présidentielle de novembre 2010 • Prestation de conseils techniques et d'un appui aux autorités électorales haïtiennes, en coopération avec le PNUD et l'OEA, sous forme de manuels, de directives générales et de contrôle des opérations électorales • Tenue de 3 stages de formation en matière de renforcement des capacités et de démarginalisation des femmes, à l'intention des femmes et des hommes politiques (20 participants, dont deux tiers de femmes), ainsi que de 2 séances d'information sur le principe de l'égalité des sexes, à l'intention de parlementaires	
Rétablissement et consolidation de l'autorité de l'État sur tout le territoire		• Prestation de conseils aux autorités centrales et locales, notamment par une formation sur le lieu de travail, en ce qui concerne les moyens de renforcer leur autorité, l'accent portant sur la réforme de l'administration, la décentralisation, les finances publiques et le recouvrement de l'impôt, ainsi que la fonction publique • Prestation de conseils et d'un appui au Gouvernement en vue de la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de gestion des frontières et du respect de ces règles par toutes les administrations concernées	• Chef de file : MINUSTAH • Partenaires : OMS, UNIFEM, FNUAP, UNICEF, Organisation internationale pour les migrations (OIM), PNUD • Modalités : séminaires et stages de formation. Une formation à plusieurs domaines spécifiques est dispensée à la Police nationale haïtienne par divers organismes des Nations Unies. L'OIM, le FNUAP et l'UNICEF prêtent un appui à la gestion des frontières. L'équipe de pays des Nations Unies prête des conseils

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et modalités
			d'expert dans des domaines donnés tels que la protection des mineurs, les migrations et la législation.
		• Prestation d'une assistance technique aux autorités haïtiennes et suivi de la mise en place d'un cours de formation à la gestion des frontières à l'intention des agents de la police, des douanes et des services d'immigration • Prestation d'une assistance et de conseils techniques aux autorités haïtiennes concernant la mise en place et le suivi de 10 commissions départementales de gestion des frontières, composées de fonctionnaires haïtiens, de représentants de la MINUSTAH et, le cas échéant, de représentants des autorités dominicaines • Campagne d'information sur la bonne gouvernance et la gestion des frontières	
Sécurité, ordre public et renforcement de l'état de droit	Climat sûr et stable en Haïti	• Prestation d'une assistance opérationnelle à la Police nationale haïtienne en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants et la contrebande, et notamment prestation de conseils sur l'élaboration de directives générales relatives à la destruction des marchandises saisies • Prestation d'une assistance opérationnelle à la Police nationale haïtienne en vue d'assurer, sur les plans local, régional et national, la sécurité lors des élections législatives (députés et sénateurs), communales (maires, conseillers communaux, conseils administratifs et assemblées des sections communales) et indirectes; et prestation, si nécessaire, d'un appui de base aux administrations chargées d'établir des bureaux de vote en milieu rural	• Chef de file : MINUSTAH • Partenaires : PNUD, OEA, UNIFEM, OIM, FNUAP • Modalités : prestation d'un appui à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Le PNUD prête un appui en vue de l'organisation des élections, en coopération avec l'OEA.

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et modalités</i>
		• Prestation de conseils et d'un appui logistique à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi qu'aux ministères compétents, en vue de la mise au point et de l'application de programmes de lutte contre la violence communautaire dans les principaux centres urbains du pays • Prestation d'une assistance aux autorités haïtiennes en vue du lancement de 25 campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale dans les zones touchées par la violence et de l'augmentation du nombre d'armes inscrites au registre des armes • Organisation d'une campagne d'information sur l'ordre public	
Progrès sur la voie de la réforme et de la réorganisation de la Police nationale haïtienne		• Prestation d'une assistance technique à la Police nationale haïtienne en matière de planification, de gestion et de coordination de son plan de réforme • Prestation de conseils à la Police nationale haïtienne en matière de renforcement de la police judiciaire, de la compagnie d'intervention et de maintien de l'ordre et des unités départementales pour le maintien de l'ordre • Organisation de stages de formation spécialisée à l'intention de 50 coordonnateurs des questions relatives à la protection des mineurs au sein de la Police nationale haïtienne	• Chef de file : MINUSTAH • Partenaires : PNUD, UNICEF, FNUAP, OIM • Modalités : le PNUD financera la construction de postes de police. L'UNICEF assurera la formation et le renforcement des capacités de la Police nationale haïtienne en matière de détention de mineurs. Le FNUAP aidera la Police nationale haïtienne à mieux accueillir les femmes. L'OIM financera la remise en état de postes de police dans les régions en proie à des difficultés.

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et modalités</i>
		• Organisation, à l'intention de 1 400 cadets et 500 agents de la Police nationale haïtienne en service dans les commissariats de Port-au-Prince, de stages de formation aux droits des enfants, à la justice pour mineurs et aux procédures de traitement des enfants en délicatesse avec la loi ou victimes de violences sexuelles • Prestation de conseils à la Police nationale haïtienne, en collaboration avec la Concertation nationale contre les violences spécifiques faites aux femmes, concernant l'accueil, dans les commissariats, de femmes victimes de violences, et la mise en œuvre de procédures spéciales pour assurer cet accueil dans 4 départements • Organisation de 3 stages de formation sur l'égalité des sexes et la violence contre les femmes, à l'intention de 120 coordonnateurs des questions d'égalité des sexes au sein de la Police nationale haïtienne • Tenue d'un atelier sur l'égalité des sexes et la réforme du secteur de la sécurité, à l'intention de 40 représentants de la Police nationale haïtienne, du système judiciaire et de la société civile • Prestation d'un appui aux autorités haïtiennes pour l'exécution du Plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida pour 2008-2011, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, au moyen de la formation de 50 formateurs issus de la population cible et de la tenue de 20 séances de sensibilisation et de 2 ateliers pour les personnes atteintes du VIH/sida, visant particulièrement les agents des services en uniforme (agents de la	

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et modalités
		Police nationale haïtienne, des services douaniers et des services d'immigration), mais s'adressant aussi au personnel des différents ministères et aux représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales	
		• Lancement de campagnes d'information et de sensibilisation sur la réforme de la police	
Réforme et renforcement institutionnel des systèmes judiciaire et pénitentiaire en Haïti		• Prestation d'une assistance technique au Ministère de la justice pour la mise en œuvre du plan stratégique de réforme visant à faciliter le fonctionnement d'un système judiciaire qui soit indépendant, efficace et accessible, dans le cadre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté • Prestation d'une assistance technique au Ministère de la justice en vue de sa réorganisation (texte de loi y relatif et nouvel organigramme) et la mise en place d'un service de planification stratégique et opérationnelle, d'un service de statistique et d'un service de l'inspection judiciaire • Prestation d'un appui technique au Ministère de la justice en vue de la coordination de l'aide internationale et de l'assistance fournie par les bailleurs de fonds au système judiciaire • Prestation d'une assistance technique aux autorités haïtiennes en vue de la rédaction et de la validation de propositions relatives à la réforme pressante du droit pénal et d'autres textes de loi fondamentaux, ainsi que de la sensibilisation à cette question • Prestation de conseils au Ministère de la justice, au Ministère des affaires sociales et à l'Institut du bien-être social et de la recherche	• Chef de file : MINUSTAH • Partenaires : UNICEF, PNUD, UNIFEM, FNUAP • Modalités : l'UNICEF et UNIFEM axeront leurs travaux sur l'incorporation des dispositions des instruments internationaux à la législation nationale. La MINUSTAH et le PNUD prêteront un appui logistique et financier au Ministère de la justice. L'UNICEF et le PNUD contribueront à la réforme pénitentiaire.

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et modalités</i>
		concernant les droits de l'enfant, la justice pour mineurs ainsi que la réinsertion des mineurs, et notamment l'ouverture de centres de réinsertion pour mineurs; et tenue de 5 stages de formation aux droits de l'enfant pour les nouveaux employés de ces centres • Élaboration d'une politique de gestion des peines (évaluation du niveau de sécurité, planification pénitentiaire, élaboration de programmes pénitentiaires) et de programmes de formation y relatifs • Lancement d'une campagne d'information sur la réforme du système pénitentiaire et du système judiciaire	
Droits de l'homme	Progrès en matière de promotion et de protection des droits de l'homme en Haïti, en ce qui concerne plus particulièrement les femmes et les enfants	• Prestation de conseils aux autorités haïtiennes en vue de la ratification des instruments relatifs aux droits de l'homme, y compris les deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant • Organisation, en coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et à l'intention de 15 autorités haïtiennes, d'un stage de formation conjoint à l'élaboration des rapports ordinaires sur les instruments relatifs aux droits de l'homme ratifiés par Haïti • Prestation de conseils aux autorités haïtiennes concernant la présentation de rapports exigés en vertu des instruments relatifs aux droits de l'homme ratifiés par Haïti, tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention relative aux droits de l'enfant, et sensibilisation à cette question • Prestation de conseils aux autorités haïtiennes concernant l'adoption des deux protocoles facultatifs à la	• Chef de file : MINUSTAH • Partenaires : UNICEF, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, équipe de pays des Nations Unies • Modalités : l'UNICEF et UNIFEM axeront leurs travaux sur l'incorporation des dispositions des instruments internationaux à la législation nationale.

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et modalités</i>
		Convention relative aux droits de l'enfant • Prestation d'un appui à l'équipe de pays des Nations Unies et à la Concertation nationale contre les violences spécifiques faites aux femmes en matière de coordination des activités relatives à la violence subie par les femmes, et de mise en place d'un système de collecte de données sur ce type de violence dans 5 départements • Prestation, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, de conseils techniques au Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes concernant l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et sensibilisation à l'importance d'adopter le Protocole facultatif se rapportant à cette convention • Organisation, à l'intention de 100 journalistes, de 5 stages de formation sur le précepte éthique du signalement des enfants victimes d'enlèvement et de violences sexuelles ou encore touchés par la violence armée	
Coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement	Amélioration de la situation humanitaire et progrès accomplis vers le relèvement économique et la réduction de la pauvreté en Haïti	• Prestation de conseils aux autorités haïtiennes, et particulièrement au Ministère de la planification et de la coopération externe, concernant les besoins en matière d'aide humanitaire et d'aide au développement, ainsi que la coordination et la mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement	• Chef de file : MINUSTAH/PNUD • Partenaires : Bureau de la coordination des affaires humanitaires, PNUD, Programme alimentaire mondial (PAM), UNICEF • Modalités : le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident rencontrera les représentants du Ministère de la planification et de la coopération externe en vue de l'approbation et de la mise en œuvre du plan-cadre des

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et modalités</i>
		• Prestation, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, d'un appui en matière de préparation en prévision des catastrophes naturelles et contribution aux moyens d'intervention des autorités locales dans les 10 départements • Prestation d'un appui, au moyen de réunions mensuelles de coordination avec les partenaires de l'action humanitaire et du développement, en vue de l'examen des interventions prioritaires (crise alimentaire, production agricole, activités à forte intensité de main-d'œuvre et filets de sécurité) en collaboration avec le Gouvernement • Lancement d'une campagne d'information et de sensibilisation des institutions locales, menée en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et portant sur la gestion des risques et des catastrophes naturelles	Nations Unies pour l'aide au développement. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires assurera la coordination des interventions humanitaires.

